



ST-SACREMENT

Aventis Pharma paiera le salaire du pharmacien

100 000 \$ par année pendant trois ans pour garder une clinique ouverte

LOUISE LEMIEUX

LLeimieux@lesoleil.com

QUÉBEC — La compagnie pharmaceutique Aventis Pharma donnera 100 000 \$ par année, durant trois ans, au CHA pour payer le salaire d'un pharmacien supplémentaire et ainsi garder ouverte la clinique d'anticoagulothérapie de l'hôpital Saint-Sacrement.

Déficiente et sous tutelle, le CHA refusait de s'engager dans une nouvelle embauche.

« La clinique est si utile que nous suivons maintenant entre 400 et 600 patients, explique Sylvie Bouchard, pharmacienne en chef du CHA, qui regroupe les hôpitaux Enfant-Jésus et Saint-Sacrement de même que cinq centres d'hébergement pour personnes âgées. Il nous fallait engager un pharmacien de plus, poursuit la pharmacienne. Nous avons demandé un budget à l'administration. Pas de réponse. Nous nous sommes donc tournés vers une compagnie privée, parce que nous ne

voulions pas laisser tomber la clinique. »

« Aventis a sauvé la clinique », admet M^{me} Bouchard. En échange, on donnera de la « visibilité » à la compagnie, en apposant une

Le CHA refusait de s'engager dans une nouvelle embauche

plaque à l'entrée de la clinique. Favorisera-t-on les médicaments vendus par Aventis Pharma ?

« Nous ne sommes pas obligés de le faire, assure M^{me} Bouchard. Mais à traitement égal, c'est sûr, on va privilégier leurs produits, même si cela n'est pas écrit dans le contrat », répond M^{me} Bouchard.

Dans le secteur de l'anticoagulothérapie, on se sert de l'héparine, fabriqué par Aventis, pour lequel il n'existe aucun générique, et du Coumadin, fabriqué par la compagnie Dupont.

« Le problème de coagulation sanguine exige des médicaments à écart thérapeutique étroit. L'utilisation de médicaments génériques demande réflexion », précise M^{me} Bouchard.

Voir PHARMACIEN en A 2 ►
Saint-Sacrement gardera son statut Page A 18

Proulx obtient 2,3 M\$



Les derniers mois ont été éprouvants pour Benoit Proulx, qui avoue avoir entretenu des doutes à certains moments.

Maintenant que la Cour suprême lui a donné raison, il veut vivre pour lui-même

RICHARD HENAULT
RHenault@lesoleil.com

■ QUÉBEC — « Je veux vivre pour moi-même et par moi-même. Je me garde de bons moments. Je veux VIVRE dans les années qui viennent. »

Moins crispé et beaucoup plus détendu que durant les multiples entrevues télévisées qu'il vient d'accorder, Benoit Proulx rit de bon cœur, s'esclaffe et se montre plus loquace dans la salle de réunion où on a déjà pris la première coupe de champagne, au bureau de M^{re} Christian Trépanier, le jeune avocat de 27 ans qui a plaidé sa cause en Cour suprême.

D'entrée de jeu, l'ancien journaliste exhibe une blessure subie à un doigt en demandant de deviner quels métiers il a pratiqués au cours des six derniers mois.

« Laveur de vitres et palefrenier », lance-t-il enfin presque triomphalement.

En fait, tout le monde comprend que la bravade sous-entend la ferme intention de l'homme de ne plus jamais avoir à exercer ces métiers, lui qui vient de se voir octroyer 2,3 millions \$ par la Cour suprême, moins les honoraires de ses avocats, qui demeurent secrets.

« J'essaierai de me faire confiance et de foncer, mentionne-t-il sur son avenir, au sujet duquel il demeure quand même très discret. Je pourrai concrétiser certaines choses, mais je préfère ne pas en parler, glisse-t-il. Je suis devenu un peu superstitieux. Parler

d'une chose, c'est assez pour ne pas qu'elle se réalise. »

Les derniers mois ont été éprouvants pour Proulx, qui avoue avoir entretenu des doutes à certains moments. Il évoque alors la mémoire de son avocat durant 15 ans, M^{re} Lawrence Corriveau, décédé il y a tout juste trois semaines.

« Lui, il disait qu'il n'avait pas de doutes », indique Proulx en rappelant l'éternel optimisme du réputé criminaliste. La fille de ce dernier, M^{re} Susan Corriveau, a aussi confié que sa première pensée en apprenant la nouvelle au moment où elle plaquait une cause en cour, hier matin, a été pour celui que Benoit Proulx a qualifié de monument.

« Pour mon père, c'est une grande victoire », a déclaré M^{re} Corriveau en appuyant sur les mots et en retenant mal ses larmes. Au sujet du héros du jour, elle a ajouté avec conviction : « On ne pourra jamais lui redonner ses 15 années perdues ! »

Voir PROULX en A 2 ►

- Proulx a vaincu partout Page A 3
- Québec palera vite Page A 3
- Une saga de 19 ans Page A 3
- Editorial Page A 16

« J'essaierai de me faire confiance et de foncer », dit-il

Des cas d'anthrax au Kenya et en Argentine

PARIS (d'après AFP et AP) — Pour la première fois, une tentative de contamination au bacille du charbon a été enregistrée hors des États-Unis, au Kenya et en Argentine, augmentant la crainte d'une attaque bioterroriste à l'échelle mondiale alors que plus de 40 Américains ont déjà été touchés par la maladie du charbon.

En Argentine, des médias ont aussi annoncé que le bacille du charbon a été détecté « avec 98 % » de probabili-

tés dans une lettre en provenance des États-Unis et reçue à Buenos Aires. La bactérie a été mise en évidence dans une culture faite à l'hôpital Muniz de Buenos Aires.

Quatre Kényans ont par ailleurs été exposés à la bactérie du charbon par l'intermédiaire d'une lettre expédiée le 8 septembre des États-Unis et reçue un mois plus tard à Nairobi, a annoncé le ministre kényan de la Santé, Sam Ongeri. Le gouvernement a mis en place une

cellule de crise. La tentative d'attaque est d'autant plus préoccupante que Nairobi a été le théâtre, le 7 août 1998, d'un attentat antiméricain meurtrier.

Voir ANTHRAX en A 2 ►

- Enquête piétine Page A 4
- Loi antiterroriste Page A 5
- La prison à vie pour quatre membres d'Al-Qaida Page A 6
- Le SCRS espionne à l'étranger Page A 7



Un scientifique kényan préparait hier un test d'anthrax.

L'Allier s'engage à sabrer les dépenses d'immobilisation

Elles passeront de 133 à 100 millions \$ par année

ROBERT FLEURY
RFleury@lesoleil.com

QUÉBEC — Jean-Paul L'Allier va réduire les dépenses. Première coupe : les travaux d'immobilisation. Ils passeront de 133 millions \$ à 100 millions \$ par année dans la nouvelle ville. Pour que d'ici 10 ans, le service de la dette atteigne 20 % du budget et non 23 % comme il le fait actuellement en moyenne sur le territoire de la CUQ.

« En 2001, les dépenses d'investissements dans l'ensemble des municipalités s'élevaient à 133 millions \$. En limitant ces dépenses à la charge des contribuables à 100 ou 105 millions \$

par an, nous pourrions atteindre cet objectif grâce à une gestion serrée, efficace et rigoureuse », dit-il, parlant même de « régime d'austérité, l'exercice d'un contrôle sévère sur les dépenses et sur les emprunts ».

Le maire de Québec est devenu pédagogue hier matin, au Montmartre Canadien, le temps d'expliquer, crayon feutre à l'appui, combien le compte de taxes moyen baissera ou augmentera dans chacune des anciennes municipalités. Il était entouré de ses candidats Michel Gagnon, de Saint-Augustin, Jean Normand, de Sainte-Foy, et Esther Taillon, de Sillery.

« Chacun garde sa vieille dette. Elle sera amortie en 10 ans », dit-il. Une

nouvelle dette sera créée pour la nouvelle ville. Sur 15 ans.

L'inflation, il s'engage à l'absorber à même les revenus nets de la nouvelle ville. Pas question de l'ajouter au compte de taxes, même si la loi le lui permet. Et si le taux d'inflation devait être de 3 %, 4 %, 5 % ou plus, au lieu des 2,5 % actuels, il faudra prendre des décisions difficiles, dit-il.

Sillery, Sainte-Foy et Saint-Augustin verront leur compte de taxes augmenter de 3,7 % en 2002 et chaque année

Voir L'ALLIER en A 2 ►

- Boucher promet de faire le ménage dans les voyages Page A 15
- Vive réaction à Lévis Page A 15

LA MÉTÉO

Maximum 9, minimum 3

Ciel variable en matinée, averses en après-midi. Demain, nuageux avec quelques averses. Détails page S 20

Précipitations (à 13 h hier)

Ce mois-ci: 65,1 mm Lan dernier: 45,0 mm Cette saison: 494,1 mm Lan dernier: 555,0 mm

TABLE DES MATIÈRES

Actualités	A 3	Économie	C 1
Agenda	B 6	Editorial	A 16
Arts et vie	B 1	Le monde	A 12
Bourses	C 4	Petites annonces	S 15
Bridge	S 19	Québec / Canada	A 7
Capitale et régions	A 13	Sports	S 1
Décès	C 6	Statistiques	S 12
Diversissements	B 7	Télévision	B 2

QUÉBEC, 105^e ANNÉE, N° 288
FLORIDE, 1,75 \$ US
MONTREAL, OTTAWA 87¢ PLUS TAXES



65¢ PLUS TAXES 6 27657 00075 9



GOODYEAR Gamme complète de pneus
GOODYEAR au meilleur prix
ULTRA GRIP ICE Traction maximale dans la neige et sur la glace
40\$ de rabais instantané* du détaillant jusqu'au 31 octobre 2001
CONCORDE WINTER TR Traction d'hiver qui affronte la neige, à prix sensationnel
A partir de **44.44\$** P155/80R13 / flanc noir
Eagle Ultra Grip Haut de gamme, très performant, offrant une traction exceptionnelle en hiver
60\$ de rabais instantané* du détaillant jusqu'au 29 décembre 2001

PROULX

Suite de la Une

Interrogé sur la suite que connaîtra la poursuite qu'il avait intentée contre André Arthur, l'ancien journaliste dit estimer que la balle est dans l'autre camp. Selon lui, Arthur et e- devront décider s'ils régent à l'amiable ou non. En ce qui concerne le camp de Proulx, toutefois, il appert qu'on ne laissera pas tomber le morceau. « Il a beau dire qu'il me croit encore coupable, c'est sa maudite affaire, a lancé le nouveau millionnaire. Mais il devrait peut-être appeler ses procureurs... »

Invité à commenter le jugement qu'il a obtenu en Cour suprême, M^{re} Trépanier s'est dit d'avis que celui-ci établit clairement que les procureurs de la Couronne jouissent d'une immunité relative et non absolue, de sorte qu'ils devront se montrer vigilants lorsqu'ils accusent quelqu'un.

« C'est la première décision qui définit les barèmes pour le Québec, a aussi expliqué le jeune avocat. Nous avons pu faire reconnaître que la notion de malice chez un procureur de la Couronne peut se prouver par une faute lourde ou une grossière négligence démontrée par les faits. »

Big Brother dans Internet

Une technologie de Nortel permettrait la surveillance de dissidents chinois

MONTREAL (PC) — La compagnie canadienne Nortel et le gouvernement chinois développent ensemble des technologies qui seront utilisées pour la surveillance et la répression des militants des droits de l'homme, accuse Droit et Démocratie dans un rapport rendu public hier.

L'organisme, présidé par l'ex-ministre libéral fédéral Warren Allmand, a mis six mois à passer en revue OPTera, une nouvelle technologie de Nortel appliquée à Internet. Il s'agit d'un réseau de fibre optique à haute vitesse qui desservira 200 000 abonnés dans la région de Shanghai. Le projet de 10 millions \$US sera lancé cette semaine lors de la réunion des dirigeants de l'APEC (Forum de coopération économique Asie-Pacifique).

SITES JUGÉS INAPPROPRIÉS

Selon l'analyse de Droit et Démocratie, OPTera permettra aux autorités chinoises de savoir où se trouve chaque utilisateur d'Internet et ses préférences en matière de navigation. Pour les dissidents, il deviendra plus difficile d'entretenir des correspondances clandestines. Pour la police, il sera plus simple d'identifier les adeptes du Net qui tenteront d'accéder à des sites que le gouvernement communiste juge inappropriés.

« C'est un système pour retracer et bloquer le flux de l'information, surveiller ce qui se passe avec l'ordinateur personnel, a dit Greg Walton, l'auteur du rapport. Quand on le place dans le contexte chinois, c'est un peu sinistre, presque orwellien. »

Selon M. Allmand, OPTera sera utilisé par les corps policiers et les services de sécurité chinois « pour raffiner leurs opérations de ciblage et de répression des dissidents politiques ».

La notion de dissidence politique est synonyme d'activité criminelle en Chine, où quatre citoyens viennent d'être condamnés à la prison pour subversion après avoir participé à un forum en ligne sur la démocratie.

LE SOLEIL

POUR NOUS JOINDRE

- Abonnements **686-3344**
1-866-686-3344
- Carrières et professions **686-3270**
- Petites annonces **844-4444**
- Promotion **686-3342**
- Publicité détaillants **686-3435**
- Publicité générale **686-3270**
- Rédaction **686-3394**
- Renseignements **686-3233**

www.cyberpresse.ca

925, chemin Saint-Louis, Québec
Adresse postale : C.P. 1547, Succ.
Terminus Québec, Québec, G1K 7J6

LE SOLEIL, journal quotidien fondé en 1896, est publié et édité par LE SOLEIL, une division de 3834310 Canada inc., membre de Gesca Rte. LE SOLEIL est imprimé au 5000, rue Hugues-Randin, à Québec, par Imprimerie Canada, une division de 3834301 Canada inc. Envoi de publication - Numéro de convention 0470198. Seule la Presse canadienne est autorisée à utiliser et à diffuser les informations publiées dans LE SOLEIL. ISSN 0319-0730

ANTHRAX

Suite de la Une

quand l'explosion d'une voiture piégée devant l'ambassade des États-Unis a tué 213 personnes, dont 12 Américains.

Les autorités ont précisé que la lettre incriminée avait été postée le 8 septembre à Atlanta aux États-Unis, reçue le 9 octobre et ouverte le 11. Deux autres enveloppes contenant une poudre suspecte sont en cours d'analyse. L'une, remise manuellement au bureau d'un responsable des Nations unies à Nairobi, a été postée au Pakistan, l'autre, destinée à un homme d'affaires kényan à Nyeri (centre), viendrait de Nairobi.

Aux États-Unis, quatre foyers géographiques sont désormais concernés. Le plus important est celui du Sénat à Washington avec 33 personnes touchées.

Aux États-Unis, par ailleurs, une lettre empoisonnée adressée à une vedette de la télévision américaine a contaminé une de ses assistantes, confirmant que la presse aux États-Unis était visée par le bioterrorisme.

Une collaboratrice de Dan Rather, figure mythique de la chaîne américaine CBS à New York, a contracté la forme cutanée de la maladie du charbon, après que des incidents similaires eurent touché les chaînes NBC et ABC.

L'incident à CBS est le troisième qui touche les grandes chaînes américaines. L'assistante de Dan Rather a constaté, le 1^{er} octobre, que son visage était anormalement enflé et elle a été placée sous pénicilline pour la forme cutanée de la maladie du charbon.

INTERVENTION TERRESTRE

Douze jours après leur déclenchement, les raids de l'aviation américaine contre l'Afghanistan, destinés à mettre la main sur le chef islamiste et renverser le régime taliban qui l'abrite, ont par ailleurs baissé d'intensité hier, alors qu'une possible intervention terrestre semblait se dessiner.

Le président américain George W. Bush a laissé entendre mercredi que les bombardements allaient déboucher prochainement sur une intervention terrestre pour tenter de capturer Oussama ben Laden. « Nous préparons le terrain pour que des troupes amies puissent, au sol, resserrer lentement, mais sûrement l'étau, afin de les déferer à la justice », a-t-il déclaré.

Le terme de troupes « amies » pourrait faire référence aux forces de l'opposition afghane de l'Alliance du Nord, ou à des commandos d'alliés occidentaux des États-Unis, comme la Grande-Bretagne et l'Australie.

Tard hier soir, citant des responsables de la Défense, la presse américaine rapportait que les Forces spéciales étaient arrivées sur le sol afghan. Les Forces spéciales sont déjà engagées en petits nombres dans le sud du pays pour appuyer les actions de la CIA (service de renseignement américain) au cœur de la région contrôlée par la milice taliban, précisent les responsables cités par le *Washington Post*.

Tirant l'alarme sur la situation humanitaire en Afghanistan à l'approche de l'hiver, l'organisation de défense des droits de l'homme Human Rights Watch a appelé hier « toutes les forces militaires en Afghanistan » à assurer « la sécurité des représentants et des biens » des agences humanitaires dans le pays.

HRW s'est en particulier inquiétée de « l'accroissement » du nombre d'attaques contre des employés et des locaux d'organisations de secours opérant dans les territoires contrôlés par les talibans, notamment ceux de l'ONG française Médecins sans frontières (MSF) et du Programme alimentaire mondial (PAM) des Nations unies.

Un activiste islamiste égyptien, présumé proche d'Oussama ben Laden, a été tué par l'explosion d'une bombe américaine lors d'un raid sur l'Afghanistan, a indiqué hier le directeur de l'Observatoire d'information islamique (OII), basé à Londres.

L'Égyptien, identifié par son nom de code, Abou Bassir al-Masri, a été tué le 12 octobre dans la région de Jalalabad (est de l'Afghanistan), a indiqué Yasser al-Serri, contacté par téléphone par l'AFP depuis Le Caire.

« Le martyr était un membre de la Jamaa islamiya (organisation islamiste égyptienne interdite) et dirigeait une maison d'hôte à Jalalabad, où il hébergeait les combattants. Il n'était nullement un haut commandant militaire comme présenté par des rapports de presse erronés », a souligné M. Serri.

« Le martyr était un membre de la Jamaa islamiya (organisation islamiste égyptienne interdite) et dirigeait une maison d'hôte à Jalalabad, où il hébergeait les combattants. Il n'était nullement un haut commandant militaire comme présenté par des rapports de presse erronés », a souligné M. Serri.

« Le martyr était un membre de la Jamaa islamiya (organisation islamiste égyptienne interdite) et dirigeait une maison d'hôte à Jalalabad, où il hébergeait les combattants. Il n'était nullement un haut commandant militaire comme présenté par des rapports de presse erronés », a souligné M. Serri.

« Le martyr était un membre de la Jamaa islamiya (organisation islamiste égyptienne interdite) et dirigeait une maison d'hôte à Jalalabad, où il hébergeait les combattants. Il n'était nullement un haut commandant militaire comme présenté par des rapports de presse erronés », a souligné M. Serri.

L'exposition arabe lancée modestement

OTTAWA — Après tout le battage médiatique autour de l'exposition *Ces pays qui m'habitent* réunissant plus de 26 artistes canadiens d'origine arabe, le Musée canadien des Civilisations a préféré un lancement modeste, sans tambour ni trompette, tout en mettant l'accent sur la sécurité. Une courte cérémonie s'est déroulée dans le corridor adjacent à la salle d'exposition et seule la conservatrice Aida Kaouk a pris la parole. Victor Rabinovitch, le directeur du Musée, était absent. P(C)



Elizabeth Bourassa, responsable de la clinique d'anticoagulothérapie de l'hôpital Saint-Sacrement, et Sylvie Bourassa, chef pharmacienne du CHA.

PHARMACIEN

Suite de la Une

Les patients suivis par la clinique « d'anticoagulo » de Saint-Sacrement ont le sang trop épais. Ils sont à risque d'infarctus ou d'accident vasculaire cérébral. L'ajustement de la médication est très importante.

HOSPITALISÉ MOINS LONGTEMPS

Grâce à la « clinique d'anticoagulo » de Saint-Sacrement, le patient ne sera hospitalisé qu'un jour; le reste de l'ajustement médicamenteux se fera à l'externe. À l'Enfant-Jésus, les cardiologues doivent hospitaliser leurs patients au moins trois jours pour effectuer le même traitement.

« À la clinique d'anticoagulo, le patient est suivi au pas, de plus près qu'avec son cardiologue; nous sommes plus faciles à joindre », constate Elizabeth Bourassa, pharmacienne responsable de la clinique. Dès que la pharmacienne de l'hôpital reçoit les résultats de la prise de sang, elle contacte le patient par téléphone et réajuste la médication si nécessaire.

À l'hôpital de l'Enfant-Jésus, au contraire, le patient doit rendre régulièrement visite à son cardiologue à cha-

que prise de sang. C'est le cardiologue qui changera ou non la médication.

La clinique d'anticoagulothérapie est source d'économie, précise Elizabeth Bourassa : moins de jours d'hospitalisation, moins de visites chez le cardiologue... qui pourrait utiliser son temps pour des tâches plus complexes.

RÉTICENCE DES CARDIOLOGUES

Les cardiologues de l'Enfant-Jésus, qui font pourtant partie du même département depuis la fusion avec Saint-Sacrement, refusent de céder du terrain aux pharmaciens.

« Je considère que la prescription d'un médicament, ça relève du médecin. Prescrire du Coumadin, ce n'est pas si simple. Et si le patient a des problèmes avec sa médication, le médecin traitant doit être avisé. Quand c'est un autre qui a causé un problème à un patient, je n'aime pas ça », dit le cardiologue Daniel D'Amours.

Les mauvaises langues diront que les médecins de l'Enfant-Jésus sont plutôt motivés par des raisons financières : les visites de contrôle sont courtes et faciles, chacune rapporte 16,60 \$.

Le D^r D'Amours dit qu'il n'en est rien. « Si je ne faisais pas de clinique d'anticoagulo, je ferais autre chose », dit-il.

L'ALLIER

Suite de la Une

par la suite jusqu'à atteindre « l'équité » avec les autres villes. Pour Sillery, le compte moyen sera de 2425 \$, le même qu'en 1995.

« Est-ce cela la catastrophe annoncée ? » Et le maire de continuer avec chaque municipalité.

Le compte moyen à Sainte-Foy sera de 1790 \$, comparativement à 1630 \$ cette année et à 1828 \$ l'an dernier. Soit le même qu'en 1997. « L'évolution des dépenses a augmenté de 34,1 % à Sainte-Foy, comparativement à 24,8 % à Québec en 10 ans », rappelle Jean Normand.

Le compte moyen passera de 1851 \$ à 1889 \$ à Saint-Augustin, continue le maire. « Et l'inflation de 2,5 % est absorbée », dit-il.

DIMINUTIONS DE TAXES

Ailleurs, ce sont des diminutions qu'il promet. À Val-Bélair, le compte passera de 1922 \$ à 1884 \$. À Loretteville, de 2021 à 1979 \$. À Vanier, de 1310 à 1270 \$. À L'ancienne-Lorette, de 1616 \$ à 1567 \$.

À Beauport, le compte moyen passera de 1884 \$ cette année à 1865 \$ l'an prochain. À Charlesbourg, de 1857 \$ à 1837 \$. À Québec, de 2121 à 2032 \$. À Cap-Rouge, de 2208 \$ à 2167 \$. À Lac-Saint-Charles, de 1592 \$ à 1556 \$. Il ne baisserait que de 4 \$ à Saint-Émile.

Mais pour livrer ses promesses, il lui faut être élu avec une majorité de candidats, insiste-t-il. Car il a besoin de son équipe.

Hier midi, la Chambre de commerce de Sainte-Foy le recevait comme conférencier. La semaine prochaine, ce sera au tour de M^{re} Boucher. Un peu plus de 400 personnes, dont plusieurs militants, lui ont réservé un accueil plutôt chaleureux. Au point où le président lui a promis une note parfaite s'il réduisait les dépenses de la Ville comme il avait réussi à l'embellir!

Il lui faut être élu avec ses candidats, insiste-t-il

Les Forces spéciales seraient arrivées dans le sud de l'Afghanistan

loto-québec résultats

LOTTO	Tirage du	GAGNANTS	LOTS
649	2001-10-17	6/6: 0 5/6+: 10 5/6: 190 4/6: 12 508 3/6: 232 209	2 000 000,00 \$ 58 158,20 \$ 2 448,70 \$ 71,30 \$ 10,00 \$
Numéro complémentaire: 11		Ventes totales: 13 776 234 \$ Prochain gros lot (appr.): 5 000 000 \$	

SELECTIONS	GAGNANTS	SELECTIONS	GAGNANTS
01 06 07 09 25 27 2	2	09 22 29 34 43 47	1
14 22 30 31 36 39 3	3	15 20 31 32 41 46	2
01 08 20 32 36 41 1	1	04 16 19 22 28 39	1
08 16 26 35 39 42 0	0	17 29 34 38 40 45	0
01 02 07 16 20 32 1	1	07 10 23 32 38 45	4

*Chaque \$500,325 est échangeable contre un chèque de 50,000 \$ si une sélection crée plus de 5 gagnants, calculé en participant lors d'un tirage de 250 000 \$

Québec	Tirage du	GAGNANTS	LOTS
49	2001-10-17	6/6: 0 5/6+: 2 5/6: 8 4/6: 815 3/6: 16 332	1 000 000,00 \$ 25 000,00 \$ 500,00 \$ 50,00 \$ 5,00 \$
Numéro complémentaire: 20		Ventes totales: 685 042,50 \$	

Promotion Double Jeu	Tirage du	GAGNANTS	LOT
49 + 49	2001-10-17	25 26 32 40	192,31 \$

Panço	Tirage du	GAGNANTS	LOT
49	2001-10-18	04 05 11 16 18 19 22 24 35 37 41 46 47 49 53 55 60 65 66 70	52 192,31 \$

MultiJeux	Tirage du	Extra	Tirage du	Extra	Tirage du
49	2001-10-18	NUMÉRO: 380229	2001-10-18	NUMÉRO: 728576	2001-10-17

Le jeu doit rester un jeu

TVA, LE RÉSEAU DES TIRAGES DE LOTO-QUÉBEC

LE TREN EN UN Le tricot pied-de-coq 59.95

Le carreau s'affiche en grand et le col roulé pure laine d'agneau se démarque par le traitement graphique moderne du tricot et du motif. Une exclusivité du 31. Blanc et noir ou cognac et noir. P.m.g.t. Rég 88,00* Pantalon nylon 99,95

la maison **simons**

QUÉBEC: PLACE STE-FEY, GALERIES DE LA CAPITALE, VIEUX QUÉBEC | MONTREAL: 877 RUE STE-CATHERINE O., PROMENADES ST-BRUNO | SHENBROOK: CARREFOUR DE L'ESTÉE

ACTUALITÉS

Benoît Proulx a vaincu partout

Le procureur général a fait preuve de malveillance, tranche la Cour suprême du Canada

RICHARD HÉNAULT
RHenaault@lesoleil.com

■ QUÉBEC — Cette fois, le procureur général du Québec doit s'incliner et verser quelque 2,3 millions \$ à Benoît Proulx. Sur division, la Cour suprême a rendu hier un ultime jugement qui donne raison à l'ancien journaliste. En portant une accusation contre celui-ci en 1991, le procureur général a fait preuve de malveillance, tranche le tribunal.

La juge en chef Beverley McLachlin et les juges Frank Iacobucci, John Major et William Binnie donnent raison à Proulx alors que les juges Claire L'Heureux-Dubé, Charles Gonthier et Michel Bastarache sont d'avis contraire. Le jugement accueille donc le pourvoi de Benoît Proulx, cassant le jugement de la Cour d'appel qui avait donné raison au procureur général et rétablissant le jugement du juge Claude Rioux, de la Cour supérieure, favorable à Proulx. La poursuite, à l'origine, était de 1,1 million \$, montant auquel il faut ajouter les frais et les intérêts courus depuis 1993 pour un total de quelque 2,3 millions \$.

Le dossier Proulx s'avère l'un des cas exceptionnels où il faut lever l'immunité du ministère public contre une action fondée sur la conduite répréhensible d'un procureur de la Couronne, estiment les quatre juges de la Cour suprême. Il est clair, concèdent-ils, que le procureur n'a pas à être convaincu hors de tout doute raisonnable de la culpabilité de l'accusé. Cependant, « il doit y avoir suffisamment d'éléments de preuve pour qu'il soit raisonnable de croire qu'une déclara-



Benoît Proulx, en compagnie de son avocat Christian Trépanier, a reçu l'annonce du jugement comme une délivrance.

tion de culpabilité pourrait être obtenue régulièrement.

Or, lorsque le procureur a accusé Proulx du meurtre prémédité de France Alain, en 1991, il « aurait manifestement dû savoir » que la preuve dont il disposait ne répondait pas à cette condition. L'identification de

Benoît Proulx par un témoin oculaire, en l'occurrence Paul-Henri Paquet, était alors le motif principal pour rouvrir l'enquête, suivant le témoignage de M^{re} Robert Parrot en Cour supérieure. Or, la Cour suprême considère que cette identification était manifestement inadéquate.

Quant à l'enregistrement en 1983 d'une conversation entre Proulx et Fernand Alain, le père de la victime, le plus haut tribunal au pays la déclare inadmissible en preuve. Mais même si elle avait été admissible, les juges n'y voient aucune valeur. Comme d'autres tribunaux inférieurs l'ont déjà fait, la

Cour suprême observe que l'accusation s'appuyait sur de simples soupçons et hypothèses, ce qui ne suffit évidemment pas à porter cette accusation.

Le but illégitime poursuivi par le ministère public qu'il faut identifier découle, selon la Cour suprême, du mélange entre une affaire d'intérêt privé et une affaire d'intérêt public. On désigne l'affaire d'intérêt privé par la poursuite de 1 million \$ qu'avait intentée Benoît Proulx contre l'animateur André Arthur et l'ancien policier John Tardif peu avant que l'accusation soit portée. L'affaire d'intérêt public, quant à elle, est simplement constituée par l'accusation au criminel de l'ancien journaliste, qui était alors collègue d'André Arthur à la station de radio CHRC.

Pour la Cour suprême, la décision de faire appel à Tardif, l'enquêteur à la retraite qui avait été chargé du dossier Alain au lendemain du meurtre, en 1982, constitue un élément de preuve supplémentaire de malveillance. Les juges reprochent au procureur de ne pas s'être soucié du fait qu'il s'adjoignait comme enquêteur un policier à la retraite qui faisait l'objet d'une poursuite en diffamation de 1 million \$ intentée par l'homme qu'il accusait de meurtre.

Analysant la conduite du procureur de la Couronne, la Cour suprême écrit : « Il a mis ses pouvoirs au service de la stratégie de la défense dans l'action en libelle diffamatoire et il s'est ainsi compromis sur la façon dont le policier à la retraite a apparemment manipulé la preuve et par les irrégularités qui se sont produites au cours du processus d'enquête. »

En conséquence, conclut le tribunal, il y a eu « mépris flagrant » des droits de Benoît Proulx. Les procureurs de la Couronne, rappelle la Cour, ne sont pas au-dessus de la loi.

Québec paiera vite les 2 millions \$ à l'ex-journaliste



Benoît Proulx a eu l'assurance hier du ministre de la Justice que l'argent lui serait versé sans autre procédure que ce soit.

MICHEL HÉBERT
Presse canadienne

QUÉBEC — Québec se pliera sans mot dire à la décision de la Cour suprême et paiera le plus vite possible la somme de 2 millions \$ due à l'ex-journaliste Benoît Proulx.

« Nous allons faire le chèque, il n'est pas question de prendre quelque procédure que ce soit pour ne pas payer cette somme d'argent », a déclaré le ministre de la Justice, Paul Bégin, à Québec, hier.

Ainsi, Québec versera plus de 2,2 millions \$ puisque à la somme de 1,1 million \$ réclamée par Benoît Proulx, s'ajoutent divers frais et les intérêts qui ont couru depuis huit ans.

« Ça ferme le dossier en ce qui me concerne », a tranché le ministre Bégin, qui ne prendra aucune sanction contre le substitut du Procureur de la Couronne, M^{re} Robert Parrot qui, selon la Cour

suprême, a fait montre de malveillance envers Benoît Proulx.

M. Bégin a défendu ardemment M^{re} Parrot. Il a rappelé que le travail des procureurs de la Couronne est difficile. Ils portent les accusations devant les tribunaux, inspirés par les preuves soumises par les policiers.

« Ce sont les piliers de notre justice, des piliers de notre démocratie. Il y a eu erreur et j'en prends acte », a insisté le ministre Bégin. Mais pas question pour lui d'aller plus loin.

Le dossier de l'affaire Proulx était complexe. À preuve, a rappelé Paul Bégin, les juges qui ont eu à trancher à diverses étapes et en divers tribunaux ont émis des opinions divergentes. Aucune sanction ne sera donc imposée à M^{re} Parrot. « C'est un procureur d'expérience qui agit généralement très bien. Nous n'avons aucune raison de ne pas faire confiance à M^{re} Parrot », a conclu le ministre Bégin.

Une saga qui a duré 19 ans

CLAUDE VAILLANCOURT
CVaillancourt@lesoleil.com

QUÉBEC — Le jugement de la Cour suprême du Canada, dans la cause de Benoît Proulx, met fin à une saga judiciaire et juridique, tout juste une semaine avant l'anniversaire du meurtre de France Alain, le 25 octobre 1982.

Durant ces presque 19 années ponctuées de décisions de la Cour supérieure et de la Cour d'appel, une seule chose reste évidente : l'assassin de l'étudiante en ingénierie n'a pas été formellement retracé, arrêté et condamné.

Ce soir du 25 octobre, souvenons-nous, France Alain, étudiante à l'Université Laval, est blessée à une hanche par une décharge d'arme à feu, non loin de la station radiophonique CHRC, où travaille au même moment le journaliste Benoît Proulx. Elle décédera un peu plus tard à l'hôpital.

Dans les jours qui suivent, les soupçons des policiers de Sainte-Foy se portent sur le journaliste. Mais l'affaire piétine.

De 1983 à 1986, le coroner ne peut conclure que Benoît Proulx est sorti de son studio et a rencontré la victime le soir de la tragédie. Signalant qu'il n'avait aucune preuve d'identification fiable contre Proulx ou qui que ce soit d'autre, le substitut du procureur général clôt alors le dossier.

« Environ cinq ans plus tard, signale la Cour suprême, la station radiophonique CHRC a diffusé des allégations à sensation établissant un rapport entre (Benoît Proulx) et le meurtre. »

En janvier 1991, Proulx a répliqué par une action en libelle diffamatoire dans laquelle il réclamait 1 million \$ en dommages-intérêts contre André Arthur et John Tardif, un enquêteur de police à la retraite de la Ville de Sainte-Foy.

Huit ans après le meurtre, un autre employé de CHRC, Christian Thibeault — Proulx prétend que c'est André Arthur —, a communiqué avec l'enquêteur Tardif au sujet d'un nouveau témoin qui, à son avis, pourrait fournir la preuve de l'identification du meurtrier. Le témoin en question, Paul Henri Paquet, disait alors avoir vu la photo de Benoît Proulx dans un journal traitant de l'action en diffamation et qu'il avait été frappé par les yeux de

l'individu qu'il avait rencontré le soir du meurtre. Lors d'une première séance d'identification, Henri Paquet croit reconnaître les yeux de ce « barbu », mais ne peut l'identifier comme étant formellement Benoît Proulx.

Le dossier du meurtre est tout de même rouvert. Au cours d'une deuxième séance d'identification, tenue cette fois en présence du substitut du procureur de la Couronne, M. Paquet identifie une photo, affirmant y reconnaître son barbu.

Proulx est arrêté deux jours plus tard, le 21 mars 1991. Il est suspendu de ses fonctions avec solde, à CHRC, jusqu'à la fin du procès.

Le 10 novembre 1991, Benoît Proulx est reconnu coupable de meurtre au premier degré et condamné à la prison à perpétuité. Le lendemain, il est aussitôt congédié de CHRC.

Mais le 20 août 1992, coup de théâtre : la Cour d'appel renverse la décision du jury et prononce l'acquiescement du journaliste. Selon la Cour, le procès avait été entaché d'irrégularités graves qui justifiaient sa cassation et la preuve disponible était insuffisante pour qu'un jury, correctement dirigé en droit, puisse raisonnablement conclure à sa culpabilité.

En mars 1993, Proulx dépose une action en dommages-intérêts contre le procureur général du Québec pour avoir entamé, sur décision du substitut, une poursuite abusive, sans cause raisonnable ni probable.

En août 1997, la Cour supérieure retient la réclamation du journaliste et fixe le quantum de sa réclamation à 1 154 747,56, une décision qui sera renversée le 11 février 1999.

Hier, la Cour suprême a tranché, sur décision partagée, en faveur de l'ex-journaliste.



La victime, France Alain

Une invitation pour toute la famille

Surveillez l'édition spéciale sur l'illumination du pont dans le Soleil du samedi 20 octobre.

Tout le monde sur le pont!

Soyez des nôtres lors de la grande fête familiale de 12h00 à 20h00

Le 20 octobre 2001, venez en grand nombre sur les terrains de l'Aquarium de Québec.

Pont fermé à la circulation automobile de 14h00 à 20h00

LES RYTHMIQUES DE ST-ROMUALD commandité par



Navettes de la STCUO de 12h00 à 20h00.

621-FÊTE (3383)

Départ et stationnement à l'Université Laval (pavillon Desjardins)

Rive-Sud:

Autobus Auger
Départ et stationnement Polyvalente L'Aubier
833-2181

Illumination du Pont de Québec Le 20 octobre 2001

La coalition pour la sauvegarde et la mise en valeur du Pont de Québec

LA GUERRE AU TERRORISME

L'enquête sur l'anthrax piétine

La police a reçu plus de 3300 appels aux secours depuis le début du mois et elle croit que les lettres piégées émanent d'une seule et même source

FRANCIS TEMMAN
Agence France-press

■ WASHINGTON – Les enquêteurs fédéraux américains ont reconnu hier avoir fait peu de progrès pour identifier le ou les responsables des envois de lettres piégées au bacille du charbon aux États-Unis.

Alors que l'enquête piétine, les autorités font tout leur possible pour rassurer une population inquiète par la multiplication des cas de contamination.

Alors que plus de 3000 personnes ont été soumises à des tests de détection au Congrès, dont 31 se sont révélés positifs mercredi, le chef du bureau de la Défense intérieure chargé de la lutte antiterroriste, Tom Ridge, a tenu à minimiser la menace.

« Des milliers et des milliers de gens ont été testés pour la maladie du charbon. Et seulement cinq personnes l'ont contractée », a déclaré M. Ridge, lors d'une conférence de presse.

« Deux d'entre eux sont des cas d'inhalation » de spores, a précisé M. Ridge en rappelant que l'un des deux était décédé en Floride, tandis que le second était en voie de guérison.

Il a confirmé qu'une assistante du journaliste-vedette de la chaîne de télévision américaine CBS Dan Rather avait contracté la forme cutanée de la maladie.

Un sixième cas a été confirmé plus tard dans la journée, un employé des services postaux dans le New Jersey. En revanche, M. Ridge a indiqué que les derniers tests effectués sur une lettre reçue par une succursale de Microsoft dans le Nevada étaient négatifs.

L'attorney général John Ashcroft a répété que les autorités recherchaient agressivement l'origine de la bactérie et la ou les personnes responsables de ces actes criminels. Mais, en l'absence d'arrestations, il a appelé un public inquiet à la patience. Signe évident que l'enquête semble toutefois



Une assistante du bureau du journaliste-vedette Dan Rather, de CBS, a été contaminée.

marquer le pas, les enquêteurs ont dû une nouvelle fois faire appel au public.

Le FBI et les services postaux ont ainsi offert hier une récompense allant jusqu'à un million de dollars pour toute information conduisant à l'arrestation et à la condamnation de ceux responsables des actes terroristes d'envoi par courrier

du bacille du charbon. La veille, les autorités avaient aussi rendu publique une copie des deux enveloppes piégées adressées l'une au chef de file de la majorité démocrate au Sénat, Thomas Daschle, l'autre au présentateur-vedette de NBC Tom Brokaw.

Sur ces deux enveloppes, l'une datée du 18 sep-

tembre, l'autre du 8 octobre, l'écriture en lettres capitales est similaire, avec un graphisme presque enfantin et des lignes penchées vers le bas à droite. À l'intérieur, une lettre, qui n'a pas été rendue publique, avec ces quelques mots : « Mort à l'Amérique. Mort à Israël. Allah est grand ».

En attirant l'attention du public sur cette écriture caractéristique, les enquêteurs espèrent que quelqu'un la reconnaîtra. « En rendant publiques ces deux enveloppes, nous avons déjà obtenu un certain nombre de pistes », a admis hier le directeur du FBI, Robert Mueller, sans autres précisions.

Il s'est refusé à dire si ces lettres piégées avaient un lien avec les attentats du 11 septembre ou avec l'organisation terroriste Al-Qaeda d'Oussama ben Laden.

UN RÉSEAU OU UN DÉSÉQUILIBRÉ?

Mais une chose, cependant, semble se confirmer : ces attaques apparaissent coordonnées et les lettres piégées émanent vraisemblablement d'une seule et même source. Reste à savoir, et c'est ce que tente d'établir l'enquête, si elles sont l'œuvre d'un réseau terroriste étranger ou d'un citoyen déséquilibré.

Pour ne rien arranger, la police est débordée par de fausses alertes et les canulars au bacille du charbon, où la poudre blanche se révèle le plus souvent être du talc. Depuis le début du mois, elle a reçu plus de 3300 appels aux secours, dont 2500 concernaient le bacille du charbon.

M. Ashcroft a promis que les mauvais plaisants seront poursuivis et sévèrement punis. Il a rappelé que les peines pouvaient aller jusqu'à la prison à vie en cas de « fausse menace d'utilisation d'une substance toxique ». Quatre personnes ont été inculpées cette semaine, deux pour fausse menace et deux autres pour parjure.

Le FBI offre jusqu'à 1 M\$ pour toute information concluante

Quinze colis plus tard, aucune trace au Québec

MONTRÉAL (PC) – Depuis le début de la psychose des colis suspects, le Laboratoire de santé publique du Québec a reçu une quinzaine de colis pour évaluation plus poussée et aucun n'a montré de trace de charbon ou de bactérie dangereuse. Le Laboratoire de santé publique est « le laboratoire des laboratoires » expliquait en conférence de presse son directeur, le D^r Jean Joly. C'est à lui que sont envoyés les produits que même les laboratoires d'hôpitaux ne peuvent identifier ou que les corps policiers trouvent suspects, après une première investigation, expliquait le D^r Joly.

Les autorités de la Santé publique avaient convoqué la presse, hier, au laboratoire de Sainte-Anne-de-Bellevue, pour livrer un message rassurant à la population. « Le risque est extrêmement faible au Québec », a assuré le D^r Richard Massé, sous-ministre adjoint à la Santé publique au ministère de la Santé et des Services sociaux. Il fonde son opinion sur le fait que le Québec n'est pas au centre de la mire. Et il est impossible d'attraper la maladie du charbon de quelqu'un qui arrive des États-Unis, où de véritables cas ont été



Un comprimé de Ciprofloxacin pour traiter les infections à l'anthrax.

décélés. Reste que toutes les mesures ont été prises pour que, s'il arrivait une situation, on puisse y faire face, a ajouté le D^r Massé. Les autorités ont fait provision d'antibiotiques en quantité nécessaire et les précautions utiles ont été prises, assure-t-on.

Dans un cas de bacille du charbon, cela prendrait environ 24 heures pour l'identifier, a précisé le D^r Joly.

Le D^r Massé avise les gens de ne jamais prendre d'antibiotiques en prévention, si on n'est pas malade. Cela ris-

querait d'aggraver le phénomène de l'antibiorésistance, ces bactéries coriaces qui résistent à tous les antibiotiques. À la Santé du Québec, le directeur adjoint à la protection du territoire Robert Poëti parle de 60 colis suspects dont son corps de police s'est occupé, sans compter ceux qui ont été manipulés par le SPCUM.

De la quinzaine de colis suspects qu'a reçus le Laboratoire de santé publique, six ou sept provenaient de la SQ. Et aucun n'avait de trace de charbon, ni même d'une bactérie pathogène. Il s'agissait de poudre stérile, a noté le D^r Joly.

Le D^r Massé invite la population au calme, rappelant qu'il ne faut pas confondre « lettre inconnue » et « lettre suspecte ». Mais si, effectivement, une odeur inhabituelle se dégage d'une enveloppe ou d'un paquet, ou qu'un produit étrange s'en échappe, il peut y avoir lieu de s'inquiéter et d'appeler la police. M. Poëti, de la Santé du Québec, avertit les mauvais blagueurs qui seraient tentés d'adresser de telles enveloppes pour perturber ou inquiéter les gens. « Ça s'appelle un méfait et c'est passible d'une peine d'emprisonnement de cinq ans. »

BIOTERRORISME

Un plan d'attaque de plus d'un milliard \$

WASHINGTON (AFP) – Alors même que le Congrès américain était sous le coup d'une contamination par le bacille du charbon, les sénateurs examinaient les détails d'un plan d'un milliard et demi de dollars du département de la Santé pour préparer les États-Unis au bioterrorisme. Le plan élaboré par le secrétaire à la Santé, Tommy Thompson, qui en a annoncé les détails mercredi soir, représente une multiplication par six du budget qui était consacré au bioterrorisme pendant l'exercice 2001.

Les fonds spéciaux de 1,5 milliard de dollars demandés par M. Thompson s'ajoutent à un budget ordinaire de 354 millions en 2002 consacré au bioterrorisme, portant le total à près de 1,9 milliard, comparé aux modestes 297 millions du budget 2001 affecté au bioterrorisme.

L'un des piliers du plan est la lutte contre le risque posé par la variole, l'une des plus inquiétantes armes biologiques connues, auquel M. Thompson entend consacrer 509 M\$ pour accélérer la mise au point et l'achat du vaccin pour traiter tout Américain potentielle-

ment exposé au virus dans le cadre d'une attaque.

MORTALITÉ DE 30 %

Les États-Unis possèdent actuellement 15,5 millions de doses pour une population de 280 millions d'habitants. Le virus hautement contagieux et contre lequel il n'existe pas de traitement, a un taux de mortalité d'environ 30 %.

Face au risque de contamination par la bactérie du charbon, le secrétaire à la Santé a demandé aux sénateurs de voter 643 M\$ de crédits pour permettre l'achat, le stockage et la distribution optimale de doses d'antibiotiques pour 12 millions d'Américains.

La réponse rapide à une attaque a également été présentée comme un élément clé du succès de la riposte des autorités sanitaires face à un acte de terreur. M. Thompson demandant 88 M\$ pour améliorer cette réponse, dont 20 millions pour les Centres de contrôle et de préventions des maladies (CDC), dont les spécialistes sont dépêchés à travers le pays à la moindre alerte.



Grand-maman, je préfère ton lit !

Même un enfant ne pourrait y résister ! Vous aussi, sans doute, savez reconnaître l'importance d'un bon lit, non seulement pour le confort et la qualité de fabrication, mais aussi pour votre santé et votre mieux-être. C'est pourquoi, nous vous invitons à prendre rendez-vous avec les spécialistes de chez Le Lit National pour une rencontre au cours de laquelle nous pourrions vous conseiller judicieusement en regard de vos besoins et de vos attentes. Contactez dès maintenant Le Lit National et... attendez-vous à recevoir souvent de la petite visite !

Meilleurs prix ! • Meilleur choix !



Lit articulé (39 po. x 80 po.)
Spécial 1749\$
(valeur de 2200\$)

incluant :
• Vibromasseur avec vagues
• 2 moteurs
• Matelas 510 ressorts
• Commande sans fil
• Garantie de 20 ans sur châssis

Des avantages pour vous :

- Permet la lecture au lit
- Favorise un bon sommeil
- Facilite la respiration
- Offre un choix de positions pour un confort maximal

LE LIT NATIONAL
La Maison du lit articulé à Québec

Je dors mieux, je vis mieux !

26, rue Marie-de-l'Incarnation, Québec (Québec) G1N 3E7
Téléphone : (418) 683-6020 - Internet : www.lelitnational.com

Ouvert du lundi au samedi

www.ayr.fr.com 1502000

Tout un émoi à « La Presse »

MONTRÉAL (PC) – Une enveloppe contenant environ un gramme de poudre blanche qui avait été postée au Canada a semé un certain émoi dans les bureaux administratifs du quotidien *La Presse* et forcé l'évacuation de quelque 175 personnes hier en matinée pour une bonne heure.

Voyant que l'enveloppe ne portait le nom d'aucun destinataire, qu'elle ne comportait aucune adresse d'expéditeur, que rien n'était écrit sur la feuille renfermant la substance blanche, les policiers ont procédé à la destruction de la poudre en question. C'est d'ailleurs le fait que l'enveloppe n'était adressée à personne en particulier qui a incité le proposé au courrier, Sylvain Chagnon, à l'ouvrir pour déterminer à qui elle devait être remise.

L'expéditeur s'était limité à écrire à la main *La Presse* et l'adresse du journal. Constatant que de la poudre tombait de l'enveloppe, M. Chagnon a grimpé au bureau de son patron, au rez-de-chaussée, au service du crédit. « Viens voir en bas. J'ai un problème avec une enveloppe », aurait lancé Chagnon.

Le patron en question a avisé un agent de sécurité, qui a ordonné de fermer la salle de tri du courrier, de couper le système de ventilation et de mander les policiers.

L'évacuation des employés de la cafétéria, de l'administration, des ventes, de l'informatique et des finances a été ordonnée. Ceux de la rédaction et de l'imprimerie qui sont dans un bâtiment adjacent n'ont pas été inquiétés.

À la demande des pompiers et des ambulanciers, Sylvain Chagnon a dû se déshabiller et prendre une douche sur place. Il a été conduit à l'hôpital, par mesure de précaution. Le local où il travaillait a été désinfecté avec de l'eau javellisée. La direction de *La Presse* avait donné des directives à ses employés indiquant la conduite à suivre dans les cas où leur sécurité pourrait leur sembler compromise.

LA GUERRE AU TERRORISME

BIOTERRORISME

Ottawa injecte 12 M\$

WINNIPEG (PC) — Ottawa entend consacrer près de 12 millions \$ à l'achat d'antibiotiques ainsi qu'à la formation de travailleurs de la santé, notamment, dans le cadre de sa lutte contre le bioterrorisme. Le gouvernement agit de la sorte par pure prudence, et non par crainte, a indiqué le ministre fédéral de la Santé, Allan Rock, hier.

« Nous ne voyons pas le Canada comme un pays à risque », a-t-il déclaré, à Winnipeg, au Centre scientifique canadien de la santé humaine et animale — le seul laboratoire au pays dont le personnel peut travailler sans danger avec les agents responsables des maladies les plus graves.

« Nous croyons que le risque est peu élevé, mais en même temps, les gouvernements ont la responsabilité de se préparer », a-t-il ajouté.

Déjà engagées, les initiatives fédérales comportent l'achat de 5,62 millions \$ d'antibiotiques et d'antidotes aux produits chimiques, qui augmenteront les stocks actuels de produits pharmaceutiques de la Réserve nationale.

« Nous disposons déjà de réserves considérables d'antibiotiques. Cela permettra de combler certains besoins », a affirmé M. Rock. Le gouvernement souhaite disposer d'antibiotiques en quantité suffisante pour être de mesure de traiter 10 000 personnes.

« Nous sommes sensibles (aux dangers existants) en raison des cinq dernières semaines, a indiqué le ministre. En même temps, les Canadiens ne doivent pas oublier qu'aucun cas d'infection à l'anthrax n'a été rapporté au Canada. » M. Rock a refusé de commenter les informations voulant que son ministère ait déjà demandé aux fabricants de médicaments génériques de produire du ciprofloxacine, devenu le produit de premier choix afin de soigner la maladie du charbon.

Entre autres mesures, Ottawa compte consacrer 2,24 millions \$ à l'achat de capteurs et de matériel de détection destinés aux principales installations au Canada, de même qu'à l'établissement d'une base de données dans laquelle figurent des renseignements sur de meilleures interventions aux incidents radionucléaires de nature terroriste.

De plus, 2,12 millions \$ doivent servir à améliorer le réseau pancanadien de laboratoires et d'équiper ceux-ci avec les appareils pour diagnostiquer rapidement les agents biologiques.



Allan Rock

PROJET DE LOI ANTITERRORISME

Le Bloc craint un « bulldozage »

Le principe du document est adopté en deuxième lecture

RAYMOND GIROUX
RGIroux@lesoleil.com



Après le Sommet de Québec (photo), celui de Kananaskis.

Des militants craignent d'être traités en terroristes

EDMONTON (PC) — Les manifestants qui planifient leur intervention au sommet du G8, prévu l'an prochain en Alberta, craignent que la nouvelle loi fédérale antiterrorisme ne permette de les étiqueter comme des « terroristes ».

« En lisant le projet de loi, on se rend compte que les gens qui ont pris part aux manifestations de Québec (au Sommet des Amériques, en avril) pourraient être considérés comme des terroristes, déclare Alan Keane, du groupe de manifestants Co-Motion Collective. Et cela s'applique également au sommet du G8 prévu en juin à Kananaskis, ajoute-t-il.

Le projet de loi, déposé par la ministre de la Justice, Anne McLellan, prévoit que le terrorisme peut inclure le fait de menacer la sécurité publique ou nationale en perturbant des services, installations ou systèmes essentiels. Il indique en outre que le fait de perturber un service essentiel n'est pas une activité terroriste si cette perturbation a lieu lors d'une « manifestation légale ou d'une grève, et n'a pas comme objet de causer de graves blessures à des personnes ».

« Les gens qui bloquent les routes pourraient être considérés comme des terroristes », soutient M. Keane.

Bryan Aehwartz, spécialiste du droit constitutionnel et international à l'Université du Manitoba à Winnipeg, croit pour sa part que la loi antiterrorisme est nécessaire, mais que le Parlement doit la resserrer.

La définition du terroriste telle que proposée par le projet de loi inclurait par exemple des infirmières en grève qui refusent de rentrer au travail pendant une grève illégale, soutient M. Schwartz.

Mais un peu plus tard, la ministre McLellan a tenté de calmer le jeu. Les dissidents politiques, les manifestants antimondialisation et les syndicats n'ont pas à craindre d'être identifiés comme des terroristes après l'adoption du projet de loi antiterrorisme, a-t-elle déclaré.

« Le fait de bloquer un pont ne constitue pas une activité terroriste, a précisé M^{me} McLellan, devant le Comité de la justice des Communes. Une grève illégale n'est pas motivée par la terreur (...) Ce n'est pas le genre de chose que vise la législation. »

OTTAWA — Même s'il en approuve le principe, le Bloc québécois n'a aucune intention de laisser passer le projet de loi antiterrorisme (C-36) à toute vapeur, soit avant même la semaine de relâche parlementaire débutant le jour du Souvenir, le 11 novembre.

En déposant son projet de loi, lundi, le gouvernement souhaitait plus ou moins ouvertement que le dossier soit bouclé en un mois. Ce calendrier devient encore plus symbolique depuis l'annonce de la tenue du Sommet du G20 et de deux comités majeurs du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, les 17 et 18 novembre, à Ottawa.

Ces rencontres porteront notamment sur la lutte contre le financement du terrorisme et les effets des attentats du 11 septembre sur l'économie mondiale, et le ministre des Finances, Paul Martin, aimerait se présenter à ce forum avec de bonnes cartes en mains.

Les craintes bloquistes d'un « bulldozage » gouvernemental ont été avivées par la décision des libéraux de mettre le Sénat à contribution dans les plus brefs délais sans que le parti de Gilles Duceppe ait été prévenu de la manœuvre.

« Ils veulent aller trop vite, a lancé sèchement M. Duceppe en point de presse, à moins qu'ils se rendent à nos arguments comme avoir des clauses crépusculaires sur certains articles ».

« Les États-Unis et la France l'ont fait, et des députés libéraux le demandent aussi, a ajouté le chef du Bloc. Si la ministre veut une large coalition et que les choses aillent vite, elle doit se rendre compte que cela impose un certain nombre de compromis.

« Qu'on agisse certes avec diligence, mais sûrement avec prudence, a-t-il poursuivi. Il vaut mieux dans un projet aussi important que les choses se fassent correctement » parce que de plus en plus de gens demandent des changements, à son avis.

M. Duceppe accepte cependant le délai normal d'un vote final avant la fin de l'année, soit après quatre semaines de débats supplémentaires. Son parti a d'ailleurs voté avec les libéraux en deuxi-

me lecture, hier, lors d'un vote écrasant de 208 à huit, tous néo-démocrates, en faveur de C-36.

Le Bloc avait d'ailleurs demandé un vote nominatif pour forcer les opposants à s'identifier clairement. M. Duceppe n'aimant pas que certains mangent à tous les râteliers, approuvant le projet de loi avec ses partisans et le désapprouvant avec ses adversaires, comme il l'a déclaré en point de presse. « C'était l'attitude que je voyais se développer au sein du NPD ».

L'Alliance canadienne et le Parti conservateur, au contraire du Bloc, pressent le gouvernement d'agir au plus vite et demandent en outre une loi plus rigoureuse encore.

Le NPD, lui, s'est opposé au principe même du projet de loi fondamentalement parce qu'il ne fait pas confiance aux responsables de l'application de la loi et craint de multiples abus contre le droit des citoyens à protester.

Fondamentalement, le parti de la gauche canadienne admet le bien-fondé d'une intervention législative contre le terrorisme, mais se montre tourmenté, à quelques semaines de son congrès de réorientation, sur le rôle qu'il doit tenir au Parlement sur la question.

Cette utilisation d'une procédure légale, mais tombée en désuétude depuis plusieurs années, permet à la Chambre haute, où le Bloc n'est pas représenté, de procéder à une « étude préalable » d'un projet de loi avant que les Communes l'aient approuvé.

Les députés de tous les partis négocient normalement entre eux, dans un comité, leur mode de fonctionnement et la liste des témoins qu'ils entendront, le tout se terminant en général sur une liste de compromis où tous les points de vue sont représentés.

Le Bloc — tout comme l'Alliance canadienne et le NPD — n'est pas présent au Sénat et n'a donc aucun mot à dire sur les témoignages qui y seront entendus.

Le leader du gouvernement aux Communes, le ministre Don Boudria, affirmait plus tôt cette semaine que les dirigeants des deux comités s'entendront entre eux sur le partage des invités, mais que personne ne devrait comparaître devant les deux tribunes.

Gilles Duceppe: « Ils veulent aller trop vite! »

RECOURS POUR LA PAIX

Les groupes veulent voir Chrétien

■ MONTRÉAL — Des groupes sociaux qui dénoncent les actes terroristes du 11 septembre, mais s'opposent à la riposte militaire en Afghanistan, demandent à rencontrer le premier ministre du Canada, Jean Chrétien. Parmi ces groupes, on retrouve la Fédération des femmes du Québec, la Ligue des droits et libertés, la Centrale des syndicats du Québec, l'Association québécoise des organismes de coopération internationale, le Conseil des musulmans de Montréal, l'Objetion de conscience et la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes.

Quelques-uns de ces groupes ont rencontré la presse, hier, pour expliquer la déclaration commune qu'ils ont émise, intitulée « Non à la guerre! Non au terrorisme! ». Dans cette déclaration, ces groupes « condamnent sans réserve le terrorisme et le fanatisme qui ont conduit à la tragédie du 11 septembre ». Mais ils dénoncent du même souffle « les appels à la vengeance » et le choix de la voie belliqueuse. « Ce n'est pas en faisant la promotion de la guerre qu'on va régler les conflits », s'est exclamée Viviane Barbot, présidente de la Fédération des femmes du Québec. (PC)

AVIS AUTORISATION DE FUSION

Conformément aux dispositions de l'article 423 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le Directeur général des élections donne avis qu'il a autorisé la fusion du Parti de l'union municipale de Beauport, du parti Rassemblement populaire, du parti Vision Val-Bélair et du parti Renouveau municipal de Québec — Équipe L'Allier, de la Ville de Québec, à compter du 5 octobre 2001. Le nouveau parti politique issu de cette fusion porte le nom de: Renouveau municipal de Québec — Équipe L'Allier, Monsieur Claude Archambault agit comme représentant officiel de ce parti.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC

Pour plus de renseignements, composez sans frais 1 888 ELECTION (1 888 353-2846)

Le *Charme* du centre-ville!

PROMO MANTEAUX 20% à 50%

de rabais* sur une grande sélection de manteaux pour hommes et dames

* Marchandise en magasin seulement. Ne peut être jumelé à aucune autre promotion.

Beaucoup, beaucoup de manteaux!

laliberté depuis 1867

595, rue Saint-Joseph Est, Québec G1K 7L8 525-4841

HEURES D'AFFAIRES	Lundi au mercredi	9h30 à 17h30
	Jeudi et vendredi	9h30 à 21h00
	Samedi	9h30 à 17h00
	Dimanche	12h00 à 17h00

STATIONNEMENT GRATUIT AVEC ACHAT • PLACE JACQUES CARTIER • PLACE CARTIER • PLACE JEAN-LESAGE • PARCOMÈTRE (1heure)

Recyclage fourrure

Naturellement!

Votre fourrure a besoin d'une cure de jeunesse, faites appel aux spécialistes de la fourrure de la maison Laliberté.

Pour plus d'informations: M. Réjean Lévesque, styliste fourrure au 525-4841.

Beaucoup, beaucoup de manteaux!

laliberté depuis 1867

595, rue Saint-Joseph Est, Québec G1K 7L8 525-4841

STATIONNEMENT GRATUIT AVEC ACHAT • PLACE JACQUES CARTIER • PLACE CARTIER • PLACE JEAN-LESAGE • PARCOMÈTRE (1heure)

LA GUERRE AU TERRORISME

La prison à vie pour quatre membres d'Al-Qaida

Ils ont été condamnés pour les attentats perpétrés contre des ambassades américaines en Afrique

NEW YORK (AFP) — Un juge new-yorkais a condamné, hier, sans surprise, quatre membres du réseau Al-Qaida d'Oussama ben Laden à la prison à vie pour avoir participé aux attentats contre les ambassades américaines en Afrique de l'Est en 1998.

Dans une salle d'audience sous haute surveillance, à quelques pâtés de maisons des ruines encore fumantes du World Trade Center, le juge Leonard Sand a énoncé les sentences attendues après que les quatre hommes (un Jordanien, un Saoudien, un Tanzanien et un Américain d'origine libanaise) eurent été déclarés coupables par un jury populaire en mai.

Deux des quatre hommes, le Jordanien Mohamed Sadiq Odeh et l'Américain d'origine libanaise Wadih el Hage, se sont adressés à la cour avant que la sentence ne soit prononcée, sans pour autant faire de déclaration de soutien à ben Laden.

La séance, qui a duré plus de deux heures, s'est ouverte sur les bouleversants témoignages de six proches des victimes des attentats qui ont fait 224 morts, dont 12 Américains, le 7 août 1998 à Nairobi (Kenya) et Dar es Salaam (Tanzanie).

« Le carnage du 11 septembre n'a fait que raviver mes souvenirs », a déclaré Howard Cavalier, un ancien diplomate américain qui a perdu sa femme



Les quatre condamnés sont Mohamed Rased Al-Ouhali, Khalfan Khamis Mohamed, Mohamed Sadeek Oden et Wahih El-Hage.

dans l'explosion à Nairobi. « Vous devez appliquer la peine la plus lourde pour lancer un message clair à de futurs terroristes. »

S'adressant au Tanzanien Khalfan Khamis Mohamed, 28 ans, le juge Sand a lancé, avant d'énoncer la première sentence : « Trois des membres du

jury ont estimé que la prison à vie était une peine plus dure que la peine de mort. Si c'est le cas, c'est approprié. »

Les quatre hommes, qui sont officiellement sans ressources, ont été condamnés à payer 33 millions \$ en dédommagement aux familles des victi-

mes. Si cette somme peut être rassemblée, le juge a ordonné que 26,3 autres millions \$ soient versés au gouvernement américain.

Certains avocats parmi les parties civiles ont déjà demandé à ce que les millions d'avoires d'Al-Qaida récemment gelés dans le monde soient utilisés à cette fin.

Prenant la parole en arabe, avec l'aide d'un interprète, Mohamed Odeh s'est lancé dans une longue et obscure diatribe. Il a estimé que les tirs de missiles américains contre des cibles en Afghanistan et au Soudan, peu après les attentats en 1998, étaient déjà une forme de justice et que ce procès revenait donc à juger les mêmes personnes deux fois. Prenant la parole à son tour, dans un anglais parfait acquis au cours des 20 ans passés aux États-Unis, Wadih el Hage, jugé coupable de participation à l'administration du réseau, mais pas directement aux attentats, a réitéré sa ligne de défense. Il a assuré qu'il n'avait travaillé que dans la partie légale d'Al-Qaida et qu'il était contre la violence. « Les attentats de 1998 étaient des actes extrêmes, qui ne sont pas en accord avec ce que je crois. »

En tenue bleu ciel des prisonniers, les pieds et les mains enchaînés, les quatre hommes étaient, chacun et en permanence, surveillés par quatre policiers.

vous en voulez plus?

plus de chances d'obtenir de plus gros rabais!

moins d'exceptions!

plus grand choix d'articles

plus de chances de gagner**

votre achat!

Les vendredis 19, samedi 20 et dimanche 21 octobre

les
super aubaines
mystère
encore plus
encore mieux

10 % à 60 % de rabais

*Des exceptions s'appliquent, précisions en magasin. **Achat d'une valeur maximale de 1 000 \$.

Le samedi 20 octobre, de 8 h à 10 h
2 heures d'aubaines lève-tôt!60 %
de rabaisserviettes ToGo
en éponge
et en veloursServiettes de bain, soldes
6,99 \$ et 7,99 \$50 %
de rabaiscouettes ToGo
Supérieur
en duvet
d'oe blanche40 %
de rabaistoutes les
tenues d'extérieur
pour la famille
sauf les modèles Hilary
Radley, Raabert, Far West
et Australian Outback40 %
de rabaischapeaux,
écharpes, gants
et mitaines pour
toute la famille
litière de luxe
Marques Royal Velvet,
Laura Ashley et autres.33 %
de rabaistoutes
les tenues
de sport Nike
pour lui30 %
de rabaismode Haggart
pour elle
Telles couronnes, petites
et fortes.

Ces offres sont exclues des rabais Aubaines mystère. Autres exceptions : articles « Aubaine la Baie » et « Nouvellement réduit ». Tant qu'il y en aura. Sur nos prix ordinaires, sauf avis contraire.

la Baie
J'aime, j'achète!

Primes-100

TRANSFORMEZ VOS ACHATS DE TOUS LES JOURS EN RÉCOMPENSES.

Amassez des points dans tous les magasins de la Compagnie de la Baie d'Hydrex : la Baie, Zellers, Découverte ou H&M.com

AMASSEZ RAPIDEMENT DES POINTS EN UTILISANT VOTRE CARTE LA BAE, H&M OU ZELLERS. OBTENEZ 25 POINTS ADDITIONNELS POUR PRESQUE CHAQUE DOLLAR DÉPENSÉ.

Alerte maximale
autour de
Three Mile Island

WASHINGTON (AFP) — Des mesures exceptionnelles de sécurité ont été prises dans la nuit de mercredi à hier autour d'une centrale nucléaire dans l'est des États-Unis, Three Mile Island, qui a fait l'objet de menaces, a annoncé l'agence fédérale concernée.

« Des mesures de sécurité additionnelles ont été prises autour de Three Mile Island », en Pennsylvanie, a déclaré la porte-parole de la Commission de régulation nucléaire (Nuclear Regulatory Commission, NRC) à Washington, Rosetta Virgilio.

M^{me} Virgilio a ajouté que ces mesures avaient été mises en place mercredi entre 22 h et 23 h GMT à la suite de nouvelles menaces prises en compte par les agences de sécurité fédérales.

« Jusqu'à présent nous avons reçu des menaces, mais elles n'étaient pas crédibles », a indiqué la porte-parole. L'alerte qualifiée de très sérieuse a duré jusqu'à 4 h GMT et les mesures de sécurité demeurent en place, a encore précisé M^{me} Virgilio.

Par contre, cette dernière n'a pas été en mesure de préciser la nature exacte des menaces, ni l'ampleur du dispositif de sécurité mis en place autour de la centrale nucléaire, sise en banlieue de Harrisburg.

Cette centrale avait été le théâtre d'un grave accident en 1979 lorsque le système de refroidissement d'un de ses deux réacteurs avait mal fonctionné, provoquant un début de fusion accidentelle et la destruction du réacteur. Des vapeurs radioactives avaient été dispersées dans l'atmosphère.

Après les attentats du 11 septembre, les sites d'opération des 103 réacteurs nucléaires à travers les États-Unis ont été mis en état d'alerte et leur sécurité assurée notamment par des unités de la Garde nationale.

La compagnie AmerGen qui gère Three Mile Island, sur la rivière Susquehanna, a été notifiée des nouvelles menaces.

Les 103
réacteurs
des É.-U.
sont en état
d'alerte

ATTENTAT DU 11 SEPTEMBRE

La facture pourrait
atteindre
70 milliards \$

LONDRES (Reuters) — La facture des attentats du 11 septembre croît presque de jour en jour pour les assureurs et la dernière en date des estimations avance un coût pouvant atteindre 70 milliards \$.

Pour Mark Hewlett, directeur du département European Insurance Research de Moody's, la marge la plus réaliste varie maintenant de 30 à 70 milliards \$.

« Mais à l'intérieur de cette marge, quel sera le montant exact, personne n'en sait rien. Le marché convient maintenant que ce sera plus de 30 milliards \$ », a-t-il expliqué à Reuters, ajoutant qu'il faudrait peut-être des années pour connaître le montant réel des indemnités.

La facture du
cyclone
Andrew avait
coûté 20
milliards \$

En tous les cas, la facture du cyclone Andrew (20 milliards \$), jusqu'alors la plus importante qu'aient dû acquitter les assureurs sera largement dépassée par celle des attentats du World Trade Center (WTC).

De grands assureurs ont dû doubler, voire tripler, leurs pertes projetées, tels Suisse Ré, Munich Ré et Cubb. Le groupe de bancassurance néerlandais ING est le dernier en date à avoir relevé ses estimations, la portant à 547 millions \$ contre 46 millions \$ en septembre.

Lloyd's of London ne l'a pas encore fait, mais il pourrait bientôt revoir sa perte estimée pour l'instant à 1,9 milliard \$.

La réévaluation constante témoigne de l'émergence de demandes d'indemnisation imprévues, dans la mesure où l'on découvre de nouveaux dommages sur le site du World Trade Center (WTC). Pour l'instant, les entreprises n'ont pas encore déposé des demandes d'indemnisation pour interruption d'activité ou pour responsabilité, dont le règlement pourrait prendre des années, de l'avis de certaines sources.

On pense généralement que les gros assureurs auront les reins suffisamment solides pour supporter le choc, mais pour des assureurs de taille plus petite, la question demeure en suspens.

Dans l'ensemble, les assureurs pourraient toutefois tirer parti d'une augmentation généralisée des primes, qui dans certains cas a atteint 100 à 200 %.

LA GUERRE AU TERRORISME

TORONTO ET WASHINGTON

Les vols reprennent... avec des policiers à bord

OTTAWA (PC) - Le gouvernement américain a annoncé hier qu'il permettrait la reprise des vols d'Air Canada entre Toronto et Washington aussitôt que possible, avec des policiers armés à bord des avions. Aujourd'hui, le ministre des Transports, David Collette, se rend à Washington rencontrer son homologue américain, Norman Mineta, pour discuter de la reprise des vols depuis les autres villes canadiennes en direction de l'aéroport Reagan. « J'espère qu'il y aura une autre annonce bientôt pour la reprise des vols Ottawa-Washington et Montréal-Washington », a indiqué le ministre Collette, à sa sortie de la Chambre des communes.

L'aide gouvernementale aux compagnies aériennes fera également partie des discussions entre MM. Collette et Mineta, tout comme la présence d'agents armés dans tous les avions canadiens qui se rendent aux États-Unis.

Une facture d'un à deux millions \$ payée par le fédéral

Cette mesure avait été qualifiée de « radicale » par le ministre, il y a quelques semaines, avant qu'il n'adopte son discours devant les exigences des Américains. « Avec la position des États-Unis d'avoir des personnes armées sur les vols, je suis prêt à considérer toutes les possibilités », a dit M. Collette.

Tous les transporteurs internationaux ont été bannis de l'aéroport Reagan, à Washington, à la suite des attaques terroristes du 11 septembre. Cet aéroport est en effet situé à proximité de sites stratégiques comme la Maison-Blanche et le Pentagone.

Le ministre des Transports avait annoncé vendredi dernier qu'il acceptait de placer des policiers de la GRC à bord des avions qui se rendent à Washington, une condition posée par les Américains avant qu'ils n'acceptent la reprise des vols d'Air Canada.

La facture de un à deux millions \$ qui accompagne cette nouvelle mesure sera payée par le gouvernement fédéral.

L'Association des pilotes d'Air Canada (APAC), qui s'était d'abord opposée à la présence de policiers armés dans les avions, a annoncé mercredi qu'elle révisait sa position et demandait au gouvernement de créer une unité de policiers de l'air formés et équipés pour assurer la sécurité à bord des appareils. Pour commencer, Air Canada pourra rétablir 14 vols par semaine entre Toronto et Washington, alors qu'il y en avait 19 avant les attentats. Air Canada offrira 28 vols par semaine depuis l'aéroport de Dorval et 11 depuis Ottawa.

Le SCRS espionne déjà à l'étranger, avoue son directeur

OTTAWA (PC) - Quand on parle de créer un service d'espionnage canadien à l'étranger pour combattre le terrorisme, on ne semble pas tenir compte du fait que le Service canadien du renseignement de sécurité joue déjà un tel rôle, a déclaré hier le directeur du SCRS, M. Ward Elcock.

En fait, le SCRS a sensiblement le même mandat que la CIA aux États-Unis, a précisé M. Elcock devant un comité des Communes.

Le budget du SCRS s'élève à un peu moins de 200 millions \$ par année. Le solliciteur général, Lawrence MacAulay, doit donner aujourd'hui une conférence de presse et annoncer une augmentation de la contribution fédérale, une hausse qui pourrait atteindre 10 millions \$. Selon une source, on annoncerait en outre l'octroi de 30 millions \$ au Centre de sécurité des télécommunications, qui surveille les communications électroniques.

Il y a deux semaines, le ministre des Affaires étrangères, John Manley, a reconnu que les Canadiens n'avaient pas accepté jusqu'à maintenant d'avoir une agence de renseignements exerçant des activités à l'étranger. Soulignant qu'il y a énormément de confusion à ce sujet, M. Elcock a expliqué hier au comité sur l'immigration que s'il y a des limites à l'espionnage outre-mer, elles pourraient être liées à l'argent plus qu'au mandat du SCRS.

« Par définition, les opérations secrètes coûtent cher et comportent souvent plus de risques (...), a-t-il précisé. Les ressources et les capacités du SCRS sont beaucoup plus limitées que celles de la CIA, mais notre mandat est sensiblement le même », a-t-il ajouté.

« Je pense que M. Elcock tente de positionner le SCRS au cas où le Canada déciderait qu'il a besoin d'une agence



Ward Elcock

d'espionnage internationale », a analysé Michael Roi, professeur en relations internationales du Conseil atlantique du Canada.

Le SCRS a toujours été réticent à admettre qu'il menait des opérations clandestines outre-mer, préférant mettre l'accent sur le rôle qu'il jouait au pays. Encore en 1997, Lloyd Axworthy, alors ministre des Affaires étrangères, avait rejeté des allégations selon lesquelles le SCRS menait des opérations secrètes outre-mer.

Le député Art Hanger, de l'Alliance canadienne, depuis longtemps critique en matière d'affaires étrangères, dit que jamais auparavant il n'avait entendu le SCRS avouer qu'il menait des opérations secrètes à l'étranger.

M. Elcock a refusé de donner plus de précisions aux journalistes.

Un présumé terroriste est remis en liberté

VANCOUVER - Un ressortissant canadien réclamé par les États-Unis, qui l'accusent d'entretenir des liens avec le Hezbollah, un groupe terroriste libanais, a été remis en liberté sous caution, hier, par une juge de la Cour suprême de la Colombie-Britannique. Âgé de 35 ans, Ali Adham Amhaz était détenu depuis son arrestation à son domicile de Burnaby, en Colombie-Britannique, au cours de la fin de semaine. Remis en liberté, il devra toutefois observer de strictes conditions. Au moment de rendre sa décision, la juge Maryn Koenigsberg a expliqué qu'en portant leurs accusations, les États-Unis n'avaient pas fourni des preuves suffisantes. En vertu de la Loi sur l'extradition du Canada, les États-Unis disposent de 60 jours pour présenter à Ottawa leurs éléments de preuve. « Sans preuves réelles, (...) j'estime que la détention pourrait miner l'application de la justice », a-t-elle déclaré. Amhaz a été appréhendé par des membres des services du renseignement de la Gendarmerie royale du Canada (GRC), samedi, en vertu de la Loi sur l'extradition. (PC)

L'appel de Mahjoub rejeté

OTTAWA - Jugeant cette cause hors de sa juridiction, la Cour suprême du Canada a rejeté, hier, l'appel d'un présumé terroriste d'origine égyptienne ayant des liens avec Oussama ben Laden. Mohamed Zeki Mahjoub devra donc demeurer derrière les barreaux, à Toronto, où il est incarcéré depuis juin 2000, en attendant la fin des procédures d'extradition. L'avocat de Mahjoub a fait savoir qu'il contesterait l'ordonnance d'extradition visant son client en invoquant que ce dernier serait certainement exécuté s'il retournait en Égypte, où il a été reconnu coupable, par contumace, d'activités terroristes. Le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) affirme que Mahjoub est membre d'un groupe d'intégristes islamistes. Le 5 octobre, un juge de la Cour fédérale a maintenu l'attestation ministérielle déclarant Mahjoub menaçant à la sécurité nationale. Cette décision ouvrait la voie à son extradition vers l'Égypte. (PC)

Un immigrant s'échappe

MONTREAL - Un immigrant iranien de 23 ans qui devait être expulsé du Canada sous peu s'est évadé hier quelques minutes avant son arrivée au tribunal administratif d'Immigration Canada à Montréal. Ashkan Forsat devait se présenter devant la Commission de l'immigration et du statut de réfugié pour une révision de sa détention en attendant son extradition. Le jeune homme considéré comme dangereux a profité de son transport vers le tribunal du complexe Guy-Favreau pour s'enfuir en fracassant la vitre arrière du fourgon-cellulaire, en plein centre-ville de Montréal. Il a réussi à voler un véhicule dans le stationnement du quotidien *The Gazette*. Le membre présumé du gang de rue Persian Soldiers a multiplié les délits depuis qu'il a obtenu sa citoyenneté canadienne et le ministre recommandait son expulsion du pays. (PC)

10 bonnes raisons de partir en voyage cet automne (ou de réserver maintenant pour l'hiver)

Le contexte actuel vous incite-t-il à retarder le moment de vos prochaines vacances? Peut-être êtes-vous tentés, pour différentes raisons, de remettre à plus tard vos réservations pour l'hiver prochain? Pourtant, il existe de bonnes raisons de partir maintenant en voyage ou de réserver sans tarder pour l'hiver qui vient.

Nous vous en présentons dix parmi celles-là.

- 1. Disponibilité et service** - Vous le savez déjà : il n'y a pas foule dans les agences de voyages présentement. Cela signifie que votre conseiller en voyages dispose de plus de temps pour bien s'occuper de vous. Ses recherches l'amèneront à dénicher la destination, l'hôtel ou la formule de vacances, de même que le prix qui vous convient parfaitement. Il prendra les informations nécessaires auprès des instances gouvernementales si vous avez des doutes quant à la pertinence du choix d'une destination.
- 2. Choix de la destination** - Suite aux événements du 11 septembre, les transporteurs aériens et les grossistes ont considérablement réduit les inventaires de sièges d'avion et de chambres d'hôtel aux diverses destinations. Toutefois, l'éventail des destinations offertes est resté le même. Par ailleurs, vous n'avez plus à craindre les changements d'horaire de dernières minutes puisqu'elles ont déjà été intégrées dans la programmation.
- 3. Prix** - Nous sommes en pleine saison de rabais pour réservation anticipée. Ils ont cours jusqu'à la fin octobre. Profitez-en! Quant aux prix pour réservation de dernières minutes, les agences membres de nos réseaux ont accès en exclusivité aux offres « D-7 ». Ces offres supposent que vous êtes souples sur le choix de la destination et des dates de départ.
Pour vous inciter à partir dans les prochaines semaines, transporteurs et grossistes offrent, chacun à leur manière, une panoplie d'avantages dont le conseiller en voyages vous informera.
- 4. Places limitées** - Pour l'hiver, n'attendez pas des baisses de prix qui ne viendront jamais. En effet, transporteurs et grossistes ont diminué leur capacité à tel point qu'il pourrait bien manquer d'espace cet hiver. Air Transat et Air Canada ont réduit respectivement de 30% et de 20% leur nombre de vols. C'est une autre bonne raison pour réserver sans tarder.
- 5. Option annulation gratuite** - Nos fournisseurs les plus importants vous offrent gratuitement et pour une période limitée, une option d'annulation sans frais en cas d'actes terroristes sur le continent nord-américain. Réservez maintenant et profitez de cette proposition avantageuse. Demandez-en la confirmation à votre conseiller Club Voyages, Vacances Tourbec, Inter Voyage et Voyages en Liberté.
- 6. Aéroports** - Nos clients qui ont voyagé depuis le 11 septembre nous font remarquer combien les médias ont exagéré la situation dans les aéroports. À l'opposé des faits qui y sont décrits, jamais les passagers n'ont eu droit à un service plus attentif de la part d'un personnel plus disponible. Plusieurs nous ont confié combien il était agréable de voyager dans des conditions pareilles!
- 7. Réception des intervenants à destination** - Le domaine du voyage vit un ralentissement important. Hôtelières, restaurateurs et autres préposés aux services à destination, manifestent tout le plaisir qu'ils ont de vous recevoir. Vous êtes choyés!
- 8. Sécurité** - Les aéroports, les avions et les lieux touristiques n'ont jamais été aussi protégés. Sans doute n'y a-t-il pas un moment dans l'histoire contemporaine où il a été plus sécuritaire de voyager.
- 9. Sortir du quotidien** - Les dernières semaines ont été éprouvantes. Les moments que nous avons vécus, les images qui ont été gravées dans notre esprit et le stress causé par la suite des événements, que les médias n'ont eu de cesse de nous rapporter, sont autant de bonnes raisons de partir en voyage! Prenez du recul. Éloignez-vous une semaine ou deux de ce quotidien qui nous pèse. Vous reviendrez ragaillardis.
- 10. La vie continue** - L'automne sera maussade. L'hiver, froid. Ça, c'est une certitude! Profitons de tous les instants que la vie nous offre. Les voyages ne font-ils pas partie de ces moments privilégiés?

LA SÉCURITÉ DE LA PLUS GRANDE CHAÎNE D'AGENCES DE VOYAGES AU QUÉBEC

Les agences membres des réseaux Club Voyages, Vacances Tourbec, Inter Voyage et Voyages en Liberté font partie de la plus importante chaîne d'agences de voyages au Québec. Elle a été fondée en 1981 et regroupe près de 200 agences présentes partout. Les conseillers Club Voyages, Vacances Tourbec, Inter Voyage et Voyages en Liberté sont des professionnels. Ils doivent se soumettre à un programme de formation continue qui leur permet d'être à jour sur tous les produits et offres de prix disponibles sur le marché. Grâce aux éducateurs organisés exclusivement pour eux, ces conseillers ont parcouru toutes les principales destinations offertes dans les agences. C'est en toute sécurité que vous pouvez confier l'organisation de votre prochain voyage aux conseillers de l'un ou l'autre de ces réseaux.

Allez-y. Téléphonnez-nous maintenant. Nous prendrons le plus grand soin de vous.



Les transports adaptés ne suffisent plus

La « désins » et le vieillissement de la population accentuent le problème

MARC LESTAGE
MLestage@lesoleil.com

QUÉBEC — Les sociétés de transport adaptés ne suffisent plus à la tâche.

Les bénéficiaires du réseau de la santé qui ont été « sortis » des institutions pour vivre en foyers de groupe sont venus grossir les rangs des utilisateurs, explique le directeur général de la société de Transport adapté du Québec métro, Michel Wilson.

Si la société de transport municipale doit assurer ce service, on devrait lui transférer les crédits correspondants, selon M. Wilson. Or, les établissements du réseau de la santé affirment qu'aucun budget n'est prévu à ce chapitre. C'est avec les moyens du bord qu'ils offrent eux-mêmes ces services à leurs bénéficiaires.

En ce qui concerne le vieillissement, le phénomène s'accroît rapidement. On ne parle plus d'handicapés fonctionnels, mais de personnes âgées (souvent plus de 90 ans) vivant en résidence qui « sont en droit de réclamer des transports adaptés de temps à autre », admet le dg.

Exaspérée par l'engorgement des services, Chantal Vallée de Sherbrooke, une jeune femme de 34 ans devenue paraplégique à la suite d'un accident d'auto a entrepris de dénoncer le sort des personnes handicapées en effectuant un pèlerinage en fauteuil roulant entre l'Estrie et le parlement de Québec, où elle a rencontré le ministre Chevrette, hier.

Des représentants du Regroupement des organismes de promotion 03 ont accueilli M^{me} Vallée sur l'heure du midi. Plusieurs personnes en fauteuil roulant l'ont accompagnée pour les derniers kilomètres de son périple jusqu'au parlement, en début d'après-midi.

Paraplégique et porte-parole du Comité d'action des personnes vivant des situations de handicap, M^{me} Raymond Filion de Limoilou qui, incidemment, est candidate aux élections municipales à la nouvelle grande ville de Québec, dans l'équipe de M^{me} Boucher, a exprimé l'appui de son groupe et demandé que le gouvernement « traite le transport pour les personnes handicapées comme un droit essentiel permettant leur autonomie et leur intégration ».

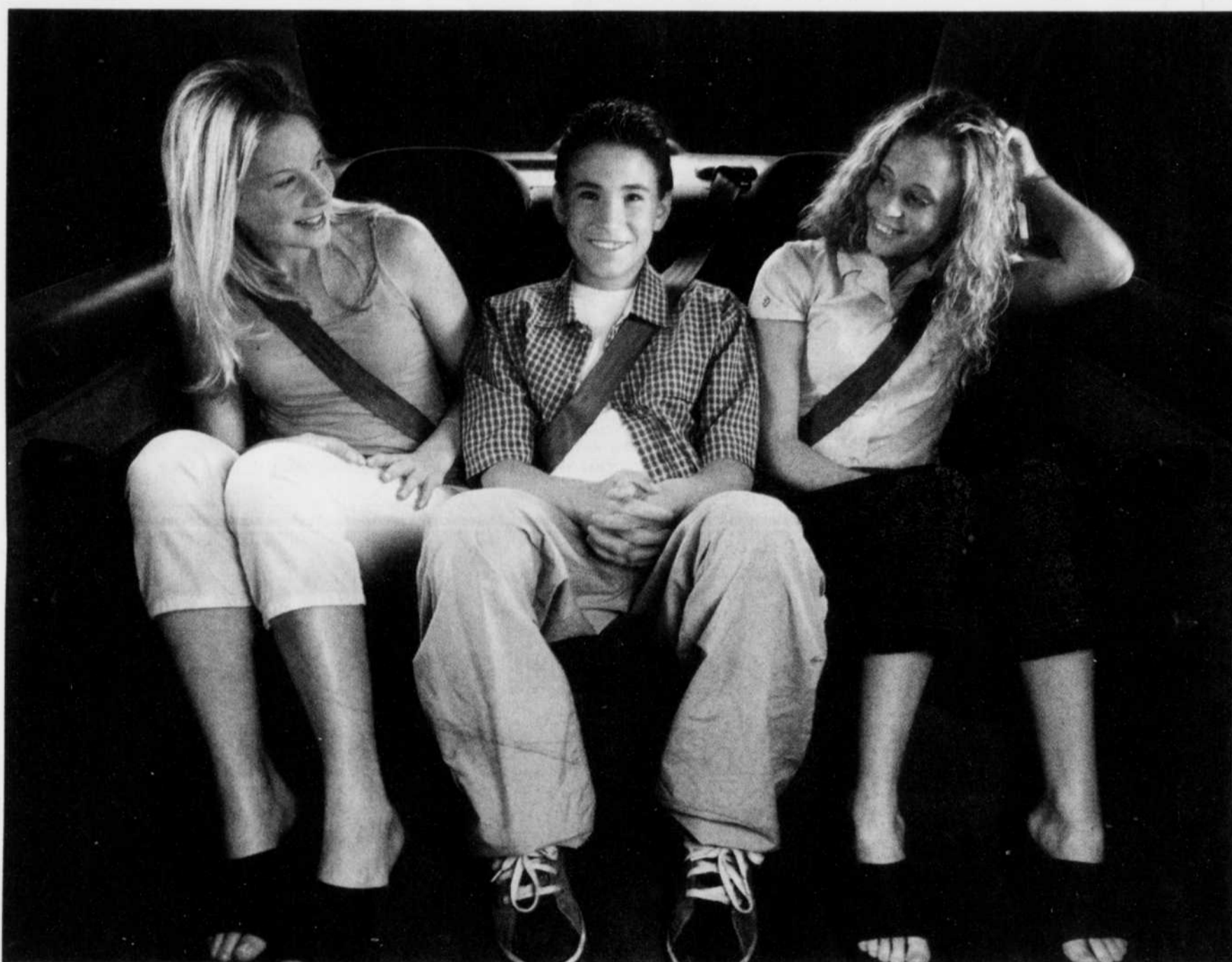
Deux autres handicapés résidant à Québec, Richard Chabot, également de Limoilou, ainsi que l'architecte Herman Poulain de Saint-Roch, ont profité de l'occasion pour rappeler qu'il y a aussi d'énormes progrès à faire en termes d'accessibilité dans la région de la capitale.

Les personnes en fauteuil roulant en sont encore réduites à « entrer et sortir par la porte des vidanges », dans plusieurs édifices du gouvernement.

Le service de transport adapté de Québec effectue environ 1200 transports par jour en semaine. Ce service affilié à la STCUQ gère un budget de 4,4 millions \$ par année. Le dg Wilson reconnaît que le ministère des Transports du Québec a majoré sa contribution, l'été dernier, mais que les besoins excèdent toujours les ressources.



Chantal Vallée (au centre) a roulé en fauteuil roulant de Sherbrooke jusque devant le parlement de Québec où elle a été accueillie par des supporteurs.



Ça donne le goût de s'asseoir au milieu.

« ... un pare-brise plus avancé afin d'optimiser l'espace dans l'habitacle... un coffre à bagages plus important de même que plus d'espace pour les occupants des places arrière. »

- Denis Duquet - Guide de l'auto 2001, p. 317

LA BERLINE CIVIC 2002
À COMPTER DE 15 900 \$*

VOITURE LA PLUS VENDUE AU CANADA



Berline Civic LX représentée



HONDA

POUR OBTENIR L'ADRESSE D'UN CONCESSIONNAIRE PRÈS DE CHEZ VOUS, VISITEZ LE www.honda.ca, OU COMPOSEZ LE 1 888 9-HONDA-9.

*P.D.S.F. de la nouvelle berline Civic DX 2002 à 5 vitesses (modèle ES1512FX). Transport et préparation (850 \$), taxes, immatriculation et assurance en sus. Le prix des concessionnaires peut être inférieur. Informez-vous chez un concessionnaire.

Un nouveau mécanisme pour régler les litiges hors cour

MONTRÉAL (PC) — La Cour supérieure du Québec met à la disposition des citoyens, depuis septembre, un nouveau forum présidé par un juge leur permettant de tenter de régler les litiges hors cour.

Le nouveau mécanisme appelé « la conférence de règlement amiable », plus rapide et à meilleur coût qu'un procès, vaut pour tous les genres de litiges, qu'ils soient de nature civile, administrative ou familiale.

Le juge en chef adjoint de la Cour supérieure du Québec, André Deslongchamps, n'hésite pas à parler de « nouvelle culture », dans un exposé sur le sujet, rendu public hier.

Le processus paraît suffisamment prometteur pour que 30 juges sur les 110 de la Cour supérieure à Montréal aient proposé d'emblée leurs services pour présider ces conférences. Une formation sur mesure leur sera donnée à l'Institut de la magistrature, à Ottawa.

Les citoyens désireux d'éviter un procès ont déjà accès à diverses formules, comme la négociation, la médiation, la conciliation, le miniprocès, l'évaluation neutre hâtive, la médiation suivie de l'arbitrage et l'arbitrage.

La conférence de règlement amiable fera appel à chacune de ses techniques, selon la volonté exprimée des parties.

En regard d'un procès en bonne et due forme où le juge cherche à établir les responsabilités ou la faute de chacun pour établir le gagnant et le perdant, la conférence de règlement amiable permet de conclure une entente favorable à chaque partie.

« La conférence de règlement amiable produira une solution taillée sur mesure pour répondre aux besoins des parties », fait valoir le juge Deslongchamps.

Contrairement à ce qui se passe à un procès, les avocats ne joueront pas le rôle de premier plan lors de la conférence. Ils assistent leur client qui sera l'acteur majeur dans la solution du conflit.

Le juge Deslongchamps voit dans la nouvelle formule « un outil économique, convivial, performant et mieux adapté aux situations qu'un procès ».

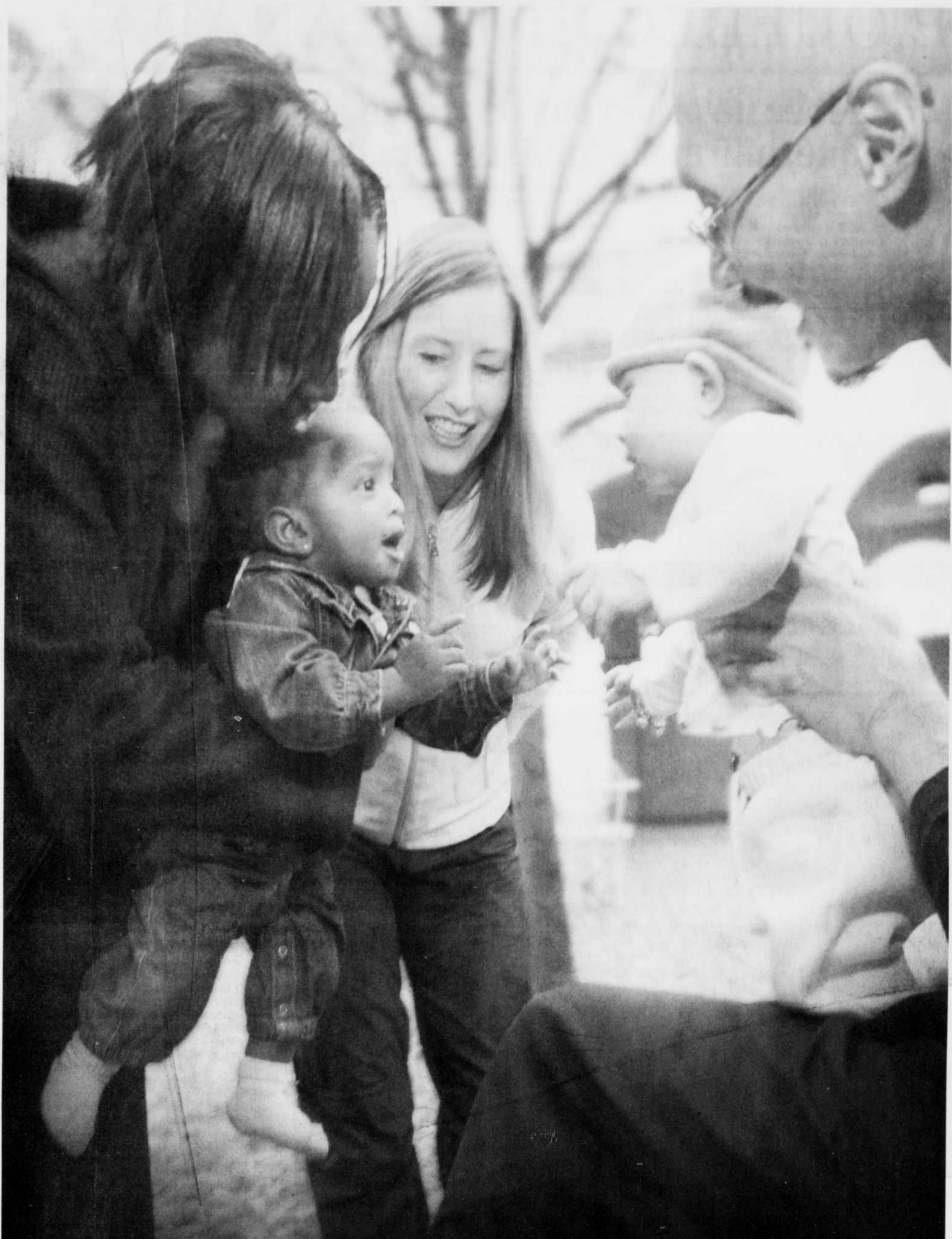
« L'avantage irréfutable est d'offrir la possibilité que le litige se règle beaucoup plus tôt avec tous les bénéfices matériels et psychologiques qui y sont rattachés », a-t-il commenté.

La conférence n'est toutefois pas une panacée en ce qu'elle fait appel à un esprit de compromis, à la capacité de chaque partie à mettre de l'eau dans son vin, des qualités qui ne sont pas universelles.

Les parties doivent savoir que la conférence se tient à huis clos et que rien de ce qui est dit ou écrit ne pourra être utilisé au procès, si finalement un procès devient l'avenue inéluctable.

« Si l'exercice n'est pas mené à terme, une partie du chemin parcouru pourra, si les parties y consentent, être utilisée pour raccourcir le procès.

« C'est un investissement », évalue le juge Deslongchamps



**Le Canada,
un pays pour nous tous.**

Célébrons la citoyenneté canadienne

Liberté Respect Ensemble

Pour de plus amples renseignements
sur la citoyenneté canadienne
1 800 O-Canada (1 800 622-6232)
Téléscripteur/ATME : 1 800 465-7735
canada.gc.ca

Canada

LE QUÉBEC ET LE CANADA

Québec ne prend pas de virage thermique, affirme le ministre Brassard

MICHEL HÉBERT
Presse canadienne

QUÉBEC — La construction par Hydro-Québec d'une centrale thermique au gaz naturel à Melocheville ne signifie pas que le Québec prend un « virage thermique », soutient le ministre des Ressources naturelles, Jacques Brassard.

« Construire une centrale thermique ne constitue pas un virage thermique en matière énergétique. C'était devenu nécessaire pour s'assurer qu'on répondra correctement à la demande, compte tenu de la croissance de celle-ci au Québec et pour assurer la sécurité des approvisionnements des Québécois. La

voie privilégiée, l'orientation privilégiée c'est, et ça va demeurer, le développement du potentiel hydroélectrique », a déclaré le ministre lorsque questionné à ce sujet à l'Assemblée nationale, hier.

Mais le porte-parole libéral en cette matière, le député de Kamouraska-Témiscouata, Claude Béchard, croit plutôt que le gouvernement fait en douce un choix énergétique dont ne parle à peu près pas le Plan stratégique d'Hydro-Québec 2002-2004.

Le gouvernement est étonnamment plus généreux, dit-il, envers la thermique qu'il ne l'est envers l'hydroélectricité. Le seuil de rentabilité est fixé à 3 cents le kilowatt heure pour l'hydroélectricité alors qu'il est porté à

5 ou 6 cents pour l'électricité produite en centrale thermique.

Les projets de développement de l'hydroélectricité que sont Toulustouc, Péribonka, La Romaine, Grand-Mère, Eastmain, Rupert et possiblement Churchill Falls en partenariat avec Terre-Neuve, démontrent, selon le ministre Brassard, que « la filière hydroélectrique est la filière privilégiée ».

Mais en choisissant le thermique pour combler une éventuelle pénurie d'hydroélectricité, Québec signe « l'arrêt de mort » de l'électricité éolienne, a renchéri la députée libérale Nathalie Normandeau. Le ministre Brassard a rappelé les investissements de 5,2 millions \$ pour la production éolienne.

L'hydro
électricité
demeure
l'orientation
privilégiée



La députée péquiste de Rosemont, Rita Dionne-Marsolais, se dit fascinée de voir les serveurs de l'État accepter des billets de tennis et autres offerts par des fournisseurs ou des tiers.

« PETITS CADEAUX » AUX
FONCTIONNAIRES DE L'ÉTAT

Ce sera à chacun de juger

GILBERT LEDUC

GLeduc@lesoleil.com

■ QUÉBEC — Il continuera de relever de la « bonne conscience » de chacun des fonctionnaires et des mandarins de l'administration publique d'accepter ou de refuser des billets pour aller voir jouer Tiger Woods à l'Omnium canadien ou tout autre cadeau du genre de la part d'un aimable fournisseur.

En effet, le projet de règlement sur l'éthique et la déontologie dans la fonction publique — qui fait actuellement l'objet d'une consultation — permet à un employé d'accepter un cadeau à la condition qu'il soit « d'usage et d'une valeur modeste ».

« Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à l'État ».

Le projet de règlement ne définit pas l'expression « valeur modeste ».

« On laisse à chacun le soin de déterminer, selon sa propre conscience, ce que signifie un cadeau d'une valeur modeste », a expliqué le secrétaire général du Conseil exécutif, Jean St-Gelais. « Au Québec, on n'a jamais eu de scandales importants de ce côté-là ».

En compagnie de la secrétaire du Conseil du trésor, Diane Jean, le plus haut fonctionnaire du gouvernement témoignait, hier, devant la commission parlementaire de l'administration publique chargée de faire le point sur l'éthique au sein de la fonction publique. La commission faisait un suivi des constats exprimés par le Vérificateur général qui, dans le tome 1 de son rapport pour l'année 2000-2001, faisait des recommandations pour améliorer « l'infrastructure de l'éthique » au sein de l'appareil gouvernemental.

La question des « cadeaux » a été soulevée par la députée péquiste de Rosemont, Rita Dionne-Marsolais, qui s'est dite « fascinée » de constater que des serveurs de l'État acceptent « des parties de golf, des parties de pêche, des billets à l'Omnium canadien (de golf) et des billets à Tennis Canada » offerts par des fournisseurs ou des tiers.

« On en voit beaucoup. Je ne les critique pas, je constate », a-t-elle affirmé en ajoutant qu'elle était également « troublée » de voir que la secrétaire générale d'Hydro-Québec, Marie-Josée Nadeau, est aussi membre du conseil d'administration d'une papetière.

Devant les parlementaires, Jean St-Gelais et Diane Jean ont convenu, comme le Vérificateur général, que « l'infrastructure de l'éthique » méritait un bon dépoussiérage et que cette opération avait été mise en marche bien avant le dépôt des recommandations de Guy Breton.

Et pour marquer le fait que l'éthique allait être, plus que jamais, une obsession pour le gouvernement, M. St-Gelais a annoncé qu'il allait recommander au premier ministre Bernard Landry la création d'un poste de secrétaire général adjoint à l'éthique au sein du ministère du Conseil exécutif.

Dans la même veine, pour s'assurer que cette préoccupation soit aussi celle de tous les ministères et organismes, un réseau de répondants en éthique sera mis sur pied « pour favoriser les échanges sur les différentes problématiques en cette matière », a indiqué M^{re} Jean. « Et non pas pour faire une chasse aux sorcières et déterrer tous les comportements non conformes », a rajouté M. St-Gelais.

Des activités de sensibilisation et de formation seront organisées pour mettre les fonctionnaires au parfum du nouveau règlement et sur la toute nouvelle Déclaration de valeurs de la fonction publique du Québec qui place l'intégrité, l'impartialité, le respect, la compétence et la neutralité au premier rang des préoccupations de l'État dans la prestation des services publics.

Le secrétaire général s'oppose à l'implantation d'un régime organisé de dénonciation de situation de conflit d'intérêts dans l'administration publique — le *whistleblowing*. Sa crainte est qu'un tel système serve à protéger des gens qui font des dénonciations pour régler des comptes.

Selon lui, les mécanismes en place, notamment la présence du Vérificateur général, du Protecteur du citoyen, du Contrôleur des finances et des unités de vérification interne et des corps policiers, permettent de détecter les manquements éventuels à l'éthique et à la déontologie.

ATTENTION. PEUT CAUSER
DES PALPITATIONS

SOURCE : LA TOUTE NOUVELLE ALTIMA 2002 DE NISSAN. L'ANTIDOTE AUX VOITURES ORDINAIRES.



FAITES LE TEST. Installez-vous confortablement derrière le volant de la toute nouvelle Altima 2002 de Nissan. Commencez par admirer ses lignes extérieures félines et stylisées, qui vont de ses phares multiparaboliques si distinctifs jusqu'aux jantes sport en alliage offertes en option. Ensuite, explorez l'éventail de ses luxueuses caractéristiques, incluant le nouveau sélecteur de vitesse à secteur type course, le système audio AM/FM/CD avec 6 haut-parleurs de série et l'ordinateur de bord optionnel. Maintenant, libérez son électrisant moteur V6 de 240* chevaux ou son fougueux moteur 4 cylindres de 175 chevaux, deux moteurs classés parmi les meilleurs de leur catégorie, et préparez-vous à avoir un coup de cœur pour sa tenue de route sportive, gracieuseté d'une suspension arrière multibras sophistiquée. Voilà : vous avez découvert l'antidote aux voitures ordinaires et vous comprenez maintenant pourquoi la nouvelle Altima 2002 révolutionne la catégorie des berlines intermédiaires. En fait, elle est tellement extraordinaire qu'il pourrait s'avérer nuisible à votre mieux-être de pas en faire l'essai routier chez votre concessionnaire Nissan.

*Disponibilité uniquement pour le modèle 3.5 SE. Le modèle 3.5 SE motorisé comprend un alliage aérodynamique.

TOUJOURS PLUS LOIN est le logo NISSAN sans des marques de commerce de Nissan.

www.nissancanada.com



TOUJOURS PLUS LOIN.

FORUM SUR L'AGRICULTURE

L'absence de Charest fait jaser

MICHEL CORBEIL

MCorbeil@lesoleil.com

■ SAINT-HYACINTHE – Pour reprendre le cliché, il semble que le chef libéral Jean Charest ait brillé par son absence au Forum sur l'agriculture et l'agroalimentaire, qui s'est clôturé hier à Saint-Hyacinthe, à l'est de Montréal.

C'est une remarque faite par un des participants à cette rencontre au député libéral Pierre Paradis qui a intrigué LE SOLEIL. Pourquoi le meneur du Parti libéral du Québec n'est-il pas là? s'est fait demander le député de Brome-Missisquoi. Les personnes rencontrées à l'événement qui a rassemblé quelque 500 personnes, les décideurs de tout ce qui compte en agriculture, ont indiqué au SOLEIL qu'elles avaient toutes remarqué que Jean Charest était absent, lors de l'ouverture du forum. «On a trouvé ça... plate», a dit l'une d'elles.

Aucune n'a voulu être identifiée. Après tout, M. Charest pourrait être le prochain premier ministre. «C'est un peu nono, a commenté un des dirigeants croisés au centre des congrès de Saint-Hyacinthe. Il s'annonce comme le chef du parti des régions et il n'est pas à la table pour les discussions» pour une industrie concentrée en régions.

«M'appeler Jean Charest, je serais sur ce genre de tribunes, a fait valoir un autre. J'ai trouvé que c'est un manque terrible de stratégie de n'avoir personne sur la chaise de l'opposition libérale, mercredi soir», a-t-il dit, du fait que le député Paradis ait refusé de s'asseoir à la table ronde.

En contraste, le chef de l'Action démocratique du Québec, Mario Dumont, a assisté aux deux jours de rencontres. Cinq ministres ont pris part aux délibérations. Le premier ministre a ouvert le forum, mercredi, et présidé aux discussions, hier matin. Il a sauté dans un hélicoptère pour accueillir le premier ministre de la Colombie-Britannique à Québec pour ensuite présider la fin de la rencontre.

«Je vais faire remarquer quelque chose sous l'angle légèrement partisan, a-t-il avancé en conférence de presse. L'agriculture est l'activité la plus régionalisée. Le chef de l'opposition officielle n'a pas daigné participer à ces assises. Il y a une dimension régionale qui lui échappe.»

En entrevue, Pierre Paradis a mis la faute sur le dos du ministre de l'Agriculture Maxime Arseneau. La lettre d'invitation au chef Jean Charest n'a été reçue que le 9 octobre, a-t-il dénoncé. «C'est totalement incorrect de l'inviter à la dernière minute.» Si le critique libéral en agriculture n'a pas été à la table, «c'est parce qu'on est là pour écouter, pas pour faire de la petite politique.»

Le ministre Arseneau s'est défendu d'être à l'origine de l'absence du chef du PLQ. «L'invitation a quitté, il y a neuf jours. Mais cet événement est considérable et les dates sont connues depuis juin.»

Québec devra se prononcer sur la rémunération de ses juges

■ QUÉBEC – Le ministre de la Justice, Paul Bégin, devra décider d'ici un mois quelle suite il donne à un rapport recommandant une augmentation de salaire de plus de 30% pour les 300 juges de la Cour du Québec et des cours municipales. M. Bégin a déposé hier à l'Assemblée nationale le rapport du comité O'Donnell, qui lui recommande de hausser de 137 333 \$ à 180 000 \$ le salaire des juges de la Cour du Québec et à 160 000 \$ le salaire des juges municipaux de Montréal, Québec et Laval. À la suite du dépôt du rapport, le ministre dispose de 30 jours pour indiquer quelle suite il donnera au rapport. Pour formuler ses recommandations, les membres du comité devaient notamment tenir compte de la nécessité d'offrir aux juges une rémunération adéquate et de la nécessité d'attirer d'excellents candidats à la fonction de juge. Mais on devait aussi tenir compte de la conjoncture économique du Québec et de l'état des finances publiques. Le comité O'Donnell recommande des primes supplémentaires pour les juges qui occupent des fonctions additionnelles: 10% pour le juge en chef, 8% pour le juge en chef associé et 5% pour les juges coordonnateurs. (PC)



La
féminité
se porte
bien

RODIER

Place Ste-Foy 656-4350

Propriétaire Danielle Morali 498 boutiques, 1^{er} fabricant de maille au monde

Consultations prébudgétaires sur fond de grandes inconnues

LOUIS TANGUAY

LTanguay@lesoleil.com

QUÉBEC – C'est sur un fond de scène d'incertitudes et de grandes inconnues que se tient aujourd'hui la première consultation de la ministre des Finances Pauline Marois en vue du discours sur le budget qu'elle prononcera d'ici les premiers jours de novembre. Hier à l'Assemblée nationale, le premier ministre Bernard Landry a assuré à l'opposition que les représentants des 16 organismes socio-économiques convoqués ce matin n'auront pas dans ce huis clos, accès à des informations privilégiées.

Depuis le début de la semaine, le chef de l'opposition Jean Charest s'acharne en vain sur M^{me} Marois et sur M. Landry pour obtenir un portrait de la situation financière du gouvernement et il y a tout lieu de croire que ses efforts ne s'arrêteront pas là.

Hier, il demandait quand l'information qui sera transmise au huis-clos sera rendue disponible aux députés.

Et, M. Landry de répondre que l'exercice d'aujourd'hui vise à informer la ministre elle-même. «Ce n'est pas une question d'information secrète ou pas;

c'est une question de discussion entre des gens intéressés à poursuivre certains objectifs».

Parmi les 16 invités de M^{me} Marois, quelques-uns de ceux contactés par LE SOLEIL hier semblaient néanmoins espérer un peu d'éclairage sur l'évaluation que le gouvernement fait de la situation économique et de sa situation financière.

Ça ressemble au secret le mieux gardé affirme Michel Audet, président directeur général de la Chambre de commerce du Québec.

Au lieu de subventions qui introduisent de la distorsion dans les marchés, le gouvernement doit, dit-il, abaisser les taxes sur la masse salariale et sur le capital des entreprises devenues responsables des deux tiers de la contribution fiscale des compagnies, qu'elles fassent ou non des profits.

Chez les Manufacturiers et exportateurs du Québec, le pdg Paul-Arthur Huot s'amène à la consultation avec l'espoir que le gouvernement acceptera de concentrer ses efforts sur un seul clou, celui de la taxe sur le capital, pour effacer l'écart qui coûtera 2 milliards \$ de plus aux entreprises du Québec qu'à celles de l'Ontario en 2005.

Le président du Conseil du patronat Gilles Taillon continue de privilégier des baisses de taxes de vente sur des secteurs ciblés comme les automobiles et les meubles.

Mais il admet que les signaux de baisse de revenus à la Commission de santé et sécurité au travail et à la Société de l'assurance automobile du Québec jettent de l'ombre sur la marge de manoeuvre financière de M^{me} Marois.

Cet élément semble laisser tout le monde perplexe, sauf pour dire qu'il a diminué significativement.

Du côté de l'opposition, la critique libérale en Finances, Monique Jérôme-Forget parle d'un coussin qui était à l'origine évalué à 3 milliards \$ et dont la valeur résiduelle est difficile à estimer. Mais elle reconnaît que, dans une économie globale les interventions peuvent difficilement changer grand-chose.

Refusant de donner des indications sur les arguments qu'elle présentera à ses collègues pour critiquer le budget, elle se dit encore à l'étape de colliger les données sur la situation de l'économie et sur les finances du gouvernement.



Pauline Marois

MEUBLES BARNABÉ

Vente grand balayage

Lit gratuit
d'une valeur de 399 \$
à l'achat d'un matelas Evolution 60", 60" ou 80" ou 399 \$ en

899\$
Matelas Evolution 60"
880 ressorts encachés,
garantie ferme de 12 ans

1599\$
Mobilier de salle à manger
Table et 4 chaises
Chaise capitaine et buffet en sus

36 mois*
Jusqu'à
pour payer
sur tous nos meubles

QUÉBEC LÉVIS
Coin boul. Hamel, sortie Henri IV
1515, rue Saint-Jean-Baptiste
Tél. : 877-1433

Autoroute 20, sortie chemin des Îles
3655, boul. de la Rive-Sud
Tél. : 833-9222

Avec tout achat de meubles et d'électroménagers, profitez de notre **PromoDÉCOR** et obtenez **gratuitement** jusqu'à 500 \$ d'accessoires de décoration disponibles en magasin.

PromoDÉCOR

avec VISA Desjardins accord D1

LE SOLEIL
m'amène plus loinAVALANCHE
VÊTEMENTS DE SKISpécial
Pré-skiH-10
379.95 \$Capuche
Manches amovibles
4 poches extérieures
Thinsulate®Directement du manufacturier
3930 Hamel, Québec (coin Masson) 877-5584

avalancheskiwear.com

REDÉCOUVREZ LES PLAISIRS
DE LA MARCHÉVenez rencontrer le
représentant Ecco qui sera
sur place afin de répondre
à vos questions.• Place des Quatre-Bourgeois:
sam. 20 octobre de 11h à 17h
• Carrefour Charlesbourg: dim.
21 octobre de 11h30 à 17h

ecco

L'authentique
soulier de marche
pour elle et luiRecevez un CADEAU GRATUIT à l'achat d'une paire de souliers ECCO
Quantités limitées. Valable dans toutes nos succursales du 19 au 21 octobre 2001.Déposez ce coupon à l'une de nos succursales avant 15h le 21 octobre et courez la chance de gagner
une paire de chaussures ECCO. Tirage à la succursale de Charlesbourg le dimanche 21 octobre à 16h30.

Nom: _____

Adresse: _____

Code postal: _____

Tél.: _____

Chaussures
G. Parent inc.Mail Centre-Ville • 522-8975
Place des Quatre-Bourgeois, Sainte-Foy • 659-3216
Carrefour Charlesbourg • 623-4219
Galeries de la Canardière • 660-8994VENTE
ANNIVERSAIREplus de 30 ans
à votre service

Du 11 au 21 octobre inclus

3 derniers jours!

JUSQU'À

50%

de rabais
sur belle sélection
d'uniformesGRAND CHOIX DE
SOULIERSDE PLUS
Uniformes
pour restauration
Sarrais de laboratoire
et lingerie féminine, etc.
(homme et femme)Rabais de
20%sur le prix courant
de la marchandise
nouvellement
arrivée.LA PLAZA DE
L'UNIFORMEPLAZA LAVAL (sous-sol)
2750, chemin Sainte-Foy
(face à l'Hôpital Laval) 653-8554

Ouvert le dimanche de 12h à 17h.

LE PLUS GRAND
CHOIX D'UNIFORMES
À QUÉBECLucien Bouchard,
un médaillé qui
déborde d'optimismeVALÉRIE LESAGE
VLesage@lesoleil.com

QUÉBEC - L'ancien premier ministre Lucien Bouchard affirme que l'optimisme face à l'économie continue de régner dans les milieux d'affaires malgré le ralentissement actuel. « On considère dans la communauté d'affaires que les paramètres de l'économie sont très sains, donc s'il y a un fléchissement, il pourrait être court et pas très considérable », a commenté M. Bouchard, de passage à Québec hier soir pour recevoir la plus haute distinction remise par l'Association des diplômés de l'Université Laval, la médaille *Gloire de l'Escolle*.

M. Bouchard, qui pratique maintenant le droit des affaires au sein du cabinet juridique montréalais Davis, Ward, Philips & Vineberg, a aussi mentionné que l'assainissement des finances publiques auquel tous les gouvernements ont procédé facilitera le maintien d'un climat de stabilité au point de vue économique.

Appelé à commenter la démission du premier ministre de l'Ontario Mike Harris, M. Bouchard a souligné son courage, son réalisme et sa franchise. Il a ajouté que M. Harris avait su renouveler l'alliance stratégique entre l'Ontario et le Québec à des occasions stratégiques, notamment lors des négociations sur la santé avec le gouvernement fédéral. « Je ne doute pas que dans la suite des choses, les dirigeants de l'Ontario vont continuer de faire vivre cette alliance. Pas contre les autres provinces, mais pour faire en sorte que le poids réuni des deux provinces puisse jouer un rôle efficace dans l'intérêt de tout le monde. »

En recevant sa médaille *Gloire de l'Escolle*, Lucien Bouchard s'est rappelé mille souvenirs de sa vie d'étudiant et de l'époque marquante du début des années 60. Entre la faculté de droit de l'Université Laval et les abords de l'Assemblée nationale, il croisait les René Lévesque, Jean Lesage, Daniel Johnson. « Nous avions pleinement cons-

LE SOLEIL, JEAN-MARIE VILLENEUVE
Lucien Bouchard était radieux hier.

science de côtoyer les gens en train de faire l'histoire », a-t-il dit.

Puis, il s'est souvenu de ses lieux de prédilection, le cercle des étudiants, le Café Buade, où il mangeait une soupe, du bœuf à l'oignon et du pouding tapioca. Enfin, la terrasse du Château Frontenac où défilaient les belles Québécoises endimanchées.

« Nous étions dévorés par la concupiscence, mais paralysés par la timidité! » s'est souvenu M. Bouchard, provoquant les éclats de rire.

Il s'est rappelé la rue Claire-Fontaine, où il logeait, la vue sur les montagnes, tour à tour blanches, bleues ou vertes. La « fascinante » ville de Québec dont il a regretté avoir été privé pendant les cinq dernières années de sa vie. « J'étais enfermé dans le bunker et je circulais dans les tunnels. »

L'Association des diplômés de l'Université Laval a honoré trois autres personnalités à l'occasion de la 50^e édition de la remise des médailles *Gloire de l'Escolle*: sœur Édith Blais, cofondatrice de la maison Lauberivière, Guy Saint-Pierre, président du conseil d'administration du groupe SNC-Lavalin et Charles Pelletier, associé de la firme comptable Ernst & Young et professeur émérite de l'Université Laval.

Québec et Victoria
veulent un
périmètre de
sécurité

■ QUÉBEC - Les gouvernements du Québec et de la Colombie-Britannique exigent la mise en place d'un périmètre de sécurité pour les personnes entrant en Amérique du Nord. La mise en place d'un tel périmètre aurait pour effet de faciliter la circulation des biens entre le Canada et les États-Unis, ont fait valoir hier les premiers ministres Bernard Landry et Gordon Campbell. « Une gestion coordonnée des frontières est nécessaire, sinon c'est la libre circulation des biens qui sera compromise par les problèmes de sécurité liés aux personnes » a déclaré M. Landry. S'il n'y a pas une gestion canado-américaine conjointe de l'entrée des personnes, la circulation des biens et des véhicules est ralentie aux frontières entre le Canada et les États-Unis car les douaniers veulent fouiller chaque véhicule, ce qui entrave la fluidité du commerce. Le premier ministre Campbell a renchéri: « Il ne faut pas que le 49^e parallèle devienne une barrière au commerce », a-t-il dit. Il sert de frontière sur la majeure partie du territoire entre le Canada et les États-Unis. Le ministre des Affaires étrangères a déjà émis des réserves sur cette proposition qui, croit-il, brimerait la souveraineté du Canada. M. Landry a cependant cité l'exemple du Marché commun européen où les frontières ont été abolies pour assurer une plus grande circulation des biens. « Un camion peut circuler de Stockholm (Suède) à Brindisi (Italie) et traverser les frontières de sept pays sans problèmes », a-t-il conclu. (PC)

PENITENCIER

Passeuse
démasquéeLa ligne Info-Donna
efficace!ÉLISABETH FLEURY
EFleury@lesoleil.com

QUÉBEC - La nouvelle ligne anonyme Info-Donna aurait contribué à l'interception de la Sherbrookoise de 37 ans qui a été accusée mercredi d'avoir tenté de passer en douce des stupéfiants au pénitencier de Donnacona.

Manon Roussin se serait fait prendre mardi après-midi alors qu'elle rendait visite à son copain. Selon Carl Pelletier, directeur adjoint des services de gestion du pénitencier de Donnacona, la visiteuse trimbalait des stupéfiants (PCP, cocaïne, marijuana et haschich) d'une valeur totale évaluée à 72 000 \$. « Elle s'est servie de tout ce qu'elle avait d'orifices pour s'introduire la drogue... », a fait savoir M. Pelletier.

Toujours selon le porte-parole du pénitencier, Roussin n'avait pas encore fini hier d'évacuer sa cargaison, malgré les laxatifs ingurgités. « Depuis l'ouverture du pénitencier, c'est la première fois qu'on intercepte une personne qui trimbalait autant de stupéfiants sur elle », a affirmé M. Pelletier.

L'accusée aurait tenté de passer la marchandise à son copain détenu, mais elle aurait échoué le test Ionscan, qui permet de détecter les personnes ayant été en contact avec des stupéfiants. Le chien pisteur du pénitencier l'aurait également traquée. « Il n'arrêtait pas de la renifler, en avant comme en arrière », a précisé M. Pelletier.

Selon lui, c'est en partie grâce à la ligne Info-Donna (1-866-355-Donna) que la Sherbrookoise a pu être interceptée. Créée en avril dernier, la ligne permet aux détenus, aux visiteurs et à la population en général de transmettre des informations de façon confidentielle sur les délits commis - ou sur le point de l'être - au pénitencier de Donnacona.

« C'est au terme d'une longue enquête, c'est-à-dire à partir d'informations recueillies auprès de différentes personnes et de renseignements transmis sur cette ligne-là, qu'on a pu pincer la visiteuse. On savait donc à qui on avait affaire lorsqu'elle s'est pointée au pénitencier, mardi après-midi », a indiqué M. Pelletier.

Non seulement la ligne contribuerait à limiter les entrées de drogues au pénitencier, elle permettrait aussi aux visiteurs d'éviter d'effectuer un « travail » qu'ils ne souhaitent pas nécessairement faire. « Hier, j'écoutais la voix d'une femme qui disait, en pleurs: « Il faut que je rentre de la drogue, je ne veux pas, j'ai peur... », a raconté le porte-parole de la prison, précisant que les informations transmises sur la ligne Info-Donna étaient toujours rigoureusement vérifiées.

« C'est sûr que la nécessité, c'est la mère de l'invention, et que dans ce sens-là, il y aura toujours un fin finaud qui réussira à faire entrer de la drogue dans les prisons. Mais on est de mieux en mieux équipés pour rendre la tâche des trafiquants de plus en plus difficile », croit M. Pelletier.

Journée portes ouvertes

**DIMANCHE
21 OCTOBRE,
DE 11 H À 16 H**

Venez rencontrer le personnel et les élèves de la plus grande école nationale publique en conduite de camions pour l'Est du Québec.

Commission scolaire
des Premières-Seigneuries

Un programme varié d'animation et d'information vous attend :

- Tours de camion
- Démonstrations d'habiletés de conduite
- Présence d'entreprises et de partenaires du transport
- Visite guidée des installations (avec ateliers commentés)
- Historique des 25 ans du CFTC
- Goûter et rafraîchissements
- Prix de participation (dont un séjour à la Seigneurie du Triton)
- Facilité de stationnement
- Information sur les programmes gratuits et leurs conditions d'admission (DEP en conduite de camions et DEP en information aérienne)

**CENTRE DE FORMATION EN
TRANSPORT DE CHARLESBOURG**
700, rue de l'Argon, Charlesbourg
(PARC INDUSTRIEL DE CHARLESBOURG)
TÉLÉPHONE : (418) 849-5580
SANS FRAIS : 1 866 849-5580
WWW.CFTC.QC.CA

- À partir de l'autoroute Félix-Leclerc (40)
- Route 73 Nord, direction Chicoutimi
- Sortie 155, Georges-Muir
- Suivre les indications du Parc industriel

LE MONDE

Arafat accuse Israël de vouloir l'assassiner...

■ GAZA (d'après AFP et AP) — Le président palestinien Yasser Arafat a affirmé hier soir qu'Israël préparait une tentative d'assassinat contre lui, dans une déclaration devant des diplomates européens et arabes, a indiqué un haut responsable palestinien.

Un haut responsable de l'Autorité palestinienne avait aussi accusé hier le gouvernement israélien de vouloir « assassiner le président Yasser Arafat et d'autres leaders palestiniens » afin de détruire le processus de paix israélo-palestinien.

« L'Autorité palestinienne a découvert des plans israéliens pour assas-

siner le président palestinien et d'autres dirigeants palestiniens », a déclaré à l'AFP Nabil Abou Roudeina, conseiller politique du président palestinien.

Depuis mercredi, deux ministres du Likoud, le parti du chef du gouvernement israélien Ariel Sharon, ont appelé à expulser Yasser Arafat de la région, en guise de représailles au meurtre, mercredi dans un hôtel de Jérusalem-Est, du ministre israélien du Tourisme, Rehavam Zeevi (extrême droite).

Fin septembre, le quotidien israélien *Yediot Aharonot* avait cité le ministre israélien des Affaires étrangères Shimon Peres qui accusait le chef d'état-major adjoint Moshé Yaalon de vouloir

L'armée israélienne frappe en Cisjordanie : au moins trois morts

éliminer le leader palestinien.

Le Front populaire de libération de la Palestine (FPLP) a revendiqué l'attaque, mercredi, contre le ministre partisan du transfert « volontaire » des Palestiniens de Cisjordanie et de la bande de Gaza vers les pays arabes.

Le groupe radical palestinien avait juré de venger son ancien chef, Abou Ali Moustapha, assassiné par un raid d'hélicoptères de l'armée israélienne le 27 août dans son bureau de Ramallah (Cisjordanie).

Sur le terrain, l'armée israélienne a tué hier six Palestiniens, dont trois dans une opération de liquidation, en Cisjordanie, où un Israélien a égale-

ment trouvé la mort, au lendemain de l'assassinat du ministre israélien du Tourisme.

Trois membres du mouvement du président palestinien Yasser Arafat, le Fatah, ont trouvé la mort à Bethléem (sud de la Cisjordanie) dans un raid d'hélicoptères israéliens.

L'une des victimes, Atef Abayat, était activement recherchée par Israël, qui lui imputait le meurtre en septembre d'une femme colon de la région de Bethléem.

L'Etat juif a renoué le 14 octobre avec sa pratique d'éliminations physiques d'activistes palestiniens accusés d'implication dans des attaques anti-israéliennes, pour la première fois depuis l'assassinat, le 27 août, du chef du Front populaire de libération de la Palestine, Abou Ali Moustapha.



Yasser Arafat a bien fait arrêter hier des activistes du FPLP, mais n'entend aucunement les livrer à Israël.

... et rejette l'ultimatum de Sharon

Tout en procédant à l'arrestation d'une dizaine de militants du Front populaire de libération de la Palestine (FPLP, gauche radicale), l'Autorité palestinienne a opposé hier une fin de non-recevoir à l'ultimatum lancé par l'Etat hébreu pour que lui soient livrés dans les plus brefs délais les assassins du ministre israélien du Tourisme, Rehavam Zeevi, faute de quoi l'option militaire pourrait prévaloir.

Sous la pression israélienne, Yasser Arafat s'est résolu à interdire la branche militaire du Front populaire de libération de la Palestine, qui avait revendiqué la veille l'assassinat de Rehavam Zeevi. De sources proches des services de sécurité palestiniens, on ajoutait que huit activistes du FPLP avaient été interpellés à Gaza et trois autres en Cisjordanie.

L'Autorité palestinienne n'envisage toutefois aucune extradition de suspects vers Israël, pratique qu'elle a toujours refusée au nom de sa souveraineté dans les territoires autonomes. « Nous ne recevons pas d'ordres ou de consignes de Sharon et de son gouvernement », a insisté le ministre palestinien de l'Information, Yasser Abed Rabbo.

Auparavant, à l'issue d'une réunion qui s'était achevée dans la nuit de mercredi à hier, le cabinet de sécurité israélien avait appelé Yasser Arafat à arrêter et extraditer les auteurs et les commanditaires de l'assassinat du ministre Zeevi, et à interdire les groupes auteurs d'attentats anti-israéliens. Si tel n'était pas le cas, Israël considérerait l'Autorité palestinienne comme une entité terroriste et agirait « de la manière qui est acceptée par la communauté internationale pour lutter contre les entités terroristes », selon le communiqué du cabinet.

Ariel Sharon aurait estimé à cette occasion que le conflit avec les Palestiniens était entré dans une nouvelle phase. « À mon avis, l'ère Arafat est terminée », a-t-il lancé, selon le journal *Yediot Aharonot*. Le quotidien *Maariv* précise de son côté que le premier ministre israélien a donné une semaine à Yasser Arafat pour sévir. « Sinon, nous lui ferons la guerre », aurait-il poursuivi.

EN BREF

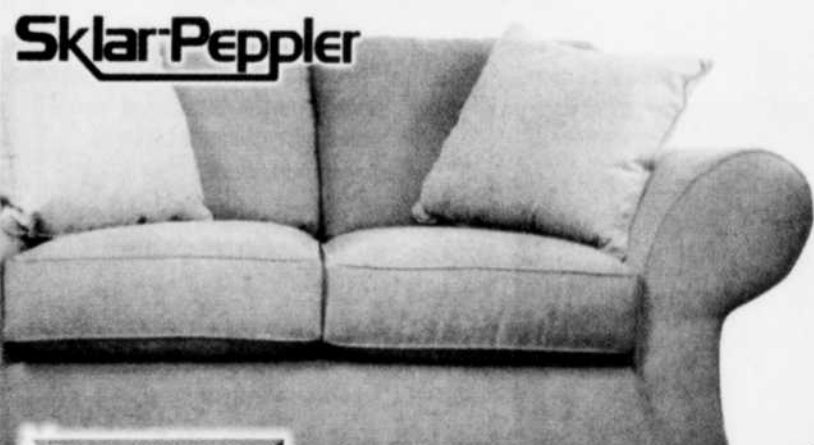
Winnie Mandela inculpée pour fraude et vol

■ Winnie Madikizela-Mandela, l'ex-épouse de l'ancien président sud-africain Nelson Mandela, a été inculpée hier de fraude et vol dans une affaire de prêts bancaires, par un magistrat de Pretoria qui a prononcé sa remise en liberté sous caution. Winnie Mandela, 65 ans, s'est vu notifier 60 chefs d'inculpation pour fraude et 25 autres pour vol, portant sur un montant global d'environ 110 000 \$ US. Le magistrat a prononcé la remise en liberté provisoire de Winnie contre versement d'une caution de 5000 rands, que Winnie rassemblait en milieu de journée. Elle a été convoquée à une prochaine comparution le 20 novembre. Winnie est apparue détendue et décontractée à son arrivée à la section des délits commerciaux de la Cour de Pretoria. (AFP)

2 MILLIONS \$

À LIQUIDER

ON PAIE LES 2 TAXES SUR UNE VASTE SÉLECTION DE MARCHANDISE



1049.99\$

Causeuse en tissu Style contemporain sur pieds fini acier inoxydable



100% cuir DECOR-REST

Causeuse 100% cuir Style classique sur pieds de bois

1929.99\$



PALLISER nouveau!

Sofa en ULTRA SUÈDE Style contemporain Inspiration italienne

1099.99\$



1999.99\$

Sofa inclinable Combo cuir et vinyle Style classique



Depuis 1955

Sainte-Marie-de-Beauce (418) 387.5015
1076, boul. Vachon Nord 1 800 463.0807

Lévis (418) 835.5075
170, rte Kennedy 1 866 9NAPERT

20 min des ponts

NOUVEAU!

Achats, visites, conseils et concours en ligne: www.napert.com

Les protestants quittent le gouvernement autonome en Ulster

BELFAS (AFP) — Les cinq ministres protestants d'Irlande du Nord ont paralysé hier le gouvernement semi-autonome de la province en démissionnant en bloc pour protester contre l'absence de désarmement de l'IRA, la principale formation paramilitaire catholique.

Comme il en avait agité la menace depuis plusieurs semaines, le premier ministre, le protestant David Trimble, a annoncé hier que la démission des trois ministres de son parti unioniste UUP (modéré) prendrait effet le même jour à minuit.

Les deux ministres du parti unioniste extrémiste DUP ayant décidé de leur emboîter le pas, l'exécutif biconfessionnel — cinq ministres protestants, cinq catholiques — se retrouve donc hémiparalysé. Une première depuis la création de l'exécutif et de l'assemblée fin 1999, un an et demi après la signature des accords de paix historiques d'avril 1998.

« Nous avons pris cette décision sans plaisir », a déclaré lors d'une conférence de presse un David Trimble visiblement furieux.

« Pendant 18 mois nous avons démontré chaque jour notre volonté » de relancer le processus de paix et « pendant 18 mois le mouvement républicain (catholique) n'a rien fait, rien du tout, a-t-il ajouté. Nous avons retardé (cette décision) aussi longtemps que nous pouvions ».

Peu avant cette annonce, M. Trimble avait rencontré Gerry Adams, le leader du parti républicain catholique Sinn Féin, aile politique de l'IRA, pour une tentative de conciliation. En vain.

M. Trimble avait lui-même démissionné de son poste en juillet face au refus de la milice républicaine de commencer à neutraliser son armement, comme elle s'y était pourtant engagée un an plus tôt.

« Non seulement l'IRA n'a pas commencé à désarmer, mais elle a continué à pratiquer la violence et le meurtre tout comme les paramilitaires loyalistes (protestants). Il s'agit donc

Seule l'IRA peut débloquent le processus de paix

d'une violation flagrante des termes de l'accord (de 1998) et des devoirs d'un mouvement qui détient deux postes ministériels » au gouvernement de la province, a-t-il poursuivi.

Londres dispose désormais d'une semaine pour décider d'une éventuelle suspension sine die des institutions, ou, ce qui semble moins probable, de la convocation de nouvelles élections.

Le ministre britannique à l'Irlande du Nord, John Reid, s'est dit « déçu, mais pas surpris » par cette annonce, mais il s'est refusé à dramatiser la situation ou à révéler ses intentions.

« Je pense que nous pouvons encore espérer rétablir complètement l'exécutif et mettre en oeuvre tous les volets en suspens de l'accord du Vendredi saint », a-t-il simplement déclaré.

M. Reid rencontrera aujourd'hui le ministre irlandais des Affaires étrangères Brian Cowen, coparrain du processus de paix, pour discuter des conséquences de cette nouvelle crise.

Parallèlement, le premier ministre Tony Blair s'entretiendra avec son homologue irlandais Bertie Ahern, en marge d'un sommet européen à Gand,

en Belgique.

Dans un énième appel du pied à l'IRA, M. Trimble a réaffirmé que ses ministres étaient prêts à reprendre leurs postes immédiatement si l'IRA entamait « un processus de désarmement effectif d'une façon significative et vérifiable ».

De fait, seul un geste concret de la milice catholique semble désormais capable d'éviter la crise sans précédent qu'entraînerait une suspension sine die des institutions.

Et son corollaire, la reprise de la gestion directe de la province par Londres, cauchemar du camp républicain qui milite pour un rattachement de la province à la république d'Irlande voisine.

Depuis plusieurs jours, des rumeurs insistantes circulent sur l'imminence d'un geste symbolique historique de l'IRA, alimentées par les déclarations optimistes de dirigeants républicains et du premier ministre irlandais.

Hier en début de soirée, la milice, peu habituée à se plier aux échéances fixées par les unionistes, était toujours silencieuse.

Haro sur Poutine

Les communistes russes s'insurgent contre la fermeture de bases à Cuba et au Vietnam

Sylvie Briand
Agence France-Presse

MOSCOU — Les communistes et les ultra-nationalistes russes ont protesté hier contre le démantèlement du plus grand centre de renseignement russe à l'étranger, sur l'île de Cuba, accusant le président Vladimir Poutine d'avoir réduit les « ambitions de la Russie à la région de Moscou ».

« Poutine poursuit une politique de réduction des ambitions de la Russie à la région de Moscou, une politique initiée par (les présidents) Gorbatchev et Eltsine qui se résume à des compromis avec l'Occident », a déclaré le député communiste Viktor Ilioukhine à la Douma (chambre basse).

« Cette décision porte un grand préjudice aux intérêts militaires de notre pays et va réduire considérablement le rôle de la Russie sur la scène internationale », a ajouté M. Ilioukhine, membre de la Commission chargée de la sécurité à la Douma.

Le président russe a justifié mercredi le démantèlement du centre de Lourdes sur l'île communiste et le retrait de la base navale russe au Vietnam par la nécessité de consacrer les maigres ressources russes à la modernisation de son armée.

La réaction des Cubains a été immédiate. Le régime de Fidel Castro s'est déclaré « en total désaccord » avec le départ des Russes qui occupaient le centre ultra-secret de Lourdes depuis 1964, trois ans après l'épisode de la baie des Cochons.

La fermeture de ce centre où travaillaient quelque 1500 ingénieurs russes « représente un grave danger pour la sécurité de Cuba », selon La Havane qui perd non seulement une source importante de revenus mais se retrouve plus que jamais isolée sur son île.

La Russie payait depuis 1994 un loyer annuel de 200 millions de dollars à Cuba pour l'installation de Lourdes, dont elle s'acquittait par des livraisons de pétrole et de nourriture à l'île castriste, soumise à un embargo par les Américains depuis 1961.

Le gouvernement cubain a enfin accusé Vladimir Poutine d'avoir fait « une concession au gouvernement américain » après les attentats du 11 septembre aux États-Unis.

Mais loin peut-être d'avoir fait une concession, la Russie a mis une nouvelle pression sur les États-Unis alors qu'elle a indiqué hier attendre des « mesures réciproques » de la part des Américains.

« Des centres de renseignement électronique américains, créés dans la période de la Guerre froide, poursuivent activement leurs activités dans des pays voisins de la Russie », indique le ministre des Affaires étrangères, qui fait notamment mention « de la station radar de Vardoe (Norvège) ».

Selon la presse russe, les États-Unis ont offert dans le passé à la Russie une compensation financière en échange de la fermeture de Lourdes.

Des experts russes ont de leur côté estimé que cette décision devrait permettre à M. Poutine, qui a apporté un soutien sans précédent à la riposte américaine en Afghanistan, de négocier à son avantage avec M. Bush des dossiers cruciaux pour la Russie, tels son adhésion à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ou la défense stratégique.

Taiwan boycotte le sommet de l'APEC

■ SHANGHAI — Toute la délégation taïwanaise a décidé de quitter Shanghai le plus tôt possible pour protester contre le refus par Pékin, hôte du sommet de l'APEC, d'accorder une invitation à son principal représentant, a indiqué vendredi un porte-parole taïwanais. Le boycott a été décidé en réponse au refus de Pékin d'accorder une invitation à l'ancien vice-président Li Yuan-zu. Désigné par Taiwan pour diriger la délégation au sommet du forum de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) prévu demain et dimanche à Shanghai, ce dernier n'a pas reçu d'invitation de Pékin qui entend limiter la participation de Taiwan à l'APEC au strict niveau économique. « Nous protestons très vivement contre le traitement qui nous a été accordé par le pays hôte et nous retournerons à Taiwan le plus tôt possible », a déclaré à l'AFP Yang Wei-li, le porte-parole de la délégation taïwanaise. Il a ajouté que la délégation qui avait participé à la réunion ministérielle mercredi et hier quitterait Shanghai soit ce soir, soit demain. « Il n'y aura plus aucun représentant de Taiwan au sommet » a-t-il ajouté. (AFP)

SEARS*

PRIX EN VIGUEUR JUSQU'AU DIMANCHE 21 OCTOBRE 2001

DERNIÈRE FIN DE SEMAINE DES JOURS SEARS

NOS PLUS BAS PRIX DE LA SAISON



MOITIÉ PRIX

Notre plus bas prix de l'année!
GRAND LIT 'FLORENCE'
2 PLACES À PANNEAUX
Rég. Sears 1349,98. 674 \$
Comprend panneaux de chevet et de pied, longereons. Meubles assortis aussi en solde. Aussi au fini caramél.



MOITIÉ PRIX

Nos plus bas prix de la saison et, oreiller(s) en prime à l'achat de l'ensemble!
ENSEMBLE MATELAS-SOMMIER SEARS-O-PEDIC™ À RESSORTS INTÉGRÉS, DE LA SÉRIE 1652SY
Rég. Sears 1599,98-3099,99. L'ens. 788-1538 \$

1 oreiller en prime à l'achat d'un ensemble 1 place, 2 oreillers en prime pour tous les autres formats. Inclure la prime en cas de retour.



RABAIS 40%

Notre plus bas prix de la saison!
MOBILIER DE SALLE À MANGER SUR COMMANDE EXPRESSIONS™ 5 PIÈCES
Rég. Sears 1799,97. 1068 \$
Comprend table et 4 chaises. Options sur commande et meubles assortis aussi en solde.



Il y a des magasins Sears près de chez vous

Tous les magasins ne vendent pas de meubles. Pour plus de détails, voyez la liste ci-dessous.

Alma - ensembles matelas-sommier
Carrefour Alma (418) 662-2222

Chicoutimi - meubles et ensembles matelas-sommier
Place du Saguenay (418) 549-8240

Deux-Montagnes - ensembles matelas-sommier
Promenades Deux-Montagnes (450) 491-5000

Drummondville - meubles et ensembles matelas-sommier
Les Promenades de Drummondville (819) 478-1381

Hull - meubles et ensembles matelas-sommier
Les Galeries de Hull (819) 770-6300

Lévis - meubles et ensembles matelas-sommier
Les Galeries Chagnon (418) 833-4711

Québec - meubles et ensembles matelas-sommier
Place Fleur de Lys (418) 529-9861
Place Laurier (418) 658-2121

Magasin de meubles et d'électroménagers de Québec
Boulevard de la Capitale et autoroute 40
(418) 260-9084

Sherbrooke - meubles et ensembles matelas-sommier
Magasin de meubles et d'électroménagers de Sherbrooke
Autoroute 410 et boulevard de Portland
(819) 564-3010

Trois-Rivières - meubles et ensembles matelas-sommier
Magasin de meubles et d'électroménagers de Trois-Rivières
Autoroute 40 et boulevard des Recollets
(819) 379-0992

Victoriaville - ensembles matelas-sommier
Le Grande Place des Bois Francs (819) 357-4000

*Pas de paiement avant octobre 2002 avec la carte Sears seulement, sur approbation de votre crédit. Achat minimum: 200 \$. Tous les frais et taxes applicables sont payables au moment de l'achat. À l'exclusion des articles de nos Centres et magasins de liquidation et des achats par catalogue. Offre en vigueur jusqu'au dimanche 21 octobre 2001. Renseignez-vous.

**R/O1 Meubles; à l'exclusion des meubles pour bébés.

Le choix de meubles varie suivant le magasin. Renseignez-vous à votre magasin Sears.

TOUS EN SOLDE OU À PRIX SPÉCIAL



DE PLUS, AVEC LA CARTE SEARS, PAS DE PAIEMENT AVANT UN AN* POUR TOUS LES MEUBLES** ET ENSEMBLES MATELAS-SOMMIER

LA CAPITALE ET SES RÉGIONS

Andrée Boucher promet de faire le ménage dans le dossier des voyages

GUY BENJAMIN
GBenjamin@lesoleil.com

■ QUÉBEC — La mairesse de Sainte-Foy a fait appel à Astérix et à Claudius Malosinus pour se moquer des motifs de certains voyages effectués sous l'administration de Jean-Paul L'Allier. Elle a choisi l'humour à « défaut de pouvoir en pleurer », a dit Andrée Boucher.

Dans *Astérix chez les Helvètes*, on apprend ce qu'est un questeur, le poste de Claudius Malosinus. Document à l'appui, la mairesse de Sainte-Foy rappelle que deux fonctionnaires de Québec sont allés au début de l'année à Ouagadougou, au Burkina, aider à la création d'un service de questure. En termes simples, il s'agit d'un service de contrôle des finances.

Dénonçant plusieurs voyages dont les retombées pour Québec sont loin d'être évidentes, selon elle, elle dénonce surtout l'impossibilité de savoir combien coûte « l'agence de voyages » de la ville de Québec. Elle a déposé deux lettres émanant du comité exécutif démontrant que deux montants, 50 000 \$ et 21 000 \$, ont été virés du poste « contingent » vers le bureau des relations internationales et vers le budget de soutien du centre de développement éco-

nomique et urbain.

L'argent provient de plusieurs organismes de la ville, de sorte qu'on ne peut vraiment savoir combien ça coûte. La mairesse de Sainte-Foy admet que le maire de Québec dit la vérité au sujet de la gratuité de plusieurs voyages. Mais il oublie de dire combien ça coûte lorsqu'à notre tour nous recevons les gens que nous avons visités. Et de quel budget provient l'argent.

Certains voyages sont acceptables, d'autres sont nécessaires, s'empresse-t-elle d'ajouter. Elle assure que sous son



Andrée Boucher

administration, il n'y aura pas lieu de s'inquiéter pour le maintien des relations de la ville à l'étranger. « Les choses essentielles seront considérées, alors que pour les futilités, il faudra passer ».

Surtout, promet-elle, toutes les dépenses relatives aux voyages seront inscrites dans un seul poste budgétaire. « Pas de "subterfuge" comme le fait mon adversaire, de sorte qu'on ne réussit jamais à savoir combien ça coûte ».

LES PROMESSES

La mairesse de Sainte-Foy met les jeunes en garde contre les promesses de son adversaire, concernant la baisse des tarifs à bord des autobus. Lundi, lors de la rencontre avec les étudiants de l'Université Laval, Jean-Paul L'Allier a promis une réduction des tarifs pour les aînés et les jeunes.

M^{me} Boucher rappelle que son adversaire venait d'être élu à la mairie de Québec lorsque les aînés ont perdu le droit à la gratuité. Et pourtant, le maintien de la gratuité était l'une de ses promesses électorales, dit-elle. La mairesse invite les jeunes à réfléchir pour ne pas se faire « leurrer par de belles promesses ».

« UNE RIVE-SUD PARASITE »

Vives réactions sur les deux rives

DAPHNÉ BÉDARD ET ROBERT FLEURY

DBedard@lesoleil.com et RFleury@lesoleil.com

■ QUÉBEC — Les candidats à la mairie de Lévis et le maire de Québec ont réagi vivement aux propos tenus par Andrée Boucher hier concernant la Rive-Sud.

Dans une entrevue éditoriale, M^{me} Boucher s'est dite convaincue que la Rive-Sud allait mettre des bâtons dans les roues de la future Communauté métropolitaine de Québec, insistant du même coup que Lévis allait devenir le parasite de Québec. « M^{me} Boucher a peur parce qu'on est unis et que son parti à elle est divisé », a plaidé Jean Garon. Sainte-Foy était un village avant. La ville s'est bâtie sur l'étalement urbain. Quand ils ont construit l'Université Laval, ils ont choisi le modèle centralisé. Ça s'est fait au détriment de Québec. Le parasite, c'est qui vous pensez? Nous, on veut que Québec soit forte parce que c'est avantageux pour nous. On ne voit pas ça de façon compartimentée. Ce qu'on demande, c'est l'équité ».



Jean Garon

tées sur le territoire de la Rive-Sud, qui effraient M^{me} Boucher ».

La chambre de commerce pense, contrairement à M^{me} Boucher, que le droit de veto accordé aux élus de Lévis à la Communauté métropolitaine de Québec ne mettra pas les bâtons dans les roues à cet organisme, mais qu'il permettra plutôt d'équilibrer le rapport de force entre les deux villes et ainsi deviendra un puissant outil de développement.



Christian Jobin

De son côté, le maire de Québec, Jean-Paul L'Allier s'étonne que M^{me} Boucher soit déjà sur le pied de guerre avec la Rive-Sud et lui prête des intentions. Il se dit au contraire convaincu qu'il est possible d'obtenir des consensus à l'intérieur de la Communauté métropolitaine comme il avait déjà commencé à le faire au comité Lapointe, l'an dernier.

« J'ai dit au gouvernement: faites-nous confiance, on va essayer de travailler ensemble! Dans 10 ans, si ça ne fonctionne pas, on se réparera. La CMQ sera un outil de convergence », dit le maire de Québec.

Ainsi, il ne voit pas le pare technologique de la Rive-Sud concurrentiel mais complémentaire à celui du Québec métro, son campus « neutraceutique ».

Le maire dit qu'il faut en finir avec cette culture de l'affrontement qui paralyse le développement de la Capitale. Il trouve que son adversaire envoie un bien mauvais message aux électeurs en ouvrant un autre « front d'affrontement ».

Des propos agressifs sans raison, jugent les syndicats

ROBERT FLEURY ET GUY BENJAMIN
RFleury@lesoleil.com
GBenjamin@lesoleil.com

QUÉBEC — Les syndicats d'employés municipaux s'étonnent des propos de la mairesse de Sainte-Foy, Andrée Boucher, sur la suspension du droit de grève des employés municipaux ainsi que ceux de la STCUQ.

« Pourquoi arriver avec ça? Perçoit-elle une confrontation en partant? On n'aura même pas le droit de grève pour la négociation de la prochaine convention l'an prochain! On a vécu une coupe de 1% avec la loi 102, une de 6% avec la loi 414, et le gouvernement n'a pas mis ses culottes? », observe Jean Lachance, président du Syndicat des employés manuels de la Ville de Québec.

« Nous avons toujours eu de bonnes relations avec M. L'Allier. La dernière grève des cols bleus était en 1983. Seulement Sainte-Foy a eu une grève récemment. Pourquoi Mme Boucher cherche-t-elle la confrontation? Quand

l'employeur est de bonne foi, les employés le sont aussi », dit-il.

Même réaction de la présidente du Conseil central de Québec de la CSN, Ann Gingras.

« Ses propos sont très inquiétants. De quoi a-t-elle peur au juste? Le droit de grève est reconnu dans le code du travail et ce n'est jamais un objectif en soi. Quand on négocie de bonne foi, on n'a pas à s'inquiéter », dit-elle.

Pour M^{me} Gingras, cela démontre que la mairesse préfère « dicter ses vues et volontés plutôt que de s'engager à développer un climat de travail sain et harmonieux. Par ses propos alarmistes, elle méprise le sens des responsabilités des milliers d'employés municipaux, lesquels sont aussi des payeurs de taxes ».

Quant au maire de Québec, il déplore l'esprit de confrontation de son adversaire à la mairie alors que dans la même journée, elle ouvre « trois fronts d'affrontement, un avec les syndicats, un avec la Rive-Sud et un troisième avec le gouvernement ».

« Les citoyens sont tannés de la chi-

cane », dit Jean-Paul L'Allier.

Lors de la rencontre de presse hebdomadaire, hier, la mairesse a précisé pourquoi elle demandait la suspension du droit de grève.

« Il n'est pas vrai de dire que les 5000 employés vont tenir en otage une population de 5000 personnes », dit-elle, rappelant que des études démontrent qu'ils gagnent 30% de plus que dans le privé tout en ayant la sécurité « mur à mur ».

M^{me} Boucher évalue à 300 millions \$ les salaires et avantages qui seront versés dans la nouvelle ville.

« En payant autant, il me semble que les citoyens ont droit aux services 365 jours par année », dit-elle. Elle plaide pour que le gouvernement abolisse le droit de grève et mette en place un service de conciliation et d'arbitrage, affirmant qu'on doit considérer le travail des employés municipaux comme essentiel, au même titre que celui des policiers.

De son point de vue, on est toujours en guerre avec un syndicat à moins de lui donner tout ce qu'il veut!

Le RMQ dit n'avoir aucun lien avec les vandales

ÉLISABETH FLEURY
EFleury@lesoleil.com

QUÉBEC — Le Renouveau municipal jure n'avoir rien à voir avec les cinq jeunes vandales que la police de Québec a arrêtés dans la nuit du 10 octobre relativement au saccage des pancartes électorales de l'Action civique.

« On a d'autres choses à faire que de perdre notre temps à commettre ou à faire commettre ce genre d'actes disgracieux. On sait bien trop ce qu'une campagne représente comme travail pour ne pas respecter le travail des autres », a insisté le porte-parole du Renouveau municipal, Stéphane Michaud.

« S'il convient qu'une organisation politique comme celle du Renouveau municipal ne peut avoir la prétention de contrôler tous les faits et gestes de ses quelque 500 membres et de ses nombreux bénévoles, M. Michaud jure que les dirigeants du parti n'ont jamais donné la consigne de saboter les pancartes électorales d'Andrée Boucher. LE SOLEIL a tenté hier d'obtenir les commentaires de cette dernière, en vain.

Dans la nuit du 10 octobre, les policiers de Québec ont intercepté les cinq passagers d'un véhicule stationné à l'angle de la rue Drouard et du boulevard Rochette, à Beauport. « Ils étaient sur le stationnement d'un dépanneur. Lorsque les policiers leur ont demandé ce qu'ils faisaient là, ils ont répondu de façon évasive », a raconté l'agent Lyne Jacques, de la police de Québec.

Les patrouilleurs ont alors demandé aux jeunes d'ouvrir le coffre de la voiture, où se trouvaient des morceaux de pancartes de l'Action civique, des canettes de peinture et de petits couteaux. Les cinq jeunes originaires de Beauport et de Charlesbourg, qui sont âgés de 18 et 19 ans, ont été arrêtés puis libérés sur sommation. « On sait qu'ils ont vandalisé des pancartes à Beauport, mais on ignore pour le moment s'ils ont aussi agi à Charlesbourg et à Québec », a indiqué Lyne Jacques, précisant par ailleurs que les enquêteurs ne détenaient encore aucune information à savoir si les cinq jeunes agissaient seuls ou au sein d'un groupe structuré.



millenium micro
MAGASIN EN LIGNE
www.milleniumm.com

Haute technologie

À petit prix

RÉVOLUTION MILLENIUM

- Réduction d'intermédiaires administratifs
- Achat de volume via internet

Microsoft PC 99 / Novell / DMI 2.0 / CSA
Manufacturier certifié iso 9001
 Service garanti à la grandeur de la province
 Garantie de 3 ans pièces et main-d'œuvre
 1 an de support téléphonique 1-800-24h/7j

La carte de son est intégrée sur la carte-mère.
 Inclus dans chaque PC : clavier, lecteur 3"1/4, souris Logitech wheel, CD-Rom de recouvrement. Taxes, transport, assemblage et manutention en sus.
 Intel, the Intel logo and Pentium are trademarks or registered trademarks of Intel Corporation or its subsidiaries in the United States and other countries.

1 599 \$

- Processeur Intel® Pentium® 4 1.50 GHz
- Carte-mère chipset i845
- 512 Mo mémoire vive
- Disque dur 40 Go
- Moniteur 17"
- Carte video TNT2 32 Mo
- Haut-parleurs CA-2022
- Graveur Sony 16 x 10 x 40
- Modem 56K
- MS Windows XP

PARTOUT AU QUÉBEC

CET ORDINATEUR EST EN MONTRE CHEZ VOTRE AGENT MILLENIUM MICRO :

ALMA 195, rue du Pont Nord (418) 662-6432	BAIE SAINT PAUL 17, rue Leclerc (418) 240-3800	BAIE-COMEAU 315, boul. Lasalle (418) 296-7810	CHARLESBOURG 4825, 1 ^{re} Avenue (418) 623-3073	DOLBEAU 245, 7 ^e Avenue (418) 276-2108	JONQUÈRE 347, route 138 (418) 547-4714	LA MALBAIE 808, rue Richelieu (418) 665-2834	LORÉTTESVILLE 508, rue Racine (418) 847-6734	MATANE 750, rue de Phare niest (418) 562-5955	MONTMAGNY 101, Toulon Ouest (418) 248-2182
MONTMAGNY 115 A, Tache Ouest (418) 248-6262	PORTNEUF 332, route 138 (418) 286-4380	RIMOUSKI 120, Montée Industrielle (418) 721-5366	ROBerval 1221, boul. Marcotte (418) 275-3819	SAINTE-ANNE 347, route 138 (418) 878-5622	SAINTE-ANNE 347, route 138 (418) 878-5622	SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES 293, boul. Smith Sud (418) 338-4484	ST-FABIEN DE PANET 193, rue Boutin (418) 249-2102	SAINTE-FOY 913, rue Mar-Grande (418) 650-9094	SAINTE-GEORGES-DE-BEAUCE 11, 375 ^e avenue (418) 227-2197
SAINTE-JEAN-CHRYSOSTOME 1007, rue Fontaine (418) 839-4328	SAINTE-MARIE-DE-BEAUCE 1075, boul. Vachon Nord, suite 250 (418) 386-3343	SEPT-ÎLES 700, boul. Laune (418) 962-2888	THETFORD MINES 293, boul. Smith Sud (418) 338-4484	TROIS-PISTOLES 380, rue Jean Rivet (418) 851-2598	VANIER 309, Pierre-Bertrand S. (418) 527-0444	ZONE UNIVERSITÉ LAVAL Pavillon Maurice-Pollack (418) 656-2500			
JOLIETTE (450) 756-6463	L'ASSOMPTION (450) 589-4436	NICOLET (819) 293-2089	SAINTE-JÉRÔME (450) 438-3543	SHAWINIGAN (819) 539-2269	TERREBONNE (450) 961-2297	TROIS-RIVIÈRES (819) 378-4841	VICTORIAVILLE (819) 752-2263		

ÉDITORIAL

Président et éditeur ALAIN DUBUC

Rédacteur en chef YVES BELLEFLEUR

Directeur de l'édition J.-JACQUES SAMSON

Prêcher par l'exemple

C'est beau d'adopter une loi progressiste, mais encore faut-il être capable de l'appliquer soi-même. À l'approche du 21 novembre, date limite pour se conformer à la Loi sur l'équité salariale, le gouvernement québécois rappelle aux entreprises privées leurs obligations, avec renfort de publicité.

Au même moment, les syndicats d'enseignants recourent aussi à la publicité et envisagent des moyens de pression pour signaler à l'État-employeur que le temps presse de statuer sur la rémunération de la profession, à majorité féminine. Faites ce que je dis, et non ce que je fais...

L'attitude du gouvernement québécois, à titre d'employeur, n'est sûrement pas étrangère au fait que les entreprises ont mis beaucoup de temps à se conformer à la Loi sur l'équité salariale et que plusieurs y parviendront difficilement. En septembre, le tiers des entreprises n'avaient pas encore évalué s'il existait des écarts salariaux entre les hommes et les femmes qui effectuent un travail équivalent dans leur boîte.



Brigitte Breton

BBreton@lesoleil.com

Pour venir à la rescousse des retardataires, le ministre du Travail vient de mettre sur pied un Bureau de conseil et de formation en équité salariale.

Pourtant, la Loi sur l'équité salariale a été adoptée en 1996 et donne aux employeurs jusqu'au 21 novembre 2001 pour s'y conformer. L'évaluation réalisée,

les employeurs ont ensuite jusqu'en 2005 pour faire les ajustements salariaux nécessaires. Des entreprises disent aujourd'hui l'apprendre... Nul n'est pourtant censé ignorer la loi. D'autant plus que la Commission sur l'équité salariale a procédé à l'envoi de documents explicatifs et tenu des séances d'informations pour aider les employeurs.

Certains soutiendront que les entreprises sont déjà fort occupées, débordées par la paperasse gouvernementale et démunies, surtout celles de petite taille, devant l'ampleur de la tâche. C'est vrai en partie.

Un bon fond de misogynie, consciente ou non, subsiste cependant chez plusieurs qui croient toujours qu'un travail de femme a moins de valeur. Il y a aussi tous ces patrons qui ont espéré que leurs représentants réussiraient à faire reporter l'application de la loi.

Le dossier avait tellement suscité de débats dans la société et au parlement avant de se concrétiser dans une loi, qu'il était permis d'espérer. D'autant plus si le gouvernement, à titre d'employeur, ne donne pas toujours l'exemple.

Dans les négociations avec les employés du secteur public, le gouvernement a souvent utilisé l'engagement de mener des études sur les relativités salariales pour conclure une convention collective et acheter la paix. Une paix temporaire puisque la contestation d'une méthode ou d'un résultat a souvent réanimé les conflits.

Cette fois-ci, avec les enseignants, Québec conteste le temps de travail qu'il leur est nécessaire pour accomplir leurs tâches. Des études et des experts ont soutenu que la semaine de travail était de 40,7 heures par semaine. Québec soutient que les profs peuvent faire le même boulot en 35 heures. Il semble ici manifeste que l'État cherche à gagner du temps.

La tactique n'est pas nouvelle. Ottawa a multiplié les contestations avant qu'un tribunal lui impose de verser 3,6 milliards, dont 1 milliard \$ en frais d'intérêts, à 230 000 fonctionnaires. Dans la présente période de morosité, le désir du gouvernement québécois de retarder un éventuel redressement salarial pour ses quelque 80 000 enseignants est compréhensible, mais inadmissible.

Confrontés à l'incertitude, bien des patrons préféreraient sûrement faire des réserves plutôt que de mieux payer leurs secrétaires ou leurs couturières, même s'il est démontré qu'elles ne sont pas rémunérées justement. Pour certains, la conjoncture ne sera jamais idéale pour faire disparaître les iniquités. C'est d'ailleurs pour accélérer l'atteinte de l'équité que le gouvernement péquiste avait cru nécessaire de légiférer. Il ne doit pas l'oublier.

Un bon fond de misogynie subsiste chez plusieurs patrons



CARREFOUR DES LECTEURS

Les automobilistes peuvent frapper les cyclistes au Québec!

Les cyclistes sont malheureusement des victimes de choix pour les enragés du volant qui ont parfois la bénédiction des policiers, comme j'ai dû le constater récemment.

Depuis quelques mois, et plus particulièrement ces dernières semaines, le ministère des Transports du Québec et la Société d'assurance automobile du Québec ont lancé de grandes offensives contre la rage au volant et la conduite dangereuse. Le 1^{er} octobre, je reviens d'une randonnée de vélo en passant dans la municipalité de Boischatel, en banlieue de Québec. Un automobiliste, à bord d'un beau gros camion noir de gars de chantier, me dépasse sans trop me laisser de place puis s'immobilise pour je ne sais trop quelle raison.

Comme je n'ai plus de place pour passer entre le véhicule et le trottoir, je dois donc le dépasser en empruntant le trottoir, à droite. De retour sur la route, il me dépasse à nouveau, toujours en me serrant contre le trottoir.

Voyant mon mécontentement dans son rétroviseur, il décide de me couper le chemin et d'immobiliser son camion. Je le dépasse à sa gauche et lui dis vertement de cesser de me tasser avant de reprendre ma place, à droite de la route. Il me réplique que les cyclistes sont toujours dans le chemin puis accélère brusquement avant de venir me frapper avec le miroir situé du côté du passager, miroir qui se brise sous le choc.

Heureusement, je n'ai pas été blessé et j'ai réussi à ne pas chuter. Furieux, le conducteur freine brusquement, sort de son camion et me reproche d'avoir brisé son beau miroir et m'engueule sous prétexte que des cyclistes lui ont déjà coupé le chemin, qu'ils n'ont pas d'affaire sur la route, etc. Bref, il justifie ce qu'il a fait! Alerté de l'accident, la Sûreté municipale de Québec se présente environ 20 minutes plus tard et la première réaction du policier a été de me faire comprendre subtilement que la route est pour les véhicules motorisés qui ont besoin d'espace!

J'ai suivi le cheminement de ce dossier à

la cour municipale de Québec, où on vient de me faire comprendre qu'il ne fallait pas espérer quelque plainte que ce soit contre cet automobiliste qui a volontairement mis ma vie en danger et pourra utiliser le rapport d'accident pour réclamer des dommages à son assureur. Alors, à quoi bon des lois et des campagnes de publicité quand des policiers et l'appareil judiciaire répugnent à faire le travail qui doit être fait pour que ces lois, règlements et campagnes d'information aient les effets annoncés et attendus?

Marc-François Bernier
Beauport

Nos ennemis et nous

Qu'est-ce que les Afghans ont en commun avec nous? Au moins un point: ils sont en guerre sans avoir eu quoi que ce soit à dire sur cette décision et nous aussi. Le Canada, comme les autres pays membres de l'OTAN, a accordé un appui inconditionnel à toute opération militaire lancée par les Américains (lire: par leur gouvernement, car eux aussi sont en guerre sans avoir pu se prononcer à ce sujet).

On dira que d'après les sondages... Bien sûr, les sondages sont pratiques: on pose la question qu'on veut, de la façon qu'on veut et, surtout, il n'y a pas de débat contradictoire qui pourrait amener les gens à réfléchir.

Qu'est-ce que les intégristes criminels de certains pays musulmans ont en commun avec nos dirigeants en guerre? Au moins un point: ils prétendent agir (et le croient peut-être vraiment eux aussi; c'est ce qui est le plus inquiétant) au nom de la liberté. Les terroristes islamiques se font appeler combattants de la liberté et nos dirigeants se proclament défenseurs de la liberté. Mais à quand la liberté de vivre autrement que dans l'injustice et l'horreur, et de trouver d'autres solutions que de s'entretenir et de se faire pulvériser, à New York ou à Kaboul ou n'importe où ailleurs?

Les auteurs des attentats monstrueux ont poussé jusqu'au bout la logique de la destruction: ils se sont tués eux-mêmes en entraînant le plus de gens possible avec eux dans la mort, exactement comme les adolescents suicidaires de certains high schools américains, ou plus près de nous, comme le tueur psychopa-

the de polytechnique. C'est le même geste, la même haine insensée et maladivement chargée de symboles, à une plus grande échelle.

Est-on allé bombarder les pays dont ces individus étaient originaires? Bien sûr que non: il aurait fallu se bombarder soi-même. En vertu de quel droit peut-on maintenant se lancer dans une guerre qui ne peut que multiplier les souffrances de populations déjà cruellement éprouvées par les conflits armés et la famine?

Jean Perron
Hull

Nous sommes des otages

Trois semaines se sont déjà écoulées depuis le début de cette grève du Réseau Trans-Sud, un conflit qui constitue un grand manque de respect pour les milliers d'usagers de ce service qui, selon les dernières déclarations des autorités gouvernementales, n'est pas essentiel.

Trois semaines sont déjà passées et aucune des parties impliquées dans cette dispute n'a eu ni la dignité ni la simple politesse de s'adresser à nous, les usagers. Nous n'avons même pas eu droit à un geste de solidarité de la part des patrons ou des employés. On dirait que pour eux le respect envers la clientèle n'est pas une de leurs priorités.

Trois semaines de grève et l'on dirait que, pour eux, les patrons et les employés, il est tout à fait normal que les usagers payent pour un service qu'ils ne reçoivent pas.

On pourrait dire aussi que pour les employés il est très juste de se battre pour avoir une semaine de 36 heures à la place de la semaine de 40 heures proposée par une partie patronale inflexible.

Dans d'autres mots, on est en train de perturber sérieusement les habitudes des milliers d'usagers pour régler une différence de quatre heures de travail par semaine!

L'amélioration des conditions de travail et le droit à la grève sont des facteurs inaliénables dans une société comme la nôtre. Cependant, cela ne devrait jamais comprendre le fait de prendre les usagers par des stupides et de les utiliser comme des otages pour régler un conflit.

Jusqu'à quand ce manque de respect et de sens commun?

Pedro Rodriguez
Usager du Réseau Trans-Sud

Ceinture et bretelles pour la Couronne

La Cour suprême du Canada a tranché: le gouvernement du Québec doit verser plus de 2 millions \$ à Benoît Proulx, cet ancien journaliste accusé à tort du meurtre de France Alain. Si ce jugement ne changera pas vraiment l'état actuel du droit, il rappelle toutefois à quel point les procureurs de la Couronne ont le devoir de monter une preuve solide avant de porter des accusations contre un individu.

Ce jugement est très dur envers le substitut du procureur général qui était responsable de ce dossier. Quatre des sept juges de la Cour suprême ont conclu qu'il avait abusé de ses pouvoirs et agi de façon malveillante en portant des accusations qui n'étaient pas fondées sur des motifs raisonnables et probables, mais seulement sur des soupçons et des hypothèses. Les trois autres juges, tous des francophones, ont toutefois affirmé le contraire, soutenant que le substitut n'avait pas commis de faute intentionnelle.

Comme l'a souligné hier le ministre de la Justice, Paul Bégin, cette forte dissidence démontre bien la complexité du travail des procureurs de la Couronne. Contrairement à leurs collègues, les juges dissidents estiment que le substitut pouvait croire à l'époque qu'il avait des preuves suffisantes pour

inculper Benoît Proulx. À la lumière de leurs commentaires, il est donc difficile de condamner sans nuances le travail du substitut du procureur dans cette affaire.

Par contre, on peut facilement profiter de l'occasion pour tirer des leçons de cette malheureuse expérience et pour réévaluer les façons de travailler des représentants de la Couronne, afin d'éviter que le système judiciaire fasse d'autres victimes dans l'avenir. Le spécialiste en droit criminel Jacques Gagné, professeur retraité de l'Université Laval, apporte un éclairage intéressant à ce chapitre.

M. Gagné suggère en effet que les procureurs de la Couronne soumettent leurs preuves à un comité de révision avant de porter des accusations pouvant mener à des peines à perpétuité.

Cette technique pourrait permettre d'éviter les abus et de tester la solidité de la preuve. Si le dossier n'est pas concluant, le procureur pourrait refaire ses devoirs et revenir devant le comité une fois le travail peaufiné.

Il s'agit là d'une idée qui mérite sans aucun doute d'être analysée. Car il y aurait ainsi moins de risques de ruiner la vie de personnes innocentes et de tenir en haleine les familles qui tentent de faire leur deuil après avoir subi les conséquences



Julie Lemieux

JLemieux@lesoleil.com

OPINIONS

Renforcer la démocratie en assouplissant la discipline de parti

Jean-François Simard

L'auteur est député de Montmorency à l'Assemblée nationale du Québec

(À Bernard Landry, le chef qui a toute ma confiance)

À la veille de la rentrée parlementaire, je me permets de vous faire une proposition qui favorise un important tournant dans l'histoire de la vie politique québécoise. Cette idée n'est pas neuve, elle revient périodiquement dans l'actualité politique. Toutefois, plus que jamais, elle s'impose pour redresser la confiance de la population à l'égard de son système démocratique. Il s'agit de procéder à un assouplissement de la ligne de parti, laquelle serait toujours exigée pour les projets de loi mettant en cause la survie du gouvernement ou ceux qui concrétisent les engagements électoraux et le programme de notre formation politique.

Cet esprit d'assouplissement ne sacrifie en rien à l'efficacité de la gouvernance. Les députés auraient la liberté de voter, sur une base individuelle, en leur âme et conscience, dans le respect de la responsabilité gouvernementale qui incombe au caucus ministériel.

J'ai heureusement la chance de vous connaître depuis plus de dix ans, alors que dans les couloirs de l'Université du Québec à Montréal vous m'aviez invité à rejoindre les rangs du Parti québécois. Depuis ce temps, notamment à travers nos rencontres à Souveraineté-Progrès, j'ai acquis la certitude que votre expérience du pouvoir politique, votre ouverture d'esprit et votre envergure intellectuelle vous feraient envisager de manière très sereine une telle proposition.

L'histoire vous donne l'occasion unique de faire progresser le parlementarisme québécois en allant à la rencontre des aspirations démocratiques de notre peuple. Je suis profondément convaincu que si un seul chef politique pouvait procéder à cette importante réforme, il s'agit bien de vous.

UN DÉBAT DEPUIS LONGTEMPS ÉVITÉ

Depuis plusieurs années, des parlementaires d'ici et d'ailleurs s'interrogent sur la nécessité de maintenir intacte la discipline de parti telle que nous la connaissons. Il ne s'agit donc pas d'une idée neuve puisqu'elle suscite des débats récurrents. À cet égard, le journaliste Marcel Adam écrivait en janvier 1993 dans le journal *La Presse*: « Il n'y a pas un être intelligent, capable de réfléchir par lui-même, brillant d'exercer une influence sur les affaires publiques et n'ayant pas besoin de la politique pour vivre et s'accomplir, qui peut être heureux de faire carrière comme simple député, sans autre utilité que celle de machine à voter et de promoteur de l'image de marque du gouvernement et du parti ».

Traditionnellement, il a toujours été risqué pour un « simple député » d'aborder publiquement cette délicate question. Permettez-moi une image audacieuse. Encore de nos jours, pour moult acteurs politiques, la discipline de parti est au parlementarisme ce que la fidélité est au couple. Comme chacun sait, la politique est un milieu généralement conformiste au sein de laquelle la solidarité partisane est hautement valorisée. Dans ce contexte, un élu réclamant plus de liberté parlementaire s'expose d'abord à de nombreux préjugés simplistes.

Un député pourrait facilement redouter d'exprimer ses idées sur ce sujet, de peur d'être affublé de l'étiquette subversive de trouble-fête, d'un libertaire un peu trop anarchiste dont l'attitude est incompatible avec la rigueur qu'impose la gestion des affai-



Le député Jean-François Simard en compagnie du premier ministre Bernard Landry.

res publiques, d'un irresponsable en manque constant de jugement et de courage qui, remis à lui-même, serait incapable de supporter la pression des petits et des puissants lobbys en reculant devant le moindre danger politique. Mais aussi, la nature humaine est ainsi faite qu'un député aspirant à une fonction ministérielle pourrait éraindre d'indisposer par ses réflexions la seule personne en mesure de lui accorder la promotion tant désirée, c'est-à-dire son chef.

Je voudrais évoquer rapidement quelques-uns des nombreux arguments qui plaident en faveur d'un assouplissement de la ligne de parti, tout en reconnaissant qu'ils méritent une analyse plus poussée de la part de la société civile et de mes collègues parlementaires, dans les semaines et les mois à venir.

POUR CRÉDIBILISER LE RÔLE DU DÉPUTÉ

En premier lieu, cela ne peut que responsabiliser les députés par rapport au processus législatif. Cette responsabilisation va donner plus de crédibilité à notre rôle. Il faut reconnaître qu'il existe présentement une crise de confiance du public à l'égard de ses parlementaires, des partis politiques et de la vie publique en général. Du même coup, c'est à la fois le prestige du service public et la légitimité du système électoral qui sont mis en cau-

se par bon nombre de citoyens qui considèrent que la ligne de parti étouffe le droit de parole de l'élu et l'éloigne de sa mission fondamentale de représentation des intérêts locaux. De nombreuses personnes croient qu'un député n'est qu'une « plante verte » à qui on interdit toute capacité de jugement et de discernement.

PARTICIPATION À LA VIE PUBLIQUE

L'assouplissement raisonnable préconisé ici va encourager la participation à la vie publique de nos citoyens de toutes tendances et de toutes croyances en plus de favoriser par ricochet le recrutement de candidats de grande valeur qui pourront briguer les suffrages en faisant valoir aussi bien leurs qualités personnelles, que les engagements de leur formation respective. Cela peut devenir un avantage de taille dans le cadre d'élections partielles où les candidats pourront revendiquer la liberté de défendre les intérêts légitimes de leurs commettants, qu'ils se retrouvent au sein du parti gouvernemental ou non.

POUR CONTRER LE DÉFICIT DÉMOCRATIQUE

Ce que les Québécois pensent du parlementarisme et par extension de leur démocratie n'est certes pas une source de motivation pour quiconque aspire à l'engagement public. Les ci-

toyens, non sans raison d'ailleurs, ne veulent plus de ces députés dont la fidélité va d'abord à leur parti, bien avant celle qu'ils doivent à leurs électeurs. Le désenchantement gronde. L'assouplissement de la ligne de parti n'est pas une panacée à cette morosité, mais elle va certainement contribuer à résorber le déficit démocratique dénoncé par déjà trop de nos concitoyens. Ainsi, l'assouplissement va réduire le fossé qui existe entre le public et ses représentants élus à l'Assemblée nationale du Québec. Cet objectif, en soi, justifie pleinement la présente proposition.

POUR REDONNER AUX JEUNES LE GOÛT DE LA POLITIQUE

Il m'apparaît assez évident que les éléments les plus dynamiques et les plus prometteurs de ma génération sont spontanément et majoritairement sympathiques aux grands idéaux qui animent notre formation politique. Ce qui les rebute cependant, ce n'est pas tant de porter les couleurs du Parti québécois que d'être les serviles otages d'un système politique, strictement partisan, qui limite leur liberté d'expression publique, liberté qu'ils préfèrent conserver en s'engageant corps et âme dans la société civile. Il nous faut prendre faits et actes que l'activisme a largement supplanté le militantisme. Notre façon de faire vivre la démocratie devra s'y adapter.

Assouplir la ligne de parti est un moyen d'y arriver.

POUR UNE DISSIDENCE ENCADRÉE

L'assouplissement proposé va permettre aux députés d'afficher et de défendre ouvertement leur position, sans déclencher de controverses politiques et médiatiques qui irritent parfois les chefs de parti et canalisent des énergies qui seraient mieux investies dans la gestion des affaires publiques. La dissidence étant permise sous certaines conditions, elle prendra rapidement un caractère de normalité, ce qui en fera un aspect moins spectaculaire de la vie politique. L'assouplissement de la ligne de parti appelle un changement dans notre façon de concevoir « le gouvernement responsable ».

Par la multiplication parfois abusive des appels nominaux, l'opposition a fait de chaque vote en Chambre une question de vie ou de mort pour le gouvernement. L'histoire récente nous a démontré que les gouvernements minoritaires pouvaient très bien connaître une défaite lors d'un vote en Chambre sans pour autant devoir en appeler aux urnes. À titre d'exemple, P. E. Trudeau a subi huit revers consécutifs entre 1972 et 1974 et ne fut renversé qu'à la suite d'un vote concernant sa politique budgétaire. C'est pourquoi nous devons encadrer l'assouplissement de la ligne de parti à l'intérieur de certaines conventions assurant la survie du gouvernement.

Pour en définir avec plus de précisions les modalités, vous pourriez vous-même présider un comité composé d'experts, d'anciens parlemen-

L'activisme a supplanté le militantisme

taires et de membres actuels de l'Assemblée nationale chargé de baliser concrètement sa mise en application.

En termes de droit parlementaire, rien ne vous empêche d'opérer cette réforme. Aussi surprenant que cela puisse paraître, rien dans la loi de l'Assemblée nationale du Québec ou dans les règles de fonctionnement du Parlement ne fait référence à l'existence de la discipline de parti. Bien au contraire, tous les articles sont rédigés de manière à favoriser la liberté d'expression d'un député. La procédure parlementaire du Québec rappelle que « la liberté de parole est expressément garantie par l'article 9 du Bill of Rights britannique de 1689 qui édicte que « the freedom of speech, and debates or proceedings in Parliament, ought not to be impeached or questioned in any court or place out of Parliament ».

La liberté d'expression s'avère le plus incontestable et le plus fondamental des droits d'un député. La discipline de parti à outrance a détourné le système parlementaire britannique de son ambition initiale.

POUR UNE PÉDAGOGIE POLITIQUE

Un relâchement de la ligne de parti, à l'intérieur des limites déjà énoncées plus haut, et qui n'affecte en rien le concept de solidarité ministérielle, va favoriser des discussions basées sur le respect mutuel des intervenants qui seront à l'abri des dérives autoritaires incompatibles avec l'esprit de notre temps. Certes, cela exigera davantage d'efforts de communication de la part du pouvoir exécutif à l'égard du pouvoir législatif, mais nous nous approcherons de l'idéal démocratique qui doit toujours animer le fonctionnement des nations démocratiques.

Un apprentissage nécessaire

Les élèves doivent conserver le droit de voter aux conseils d'établissement

Andrée Mayer-Périard

Présidente de la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ)

Au nom de la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) je tiens, à la suite de la lettre de Mario Demers parue dans l'édition du 25 septembre dernier du quotidien LE SOLEIL, à réitérer notre appui au droit de vote des élèves siégeant aux conseils d'établissement. Dans un souci d'intégrer les jeunes dans les processus décisionnels et de leur faire prendre conscience de l'importance du rôle que chacun joue au sein de ces différentes instances et davantage encore pour les initier au processus démocratique en général, il nous paraît toujours d'une absolue nécessité d'accorder le droit de vote à ces élèves.

La FEUQ a toujours considéré l'octroi du droit de vote au sein des conseils d'établissement aux élèves y siégeant comme une mesure s'inscrivant dans la lignée de la mission formatrice du système d'éducation particulièrement au niveau secondaire et ce, pour deux raisons.

D'une part, leur permettant de participer au processus décisionnel qui détermine leur milieu, cette mesure leur permettrait également d'avoir une prise sur leur milieu scolaire. D'autre part, il leur serait possible de s'initier à la pratique de leur citoyenneté, à en comprendre les principes de base et surtout à saisir l'importance de leur implication en développant le sentiment de l'importance de leur voix.

Depuis trois ans déjà, les conseils d'établissement régissent la vie scolaire au sein de leur insti-

tution. Tous les aspects d'une vie scolaire riche et diversifiée sont donc discutés au sein de ces instances, des activités parascolaires aux différentes priorités institutionnelles. D'entrée de jeu, il semble évident que les élèves sont immédiatement influencés par les décisions prises par le conseil d'établissement. Les élèves éclairés du rôle que joue le conseil d'établissement prennent également conscience que leurs revendications pourraient très bien être entendues par cette instance.

Ainsi, il devient fort intéressant pour ces élèves de faire valoir leurs différents projets en passant par cette instance, encourageant nécessairement la mise sur pied, toujours par les élèves, d'un dossier bien ficelé destiné à être présenté de-

vant les membres du conseil. Parallèlement, le conseil et, nécessairement, toute la communauté, pourraient prendre conscience des intérêts de nos jeunes, de leurs aspirations, de leur réalité même.

La désaffection des jeunes devant les processus démocratiques traditionnels et la perte de confiance progressive des jeunes envers les systèmes politiques et institutionnels ne peuvent qu'être exacerbées par le peu d'espace qui leur y est laissé. Il faut non seulement que les jeunes se sentent écoutés, mais surtout qu'ils sentent qu'ils peuvent agir, qu'ils ont un pouvoir de participation aux prises de décision, surtout lorsque ces dernières concernent directement leur milieu de vie quotidien.

Il faut que les jeunes sentent qu'ils peuvent agir

L'hôpital Saint-Sacrement gardera son statut

LOUISE LEMIEUX
L.Lemieux@lesoleil.com

■ QUÉBEC — L'hôpital Saint-Sacrement demeurera hôpital de soins généraux et spécialisés, a promis le tuteur Mario Larivière. Cependant, l'avenir de l'unité d'obstétrique demeure encore incertain.

Le tuteur a dévoilé, hier, son scénario pour résorber le déficit accumulé de 18,2 millions \$ du CHA (hôpitaux Saint-Sacrement et l'Enfant-Jésus, plus cinq centres d'hébergement pour personnes âgées).

Baisse de l'absentéisme, fermeture de 135 postes, informatisation et regroupement des laboratoires, fermeture d'une dizaine de lits en obstétrique comptent parmi les mesures retenues par M. Larivière.

Il reste encore beaucoup de détails à peaufiner et ce n'est pas avant trois ans que l'équilibre budgétaire sera atteint. Il sait par exemple que la fermeture de 135 postes permettra des économies de 5 millions \$ et « il nous reste du travail à faire pour trouver 3 millions \$ d'économies qui n'ont pas encore été identifiées », a précisé le directeur adjoint de l'hôpital, Denis Carbonneau.

Le tuteur Larivière a concocté ses propositions en tenant compte des conclusions des cinq tables de concertation qu'il a mise sur pied à son arrivée à l'Enfant-Jésus, le 27 juin.

LA FIN DES INQUIÉTUDES

« Nous mettons fin à toutes les inquiétudes au sujet du maintien de la mission de Saint-Sacrement. Il y a de grandes opportunités dans cet hôpital », a-t-il répété. Les propositions présentées, hier, ont l'aval de la Régie régionale et du ministère de la santé, a précisé le tuteur. Cependant, ni le ministère ni la Régie régionale n'ont voulu lui dire si les accouchements continueront de se faire à Saint-Sacrement après l'ouverture du Centre mère-enfant du CHUL, dans deux ans.

En attendant, le nombre de lits en obstétrique passera de 47 à 37 « parce que 10 lits étaient peu ou pas utilisés ». En outre la durée de séjour à l'hôpital des femmes qui accouchent devra pas-

ser de 2,9 à 2,5 jours, comme ailleurs dans la province.

Comme l'avait prévu l'administration précédente, l'unité des Grands Brûlés déménagera à l'Enfant-Jésus d'ici deux ans, et les greffes de moelle osseuse non apparentées, ne se feront plus à l'Enfant-Jésus mais seront transférées à Montréal, à l'hôpital Maisonneuve-Rosemont, parce que l'hôpital n'a pas le budget pour faire ce type d'interventions spécialisées.

S'il n'en tient qu'au tuteur, la face du CHA changera.

En effet, non pour des raisons d'économie, mais plutôt pour suivre le modèle provincial et régional, les cinq CHSLD (centres d'hébergement de soins de longue durée) seraient plutôt affiliés à leur CLSC local.

En outre, plutôt que de les qualifier « d'universitaires affiliés », le tuteur suggère au ministère de reconnaître le statut pleinement universitaire de l'Enfant-Jésus et de Saint-Sacrement. « Cela améliorerait le climat entre les hôpitaux (de la ville). Il faut cesser de hiérarchiser la désignation universitaire, cela crée des tensions. Il faut trouver une solution à ça », dit le tuteur.

RÉACTIONS DES SYNDICATS

Les représentants des deux syndicats d'infirmières trouvent que le plan Larivière ressemble fort au plan Pellan. Même que M. Larivière demande trois ans pour le réaliser, alors qu'on avait refusé deux ans à M. Pellan, rappelle Gérald Paradis.

La confirmation de la mission de Saint-Sacrement soulage Joëlle Thiébaud. Mais elle voit une contradiction flagrante dans le scénario présenté hier : d'un côté, le tuteur veut diminuer l'absentéisme, et de l'autre, il veut baisser les heures de remplacement. Ne pas remplacer les infirmières malades augmente le stress et l'absentéisme. Difficile de commenter d'avantage, poursuit-elle, « on connaît seulement les grandes lignes ». Les médecins, de leur côté, feront part de leurs commentaires, lundi, lors d'un point de presse.

Les CHSLD seront affiliés à leur CLSC local

FONDS D'IMMATRICULATION DE 30\$ Jean Garon menace le gouvernement provincial

DAPHNÉ BÉDARD
D.Bedard@lesoleil.com

■ SAINT-ROMUALD — Jean Garon tient mordicus à ce que la ville nouvelle de Lévis récupère sa part des 30\$ de fonds d'immatriculation payés par les automobilistes de la Rive-Sud. Il va même jusqu'à menacer le gouvernement provincial.

« Le problème est reporté de six mois en six mois. C'est assez ! On a l'impression de payer l'assistance sociale à la Rive-Nord. Le gouvernement est mieux de régler le problème parce qu'il va l'avoir dans la face aux prochaines élections ! », a lancé Jean Garon en conférence de presse hier.

Depuis la création du fonds, en 1992, les automobilistes paient 30\$ par année lors du renouvellement de leur certificat d'immatriculation dans le but de financer les activités liées au transport en commun sur les deux rives. En 1999, le réseau Trans-Sud n'a récupéré qu'environ 765 000\$ des 2 millions\$ recueillis sur son territoire.

« C'est une insulte aux résidents de la Rive-Sud, soulignait plus tôt cette semaine la présidente de Trans-Sud, Danielle Roy Marinelli. On pense être en droit d'exiger cette somme d'argent. C'est une question d'équité. On n'a jamais eu les moyens de développer le transport en commun. Quand on pense que pour nos jeunes, c'est plus facile d'aller au cégep sur la rive-nord, ce n'est pas normal ! »

Dans un autre ordre d'idées, Jean Garon a promis un gel de l'effort fiscal pour 2002. N'ayant pas encore en main le budget de l'année, préparé par

le Comité de transition, Jean Garon n'a pris aucun engagement sur le plan fiscal au-delà de la première année. S'il est élu, le chef du Parti des citoyens et des citoyennes permettra aux citoyens de payer les taxes en quatre versements comme cela se fait déjà à Lévis et à Saint-Romuald, entre autres.

Il propose une politique de gestion de la dette qui comprend la mise en place d'un fonds de roulement au moins aussi important que le total des fonds des villes actuelles afin de limiter les recours à de nouveaux emprunts. « Nous devons avoir la sagesse de bien gérer les quelque 125 millions \$ du nouveau budget. Ce ne sera pas le temps des folles dépenses mais de donner à la ville nouvelle une structure financière solide et saine », a-t-il dit.

Selon le maire de Lévis, le gel de l'effort fiscal et le contrôle de la dette ne seront possibles que si le gouvernement du Québec ne décrète pas de responsabilités nouvelles à la ville et si les coûts de transition reflètent une juste réalité.

Jean Garon s'est aussi engagé à bâtir un parc technologique qui agira en complémentarité avec celui de la Rive-Nord et à faire les démarches nécessaires pour améliorer le réseau routier notamment en élargissant à quatre voies la route M^e Bourget.

Par ailleurs, il a réitéré son souhait de bâtir un Centre multi-fonctionnel afin d'accueillir congrès et expositions.

En conclusion, il a insisté sur le besoin d'améliorer le transport adapté sur la Rive-Sud. « Nous sommes les enfants pauvres. C'est une honte ! Le gouvernement devra apprendre l'équité non seulement entre Québec et Ottawa mais aussi entre les régions. Chaudière-Appalaches n'a pas sa part. »

EN BREF

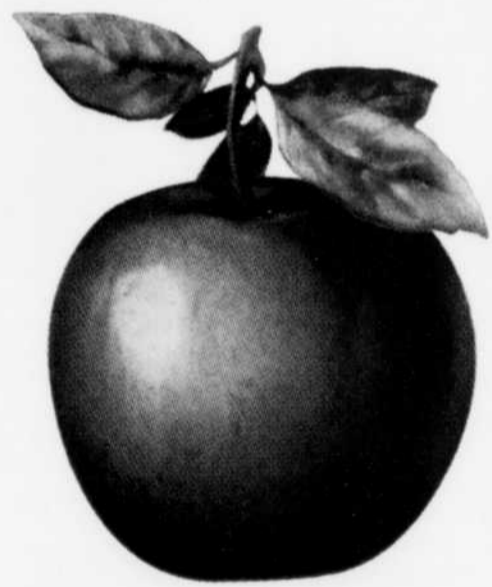
Paul Couture comparait

■ QUÉBEC — Paul Couture, 57 ans, de Montmagny, a comparu hier au palais de justice de Montmagny sous trois chefs d'accusation de menaces de mort et un de méfait. Il est accusé d'avoir déposé, mardi, des enveloppes contenant de la poudre blanche (vraisemblablement un mélange de sel et de soda) destinées au premier ministre Jean Chrétien et au ministre des Finances Paul Martin dans une boîte postale de Montmagny. La Couronne s'étant opposée à sa remise en liberté, le quinquagénaire, qui possède plusieurs antécédents judi-

ciaires, notamment en matière de voies de fait, reviendra en cour le 8 novembre pour son enquête sur cautionnement. Selon l'agent Richard Gagné, porte-parole de la Sûreté du Québec, la chanteuse Céline Dion était aussi visée par les plaisanteries de l'individu. Lors de l'arrestation de Couture, les policiers auraient retrouvé chez ce dernier une liste d'une dizaine de noms de politiciens et de politiciennes. Mercredi soir, le quinquagénaire a dit aux journalistes qu'il avait agi « pour les faire réfléchir (les politiciens) ». É.F.

Boni +1%
la première année pour les nouveaux fonds REER

LES OBLIGATIONS A TAUX PROGRESSIF PLACEMENTS QUÉBEC



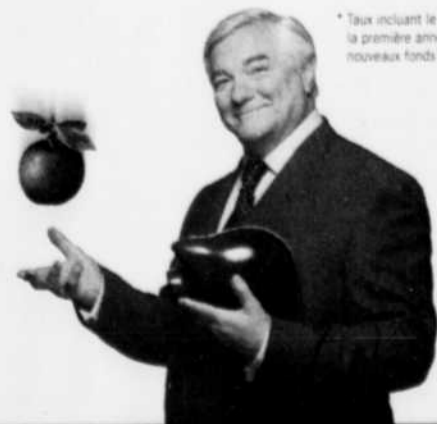
Ceci n'est pas une pomme.

C'est le fruit de vos investissements.

Qui sème des Obligations à taux progressif Placements Québec récolte...
La flexibilité : remboursables chaque année à leur date anniversaire sans pénalité.
La progressivité : taux avantageux fixés pour 10 ans.
La tranquillité : garanties sans limites par le gouvernement du Québec.

Année	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Taux annuels (%)	3,30*	2,80	4,00	4,75	5,50	6,25	6,75	7,25	7,75	8,00

* Taux incluant le boni de 1 % la première année pour les nouveaux fonds REER



Placements Québec

NOTRE INTÉRÊT À TOUS

1 800 463-5229

www.placementsqc.gouv.qc.ca

Région de Québec, 521-5229

Du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h et les samedis d'octobre et de novembre, de 10 h à 16 h.

Octobre
notre mois du
remodelage

Ce manteau «encore bon» que vous aimiez tant est démodé? Nos designers lui redonneront vie et fière allure. En octobre, pensez remodelage de votre fourrure. Venez vous inspirer de notre choix incroyable de manteaux. Service d'échange également offert.

Fourrures DU VIEUX-PORT

55, rue St-Pierre, Québec G1K 4A2 (418) 692-6686

LE SOLEIL m'amène plus loin

FILA OUTLET

Vente de fermeture Section échantillon

Des prix de débarras sur:
chaussures hommes, femmes, enfants
Vêtements de tennis, golf
Manteaux d'hiver adultes et enfants Etc. Etc.
Tout doit sortir...

Nous avons toujours notre section athlétique et notre section junior

FILA échantillons

10909, boul. Ste-Anne, Sainte-Anne-de-Beaupré
827-2445

«FACTORY OUTLET» PROMENADES STE-ANNE

L'EST ET LA CÔTE-NORD

MAIRIE DE RIMOUSKI

Deux leaderships en opposition

Le maire sortant affronte le préfet de la MRC

CARL THÉRIAULT
Collaboration spéciale

■ RIMOUSKI — Les électeurs de la nouvelle ville de Rimouski de 42 000 habitants auront le choix le 18 novembre entre deux leaderships et deux visions de ce que deviendra la capitale du Bas-Saint-Laurent.

Le maire sortant Michel Tremblay qui sollicite un troisième mandat et Anselme Gagné, préfet de la MRC Rimouski-Neigette, ont annoncé hier à une heure d'intervalle leur candidature.

Contre toute attente, M. Tremblay a rendu public un « programme préliminaire » détaillé en 30 points axé sur le développement de l'emploi, un gel de taxes pour deux ans et sur une série de travaux publics dont le réaménagement de la Place des Vétérans en une véritable place publique qui, au centre-ville, fait la jonction entre l'est et l'ouest de Rimouski.

La venue d'un adversaire ne semble pas déstabiliser le maire Tremblay qui

s'est dit « prêt à faire face à la musique. »

Tous les conseillers municipaux de l'ancienne ville de Rimouski ont signé le bulletin de candidature du maire Michel Tremblay déposé hier matin.

Le bulletin du préfet et maire de Sainte-Odile, Anselme Gagné, a été appuyé par tous les maires des municipalités fusionnées en plus de la signature de l'ex-maire de Rimouski, Pierre Pelletier comme si une confrontation se préparait entre les municipalités fusionnées et l'ancienne ville de Rimouski.

« Je veux faire une campagne électorale ferme mais propre. Je veux bâtir une structure d'accueil pour les 10 000 nouveaux citoyens rimouskois avec un style de leadership démocratique. Il y aura de la continuité, de nouveaux dossiers qui seront réalisés, mais après de la consultation », a déclaré le candidat Anselme Gagné conscient que des gains majeurs de-



Michel Tremblay



Anselme Gagné

ront être réalisés dans l'électorat rimouskois s'il veut l'emporter.

Il reproche à son adversaire un manque d'empathie pour les besoins exprimés par les contribuables. La planification à long terme de Rimouski, le développement économique et culturel établi en concertation et la mise en place de mesures visant à assurer l'harmonisation de la vie communautaire des quartiers structurent son programme dont les détails seront rendus publics au cours des prochaines semaines.

Les deux candidats partagent toutefois le même point de vue sur la diminution de la dette et sur le site de la salle de spectacle qui doit demeurer dans le quadrilatère patrimonial du centre-ville rimouskois.

MEURTRES NON RÉSOLUS EN GASPÉSIE

Une lueur d'espoir

La SQ semble progresser dans son enquête sur la mort de Linda Condo en 1988

GILLES GAGNÉ
Collaboration spéciale

■ CARLETON — La nouvelle « équipe régionale d'enquêtes spécifiques » de la Sûreté du Québec a effectué une perquisition de « substances corporelles » mercredi dans une maison de la Baie-des-Chaleurs en marge de l'enquête pour éclaircir le meurtrier de Linda Condo, une Miamaque de Gesgapegiag, en Gaspésie, retrouvée morte par un chasseur à Miguasha, le 25 octobre 1988.

Ce développement se juxtapose aux informations obtenues récemment d'un témoin surprise, qui a profité de la relance de l'enquête par la SQ pour révéler des « informations très pertinentes » qui pourraient permettre aux policiers d'élucider ce meurtre vieux de 13 ans.

L'équipe régionale d'enquêtes spécifiques est un projet pilote exclusif aux régions de la Gaspésie et du Bas-Saint-Laurent afin de résoudre des meurtres mystérieux. L'équipe a entrepris ses travaux il y a six mois avec le cas de Linda Condo, assassinée une dizaine de jours avant la découverte de son corps. Elle avait reçu une décharge de fusil en plein visage.

Le caporal Alain Bernier, chef de l'équipe d'enquêtes spécifiques, refuse, « pour ne pas nuire à l'enquête », de dévoiler en quoi consistent les « substances corporelles » qui ont été saisies mercredi, mais elles ont été prélevées par un biologiste et seront soumises à des tests très approfondis au laboratoire de sciences judiciaires afin de tracer le profil génétique de leur propriétaire. Un mandat a été émis par un juge pour effectuer la perquisition, mais ce mandat restera secret.

« Ça risque d'être une prise très sérieuse (...) On sent qu'on a toutes les chances voulues pour le résoudre (l'homicide) », signale le caporal Bernier, qui croit que l'enquête serait déjà terminée s'il n'y avait pas de potentiel d'éclaircir le crime.

René Sénéchal, chef des enquêtes criminelles pour le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie, rappelle que le profil génétique de la victime est déjà établi « puisqu'une autopsie avait été pratiquée sur son corps, comme c'est le cas pour tous les meurtres. (...) Nous tenterons de trouver des (éléments) comparables », c'est-à-dire des éléments génétiques qui seraient présents autant sur les lieux de la perquisition qu'à l'endroit où a été trouvée Linda Condo.

Les résultats des tests génétiques

devraient être connus dans quelques semaines. Dans le cas d'un autre meurtre non résolu, celui de Sonia Raymond sur une plage de Maria en 1996, il avait fallu près d'un an avant de connaître les résultats, mais les techniques se raffinent.

L'équipe d'enquêtes spécifiques est formée de quatre policiers qui n'avaient jamais travaillé sur le cas Condo. Exempts d'idées préconçues, ils ont repris le cas à zéro. René Sénéchal précise que plusieurs personnes, dont le témoin surprise, ont apporté des éléments nouveaux à l'enquête, parce que le temps délie les langues. « Des gens qui ne voyaient pas la nécessité de parler ont décidé de le faire », après le battage médiatique soulevé par la création de la nouvelle équipe.

MM. Sénéchal et Bernier estiment que de 75 à 80% des gens à interroger ont été rencontrés depuis la relance de l'enquête. Les 115 personnes questionnées vivent en Gaspésie, mais aussi sur la Côte-Nord, au Nouveau-Brunswick, ailleurs au Québec, en Ontario et aux États-Unis. Le temps délie les langues, mais il fait aussi mourir des témoins. Vingt personnes interrogées en 1988 et 1989 sont maintenant décédées, mais « ça n'a pas empêché l'enquête de progresser », note M. Sénéchal.

Un suspect a déjà été soumis au test du polygraphe, ou détecteur de mensonges, par la SQ, le 31 janvier 1989, mais l'exercice n'a pas été concluant.

Quand l'enquête liée à Linda Condo sera terminée, la nouvelle équipe s'attaquera aux meurtres impunis de Sonia Raymond et du couple Victorien Vallée et Claudette Servant, de Tourelle.



Linda Condo

Des travaux de 7 M\$ à l'aéroport de Mont-Joli

Les MRC prendront possession d'un équipement remis à neuf

CARL THÉRIAULT
Collaboration spéciale

■ RIMOUSKI — C'est un aéroport presque remis à neuf qui sera transféré à la régie intermunicipale de l'aéroport régional de Mont-Joli ces prochains mois avec la conclusion d'une entente avec Transports Canada.

Les autorités fédérales déboursent 7 M\$ pour la réfection de la piste principale, la construction d'un nouvel hangar, l'agrandissement du stationnement, l'éclairage et le drainage des terrains de l'aéroport. La régie bénéficiera aussi d'un montant de 300 000 \$ en subvention, non récurrente, lors du transfert de propriété.

« Nous avons obtenu environ 80 % de nos demandes dans ces négociations qui ont été conclues avec Transports Canada. Ce transfert concernera autant la propriété que la gestion des installations », a affir-

mé au SOLEIL, Nicolas Roy, agent de développement économique à Mont-Joli.

Deux des quatre MRC composant la nouvelle régie intermunicipale, Rimouski-Neigette et Matane, ont déjà accepté de gérer les infrastructures aéroportuaires mont-joliennes.

Les MRC de la Matapédia et de la Mitis auront aussi à voter des résolutions semblables, mais se seraient déjà montrées intéressées à franchir cette nouvelle étape.

Le Conseil des ministres du Québec votera un décret autorisant le trans-

fert de l'aéroport fédéral et la création de la régie intermunicipale afin que la nouvelle autorité aéroportuaire puisse acquérir une compétence légale en cette matière.

Le transfert de l'aéroport des autorités fédérales au milieu pourrait même avoir lieu avant la date butoir du 31 mars 2002 fixée par le gouvernement fédéral.

« Notre objectif est de mettre en place la régie d'ici la fin de l'année. Nous terminons actuellement le dossier qui sera déposé pour la demande de décret au gouvernement du Québec », a précisé M. Roy.

Environ 40 000 passagers transitent à chaque année par l'aéroport régional de Mont-Joli qui, pendant la Deuxième Guerre mondiale, abritait la 9^e École de bombardement et de tir servant à l'entraînement des pilotes canadiens, anglais, australiens et néo-zélandais.

EN BREF

De l'espoir du Bas-Saint-Laurent aux orphelins de New-York

■ RIVIÈRE-DU-LOUP — Les jeunes élèves des écoles primaires Vents et Marées de Rivière-Ouelle, la Pruchière de Saint-Pacôme et l'Amitié de Saint-Gabriel, ont eu l'idée d'offrir des messages d'espoir aux enfants qui sont devenus orphelins de père ou de mère lors des attentats survenus à New York le 11 septembre. Une cinquantaine de dessins d'espoir ont été remis au député bloquiste Paul Crête, qui s'est chargé, mardi, de les remettre à Patrick Louis De Velocchio, conseiller politique à l'ambassade des États-Unis à Ottawa. « Les messages des enfants portent en eux-mêmes la sagesse, la tolérance et le sens de la gravité de la situation qui mérite d'être écouté par les adultes de partout. » M.L.

Un septuagénaire perdu en forêt est retrouvé sain et sauf après trois jours

■ MURCOCHVILLE — Adélarde Gasse, 72 ans, perdu en forêt depuis mardi matin dans le secteur de Murdochville, a été retrouvé sain et sauf hier après-midi. Monsieur Gasse a été localisé vers 13 h 45 grâce à l'intervention d'un hélicoptère. Il se trouvait à quelque trois kilomètres à l'ouest de son campement de chasse, situé à la tête de la rivière Saint-Jean. Il a été transporté vers le centre hospitalier de Gaspé pour y subir quelques tests. Il aurait eu en sa possession des allumettes, ce qui lui aurait permis de s'allumer un petit feu. Adélarde Gasse chassait avec quatre autres personnes lorsqu'un orignal blessé aurait été pris en chasse. C'est en tentant de suivre la piste de l'animal que monsieur Gasse aurait perdu son chemin. Une cinquantaine de bénévoles ont participé aux recherches. N.B.

ERNEST

Montréal
Québec
Toronto
Ottawa
Gatineau
Chicoutimi
Drummondville
Sherbrooke
Trois-Rivières

www.ernest.ca

PROMOTION
Pour un temps limité, profitez de cette offre

NOUS PAYONS LES TAXES!

AUTOMNE 2001
valide sur tous nos complets, cuirs et suédés.
(Un montant équivalent à la T.V.Q. et la T.P.S. sera déduit du coût initial.)

Complet par Orvieto.
Fabriqué exclusivement pour Ernest.
Ord. 450\$
299\$98



Blouson de cuir
Ord. 450\$
299\$98



Chandail col roulé
Ord. 95\$
79\$98

Pantalon
Ord. 120\$
99\$98

PLACE LAURIER, STE-FOY • GALERIES DE LA CAPITALE, QUÉBEC
PLACE FLEUR DE LYS, QUÉBEC

BEAUCE
Évasion fiscale dans le béton

LUCE DALLAIRE
collaboration spéciale

SAINT-GEORGES — Deux entreprises de béton de la Beauce et leur actionnaire viennent d'être reconnus coupables d'évasion fiscale.

Les sociétés Béton St-Joseph inc., Béton St-Georges inc et M. Jean-d'Arc Poulin ont plaidé coupables à des accu-

sations d'évasion fiscale et le tribunal a imposé des amendes de 60 000 \$ aux sociétés et de 40 000 \$ à M. Poulin, soit 60% de l'impôt éludé.

L'enquête menée par l'Agence des douanes et du revenu du Canada a démontré que les sociétés utilisaient un système de facturation différent pour leurs revenus déclarés. De plus, elles avaient deux comptes bancaires dans

une institution financière hors de la région, lesquels ne figuraient pas dans les livres. Aucune des sommes y figurant n'avait été déclarée. L'enquête montre que M. Poulin, lui, s'appropriait des fonds de ces comptes sans les déclarer.

Pour les années d'imposition 1995, 1996 et 1997, la société Béton St-Joseph inc. était accusée d'avoir omis de

déclarer des revenus de 380 865 \$, la société Béton St-Georges inc. 26 341 \$, M. Poulin, pour sa part, était accusé d'avoir omis de déclarer des revenus de 246 582 \$ pour ces mêmes années.

Les contribuables condamnés pour évasion fiscale doivent payer, en plus de l'amende imposée par la cour, tous les impôts, intérêts et pénalités exigibles au civil.



DITES DONC NON!

DERNIER WEEK-END!

C'est le dernier week-end de l'incroyable événement vite! Venez voir dès maintenant tous ces jolis meubles Non aux prix élevés sur les meubles, les électroménagers

Dites Donc Non de Léon. Faites pour votre foyer et, Dites Donc et les appareils électroniques.



MAINTENANT SEULEMENT!
549\$
LIVRAISON INCLUSE



Ens. lit simple
Coronet posturepédique
Ens. lit 2 places 549\$ Ens. grand lit 599\$
Très grand lit 899\$

MAINTENANT SEULEMENT!
399\$
LIVRAISON INCLUSE

Élégance contemporaine

Élegant tout en étant décontracté, ce canapé est fait d'un tissu ton sur ton avec un dossier à coussins amovibles. Fauteuil 369\$ Causeuse 499\$



Les 4 Morceaux!

MAINTENANT SEULEMENT!
749\$
LIVRAISON INCLUSE

Ensemble de chambre à coucher style contemporain

Une jolie conception dans un finiurable délavé. Assorti de poignées en métal courbé, l'ensemble comprend un panneau de chevet grand lit avec éclairage, commode triple, miroir et une table de chevet. Armoire en option 319\$



MAINTENANT SEULEMENT!
399\$
LIVRAISON INCLUSE
Moelleux, berçant, inclinable
Disponible en bleu ou bourgogne.



MAINTENANT SEULEMENT!
779\$
Après rabais instantané de 50\$

Réfrigérateur de luxe 18 pi. cu.

- Casiers réglables dans la contre-porte
- Étagères en verre trempé
- 2 hydrateurs
- Système de refroidissement de la porte
- Garde-viande

Plus!
DEMANDEZ-NOUS COMMENT FAIRE: DITES DONC



Les 5 Morceaux!

Charmant et campagnard
Comprend une table rectangulaire tout en bois de 36"x60" et 4 chaises assorties à dossier en forme de flèche.

MAINTENANT SEULEMENT!
499\$
LIVRAISON INCLUSE



MAINTENANT SEULEMENT!
1999\$
LIVRAISON INCLUSE
TV écran géant 50"
• Entrée vidéo à composants ColorStream
• Super son sous-graves; puissance de 30 watts
• Télécommande universelle lumineuse à 32 touches

NON À L'ACOMPTE! * NON AUX PAIEMENTS!

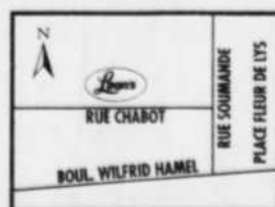
POUR UN AN! *

Sur absolument tout article dans nos supermagasins!

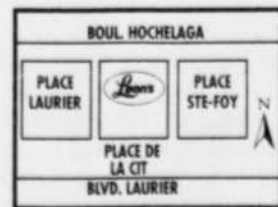


LA SEULE CHAÎNE DE
SUPERMAGASINS
DE MEUBLES AU PAYS

VANIER
100, rue Chabot,
à proximité des Halles Fleurs de Lys
(418) 683-9600



STE-FOY
Place de la Cité
2600, boul. Laurier
(418) 657-6902



HEURES D'OUVERTURE Lun. - mer. de 9 h à 18 h, jeu. - ven. de 9 h à 21 h, samedi de 9 h à 17 h, dimanche de 11 h à 17 h

*S.A.C. Les taxes applicables et tous frais additionnels sont dus au moment de l'achat. Le solde est dû dans un an à partir de la date d'achat. Les articles sont disponibles jusqu'à épuisement des stocks. Les prix, termes et conditions peuvent varier d'un magasin à l'autre. Les remises «Emportez» ne sont pas disponibles sur certains articles. Voir en magasin pour les régions où la livraison est assurée. Non applicable sur les achats antérieurs et les articles démarqués. Renseignez-vous en magasin sur d'autres modalités de paiement. Un acompte de 15 pour cent est requis pour les commandes spéciales.